

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**LES VIOLENCES BASÉES SUR L'HONNEUR AU QUÉBEC : DÉFIS DE DÉPISTAGE
ET D'INTERVENTION POUR LES INTERVENANT·E·S PSYCHOSOCIAUX·ALES EN
MILIEU COLLÉGIAL**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
BRYAN DALLAIRE-TELLIER**

MAI 2024

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Estibaliz Jimenez

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Estibaliz Jimenez

Prénom et nom

Directeur ou codirecteur de recherche

Catherine Bourassa-Dansereau

Prénom et nom

Évaluateur

Jo-Anne M. Wemmers

Prénom et nom

Évaluateur

Ce mémoire a été rédigé sous la forme d'un article scientifique conformément à l'article 353 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'article scientifique a été rédigé en conformité des directives de publication de la revue scientifique *Éducation et francophonie*. Les noms de ma directrice de recherche et du membre de l'équipe de recherche ayant pris part à l'étude sont inscrits dans l'article soumis à la revue à titre de co-auteurs.

Sommaire

Les violences basées sur l'honneur (VBH) incarnent un phénomène pas encore suffisamment connu. Au Québec, c'est à la suite de l'affaire Shafia en 2009, dans laquelle quatre femmes d'une même famille ont été tuées, qu'il y a eu un éveil sur l'émergence de cette problématique. Ces féminicides avaient été commis par le père, la mère et leur fils aîné d'une famille afghane vivant à Montréal. Ils ont été justifiés par l'honneur parce que les victimes ont causé le « déshonneur » de la famille et de la communauté. Cet événement est le premier cas de VBH à avoir été si largement médiatisé au Canada et au Québec et à avoir mis la lumière sur cette problématique. Il est davantage étudié et présenté par des chercheurs·euses universitaires et différents milieux de l'intervention, particulièrement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et dans les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté.

Sans avoir une définition unanime sur les VBH, les différents écrits scientifiques au tour de la problématique font consensus à l'égard des objectifs, caractéristiques et manifestations. De plus, bien que les VBH ne soient pas une infraction criminelle, plusieurs formes de violences le sont. Dans les pays occidentaux, y compris le Canada, les VBH sont notamment associées aux familles et communautés issues de l'immigration, particulièrement originaires des pays ayant un modèle patriarcal. Les jeunes femmes et les adolescentes issues de l'immigration sont les plus à risque d'être victimes des VBH. Dans un Québec qui accueille de plus en plus de personnes immigrantes qui amène une croissance de l'effectif étudiant dans le milieu scolaire, particulièrement au niveau collégial, il est pertinent de s'intéresser aux expériences des intervenant·e·s psychosociaux·ales autres membres du personnel en contexte de VBH.

L'objectif est de comprendre leurs défis et besoins de dépistage et d'intervention afin de soumettre des pistes de solutions. Pour atteindre notre objectif de recherche, des intervenant·e·s psychosociaux·ales et autres membres du personnel d'établissements scolaires de niveau collégial de diverses régions de la province ont été soumis à un questionnaire et à des entrevues (de groupe et individuelles).

Le mémoire est divisé selon trois parties. La première constitue l'introduction générale et comporte la présentation de l'ensemble des concepts entourant les VBH et le double cadre théorique de l'interculturalité et de l'intersectionnalité. La deuxième partie du mémoire est l'article scientifique rédigé et soumis à la revue scientifique *Éducation et francophonie*. L'article présente notamment la méthodologie et les résultats de la recherche. Finalement, la troisième partie du mémoire est la discussion et conclusion générale, dans laquelle les résultats de la recherche sont analysés et mis en relation avec la documentation recensée, mais également à partir du cadre théorique de la recherche. Les retombées scientifiques et cliniques de la recherche, les forces et limites de l'étude, la psychoéducation en contexte de VBH et les perspectives sur les recherches futures en matière des VBH viennent clore la troisième partie.

Table des matières

Sommaire	iv
Liste des tableaux et des figures.....	ix
Liste des abréviations	x
Remerciements	xi
Chapitre 1 : Introduction	1
Définitions des VBH.....	2
Caractéristiques des VBH.....	5
Le concept de l'honneur dans la structure familiale patriarcale	6
Le respect de l'honneur et comment le préserver.....	8
Le caractère genré des VBH – les victimes des VBH	9
Immigration au Québec et population étudiante, implications au niveau scolaire	10
Les défis de la barrière culturelle	10
Comportements perçus déshonorants menant au comportement violent	11
Sous-représentation statistique des VBH	13
Les formes et manifestations de violence	14
Les personnes pouvant exercer les VBH.....	16
Contexte sociojuridique encadrant les VBH.....	17
Ajout et modification des lois.....	18
Au fédéral.....	18
Au provincial.....	19
Portrait statistique et prévalence des VBH dans le monde	21
Au Canada	21
L'intervention en contexte de VBH.....	22
Manque de connaissances en matière de VBH.....	22
Distinction entre les VBH et les autres violences familiales.	23
Assurer la sécurité	24
Besoins en regard du dépistage et de l'intervention	25
Quoi faire lors de l'intervention	25

Travail multidisciplinaire	26
Outils	27
L'utilisation de l'approche interculturelle et de l'approche intersectionnelle	28
L'approche intersectionnelle	28
L'intersectionnalité en contexte de VBH	29
Est-ce qu'un chercheur Homme, Blanc et Non Immigrant est légitimé à étudier les VBH des femmes issues de l'immigration à partir d'une approche féministe?.....	30
L'approche et l'intervention interculturelles	31
Pertinence de la recherche	34
Objectifs de la recherche	36
Chapitre 2 : L'article scientifique.....	38
Résumé de l'article.....	40
Mise en contexte	41
Définition des VBH	41
Caractéristiques des VBH.....	42
Pertinence de la recherche.....	44
Objectifs de la recherche.....	45
Méthodologie	48
L'utilisation de l'approche interculturelle et de l'approche intersectionnelle Error! Bookmark not defined.	
L'approche intersectionnelle.....	Error! Bookmark not defined.
L'approche interculturelle.....	Error! Bookmark not defined.
Résultats	50
Défis du dépistage de la problématique de VBH par les intervenant·e·s	52
Manque de connaissance de la problématique de VBH	52
Confondre les VBH avec une autre forme de violence interpersonnelle	53
Les VBH : une violence genrée.....	54
Lien entre les VBH et les familles issues de l'immigration	55

Défis dans l'intervention pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements de niveau collégial	56
Barrière culturelle et religieuse entre l'intervenant·e et la victime	57
Assurer la sécurité de la victime.....	57
Besoins découlant des défis dans le dépistage et l'intervention.....	58
Discussion	59
Notes	61
Références.....	63
Chapitre 3 : Discussion et conclusion générale.....	67
Défis au niveau du dépistage de la problématique de VBH par les intervenant·e·s.....	69
Défis dans l'intervention pour les membres du personnel des établissements de niveau collégial.....	72
Vécu et besoins et pistes de solution pour les intervenant·e·s lorsqu'ils·elles interviennent en contexte de VBH.....	74
Retombées scientifiques et cliniques de la recherche.....	78
Limites et forces de l'étude.....	79
La psychoéducation en contexte des VBH	81
Perspectives sur les recherches en matière de VBH	84
Références	87
Appendice A Questionnaire destiné au personnel des établissements d'enseignement collégial au Québec.....	102
Appendice B Guide d'entrevues de groupe VBH – Personnel scolaire.....	114
Appendice C Guide d'entrevues individuelles VBH – Personnel scolaire	120

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1. Nombre de participant·e·s aux étapes de la collecte de données selon leur catégorie de région administrative.....p. 33

Figures

Figure 1. Modélisation de l'interaction interculturelle.....p. 47

Liste des abréviations

BASF	Bouclier d'Athéna - Services Familiaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CSF	Conseil du statut de la femme
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
OPPQ	Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
SPEC	Sondage provincial sur les étudiants des cégeps
TES	Tehnicien·ne en éducation spécialisée
TS	Travailleur·euse social·e
VBH	Violences basées sur l'honneur
VJH	Violences justifiées au nom de l'honneur

Remerciements

La réalisation du long processus de recherche et de la rédaction de ce mémoire par article n'a pas été sans embûches, mais j'en sors grandi. En effet, ce processus m'a permis d'effectuer des apprentissages et surtout de développer différentes compétences inhérentes à la recherche-action. Ainsi, je tiens à remercier les personnes qui ont été indispensables à ma progression et à mes réussites des dernières années.

Je remercie grandement ma directrice de recherche, Estibaliz. Je suis infiniment reconnaissant, pour le temps que tu m'as accordé tout au long de la réalisation de la recherche et de mon mémoire, pour tes rétroactions quant à ma rédaction et pour tes efforts à me motiver à travailler fort pour y arriver. Merci également pour la confiance que tu m'as démontrée en faisant de moi le coordonnateur de la recherche. Cela a été une belle responsabilité à avoir. Un remerciement tout spécial également pour les opportunités de présentation dans différents colloques dans la province, mais également à l'international, qui m'ont permis de développer mes connaissances sur différents sujets de recherche et de faire de belles rencontres. Merci également à Marie-Marthe Cousineau pour la collaboration dans l'article et aux autres membres de notre équipe de recherche pour les discussions et les rétroactions, toutes riches et intéressantes.

Je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour son soutien financier apporté pour la réalisation du projet de recherche *Les violences basées sur l'honneur (VBH) en milieu scolaire au Québec: portrait, besoins et propositions d'intervention*. Je tiens également à remercier le Centre international de criminologie comparée (CICC) pour la bourse de rédaction qui m'a permis de consacrer tout mon temps à mon mémoire, la bourse de collecte de données, ainsi que pour les opportunités de formations de présentations scientifiques et de formations. Je remercie Mitacs, la Fondation de l'UQTR et le SAS-Femmes pour le soutien financier octroyé et le Laboratoire Éducation et Diversité en Région (LEDiR) pour les opportunités de présentation dans des colloques. Finalement, je tiens à remercier l'organisme Thèsez-vous pour les retraites de rédaction. J'ai adoré le concept et l'environnement idéal pour progresser dans la rédaction.

Merci aux collègues de partout à travers la province qui nous ont ouvert leurs portes, et aux intervenant·e·s psychosociaux·ales de ces établissements qui se sont impliqué·e·s dans notre recherche en nous partageant leur vécu professionnel en lien avec un sujet qui peut être sensible à aborder. Je tiens également à remercier la Table intercollégiale en intervention interculturelle et à la Table intersectorielle des violences à caractère sexuel en milieu collégial, qui nous ont accueillis afin de présenter notre projet afin de recruter des participant·e·s. Sans vous tous, la réalisation de cette recherche n'aurait pas été possible.

J'ai la chance d'avoir un entourage extraordinaire sur qui j'ai pu compter au courant des dernières années. Merci à mes ami·e·s, ma famille et les autres personnes de mon entourage sur qui j'ai pu compter au courant des dernières années. Un énorme merci de toujours avoir été disponibles, que ce soit pour me conseiller, m'écouter, me motiver et surtout m'encourager en vue du dépôt de mon mémoire. Aussi, le temps de qualité passé ensemble, les moments drôles et légers, ajoutés aux longues discussions que nous avons eus m'ont fait le plus grand bien. Vous êtes des personnes fantastiques.

Chapitre 1 : Introduction

En juin 2009 a eu lieu l'infâme affaire Shafia, le premier événement de violences basées sur l'honneur (VBH) à avoir été largement médiatisé au grand public au Québec. Un événement ayant secoué la population, ainsi que la classe politique, et ayant déclenché des interrogations et des remises en question quant aux connaissances de ces violences et à l'intervention face à celles-ci (Jimenez *et al.*, 2017). Lors de cette affaire, un père et sa femme, accompagnés de leur fils, ont tué avec préméditation leurs trois filles et la première femme du père polygame. Les filles de la famille afghane ont commis certains comportements perçus par la famille comme ayant contrevenu au code d'honneur. C'est en réponse aux comportements « déshonorables » et afin de rétablir l'« honneur perdu » que ces quatre féminicides ont été commis (Gedah *et al.*, 2013; Jimenez *et al.*, 2017).

À la lumière de l'affaire Shafia, l'élaboration d'une définition des VBH et des différents éléments qui les composent était nécessaire pour avoir une meilleure compréhension de la problématique. C'est ainsi que des chercheurs·euses universitaires et des membres d'organismes communautaires et institutionnels (intervenant·e·s et gestionnaires), qui voulaient davantage connaître ce phénomène jusqu'à présent méconnu, ont commencé à se pencher sur les VBH (Gedah *et al.*, 2013; Harper *et al.*, 2014; Jimenez et Cousineau, 2016). Cette étape a permis aux divers milieux de l'intervention (corps policiers, direction de la protection de la jeunesse [DPJ], milieu scolaire, système pénal, maisons d'hébergement pour femmes, etc.) de pouvoir identifier plus facilement une situation de VBH et de la différencier des autres problématiques (violence conjugale [VC], violence familiale, etc.). Cela dans le but de pouvoir ensuite intervenir en regard des bonnes pratiques d'intervention et ainsi prévenir et accompagner les personnes qui sont, ou susceptibles d'être, victimes de ces violences.

Définitions des VBH

Considérant la complexité du phénomène, il n'existe aucune définition universelle ni juridique pour le concept des VBH (Bates, 2021; Gedah *et al.*, 2013; Gill, 2006; Harper *et al.*, 2014), bien que l'ensemble des caractéristiques des différentes définitions tendent vers un consensus. Plusieurs auteurs·trices et quelques organisations se sont tout de même penché·e·s sur

la problématique qu'incarnent les VBH et ont tenté de définir ce phénomène Le Bouclier d'Athéna- Services familiaux (BASF)¹ offre une définition large et détaillée de ce que représentent les VBH. La définition qu'utilise le BASF pour décrire les VBH est une définition qui comporte une multitude d'éléments, notamment les types de violences commises, les causes et la fonction de ces violences, ainsi que les personnes pouvant les perpétrer :

La violence basée sur l'honneur est toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle motivée par le désir de protéger ou de restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté. Cette violence est utilisée pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme aux normes, aux valeurs et aux pratiques liées aux traditions ou coutumes d'un groupe donné. Elle peut aussi être utilisée en guise de sanction ou de correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. Ce type de violence peut être exercé par un ou plusieurs membres d'une même famille y compris la famille étendue ou les membres d'une communauté. (BASF, 2015, p. 8)

Une autre définition, cette fois plus précise, est produite par Korteweg (2012). Pour elle, les VBH sont « une réponse violente initiée par la famille à la perception qu'une femme, épouse ou fille, ait contrevenu à l'honneur de sa famille en transgressant une frontière d'appropriation sexuelle » (traduction libre, Korteweg, 2012, p. 136). Cette définition, tout comme la définition précédente du BASF, considère les VBH comme une réponse préméditée à un comportement, notamment sexuel, perçu comme déshonorant. Cela laisse entrevoir que lorsqu'il y a la perception que la femme ou la fille a transgressé les codes d'honneur de la famille ou de la communauté, ces dernières vont convenir d'une façon de punir la personne considérée fautive afin de rétablir l'honneur. Cette définition laisse également entrevoir le caractère genré des VBH, alors que l'auteure affirme que ce sont les femmes qui en sont victimes. Puis, Gill (2009), dans son étude portant sur les communautés noires et les minorités ethniques au Royaume-Uni, définit à son tour le concept des VBH :

¹ Le Bouclier d'Athéna - Services familiaux (BASF) est « un organisme communautaire sans but lucratif qui offre des services professionnels de soutien, d'intervention et de prévention culturellement et linguistiquement adaptés aux besoins des femmes victimes de violence familiale et leurs enfants ainsi qu'aux membres des communautés ethnoculturelles » (BASF, s.d.).

Les VBH constituent toute forme de violence perpétrée contre les femmes dans le cadre des structures familiales patriarcales, des communautés et/ou des sociétés, où le motif principal évoqué pour la perpétration de la violence est la protection d'un construit social de l'honneur comme un système de valeurs, une norme ou une tradition. (traduction libre, p. 476)

La définition utilisée par Gill est inclusive et permet de mettre en lumière des caractéristiques composant les VBH. En plus d'intégrer le concept de l'honneur à sa définition, l'auteure ajoute que ce concept provient des normes, des traditions et/ou des systèmes de valeurs familiaux ou communautaires. La définition de Gill intègre également le caractère des VBH ainsi que des éléments contextuels et écosystémiques, en indiquant qu'elles ont lieu dans des familles et dans des communautés de patriarcales. Ces familles et communautés sont, au Québec, associées à l'immigration (Jimenez, 2022b; Jimenez *et al.*, 2019).

Il est pertinent de mentionner que plusieurs termes faisant référence aux VBH peuvent être employés. Le terme « crime d'honneur » faisant référence aux termes anglophones *honor killing* et *honor crime* est celui qui est le plus fréquemment utilisé. Plusieurs études utilisent cette terminologie, faisant davantage référence aux meurtres commis au nom de l'honneur (Jimenez et Cousineau, 2016). De leur côté, les termes « violences justifiées au nom de l'honneur » (VJH) ou « violences basées sur l'honneur » (Geadah, 2016; Geadah *et al.*, 2013; Jimenez *et al.*, 2017) concernent l'ensemble du spectre des violences pouvant être commises au nom de l'honneur sans nécessairement être considérées comme des crimes ou infractions au nom de la loi (ex. pression pour rester vierge, interdiction de fréquenter des garçons, surveillance à l'école par un membre de la famille). Mayeda et Vijaykumar (2016) ajoutent que les termes « violences liées à l'honneur » et « oppression liée à l'honneur » peuvent également être employés pour faire désigner les VBH. Dans le cadre de ce mémoire, c'est le terme « violences basées sur l'honneur » (VBH) qui sera employé en raison de sa polyvalence et flexibilité pour désigner l'ensemble des manifestations de violence, étant ou pas une infraction pénale.

Caractéristiques des VBH

L'ensemble des concepts et caractéristiques propres aux VBH se retrouvant dans les définitions présentées ci-dessous permettent de brosser un portrait global des VBH et d'élaborer une liste d'indicateurs à considérer pour pouvoir les analyser en profondeur et mieux les dépister.

Dans ce cadre, neuf caractéristiques peuvent se rapporter aux cas de VBH :

1) Le crime est planifié; 2) Il est utilisé comme menace afin de contrôler les femmes; 3) La planification et l'exécution du crime impliquent plusieurs membres de la famille et peuvent inclure la mère, les sœurs, les frères, les cousins, les oncles, les grands-pères; 4) La famille élargie fait pression sur la famille directe. 5) La communauté est complice. Elle dénonce les comportements déclarés répréhensibles et aide parfois la famille à retrouver la femme en cas de fuite. 6) Le mobile du crime est que la femme a déshonoré la famille. 7) Plus de la moitié des crimes répertoriés font état de pratiques très violentes et barbares : décapitation, éviscération, gorge tranchée, brûlure à l'acide, lapidation, étouffement avec tortures, immolation par le feu, coup de hache. 8) La famille et la communauté valorisent le crime d'honneur. Les auteurs du crime ne sont pas des criminels, mais des héros aux yeux de leurs proches. 9) Le·s meurtrier·s ne montrent que rarement du remords. Il·s se considère·nt davantage comme victime·s du comportement de la femme. Il y a un sentiment de devoir accompli en restaurant l'honneur de la famille. (Fondation SURGIR, 2012, p. 10)

En ce sens, les différentes manifestations des VBH peuvent avoir un double objectif, soit celui de prévenir un déshonneur ou de rétablir l'honneur perdu en punissant la personne qui a transgressé les normes familiales (Jimenez, 2022a, 2022b). Cette action en prévention ou en réponse à un déshonneur implique non seulement les membres de la famille (nucléaire et/ou élargie) ou de la communauté, y compris dans le pays d'origine. Ainsi, en considérant les définitions des VBH et les multiples caractéristiques déjà énoncées, quelques éléments composant les VBH seront présentés plus en profondeur. Il s'agit de : 1) le concept de l'honneur dans la structure familiale patriarcale; 2) l'honneur et comment le préserver; 3) le caractère genré des VBH; 4) le caractère migratoire des VBH et le portrait statistique de l'immigration; 5) les comportements perçus déshonorants menant à une réponse violente; 6) les formes et les manifestations des VBH; 6) les personnes auteurs des violences; 7) le contexte sociojuridique encadrant les VBH; 8) le portrait statistique et la prévalence des VBH et; 9) l'intervention en contexte de VBH.

Le concept de l'honneur dans la structure familiale patriarcale

Les concepts de l'honneur et du déshonneur font partie intégrante des VBH puisqu'ils sont évoqués comme motif de perpétration de VBH (Fondation SURGIR, 2012; Jimenez *et al.*, 2017; Jimenez *et al.*, 2022). Ces mêmes concepts sont particulièrement présents au sein des sociétés collectivistes de type patriarcal (Courchesne et Simard, 2019), alors que ces familles s'assurent de faire respecter leurs codes d'honneur (Rodríguez-Espartal, 2019). Pour plusieurs sociétés collectivistes, l'honneur et l'image de la famille sont d'une grande importance (Helms, 2015). On reconnaît qu'actuellement ces sociétés sont principalement « celles situées dans d'autres parties du monde, telles que l'Europe de l'Est, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, et les Caraïbes » (traduction libre, Petrova et Schwartz, 2018, p. 5) et sont associées au patriarcat (Khan, 2018) et au fait d'avoir des croyances plus conservatrices (Eisner et Ghuneim, 2013). Toutefois, les VBH telles que nous les connaissons, sont associées traditionnellement à certains pays en Asie et en Afrique (Fondation SURGIR, 2012). Cependant, les VBH avaient historiquement lieu dans plusieurs endroits dans le monde, y compris au Québec, en raison de l'influence de l'Église catholique qui prônait notamment la chasteté et la virginité (Geadah *et al.*, 2013). À cet effet, ici au Québec, vers la fin du XIX siècle, et même pendant une partie du XXe siècle, les femmes et jeunes filles qui avaient des enfants considérés illégitimes parce qu'elles n'étaient pas mariées au moment de la conception, les plaçaient secrètement dans des orphelinats ou hospices pour préserver l'honneur familial. Les « enfants du péché » étaient donnés en adoption forcée avec la complicité de la famille et de l'Église (Dumont, 1994).

Au sein des communautés patriarcales, le concept de l'honneur se présente sous la forme d'un code qui a pour fonction d'identifier les comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas. Les codes d'honneur montrent d'un côté les obligations devant être respectées et, de l'autre côté, les interdits que les femmes, et parfois les hommes, ne doivent pas franchir en termes de comportements (Gill, 2006; Jimenez, 2022a). Si ces interdits sont franchis, venant ainsi teinter l'honneur de la famille et/ou de la communauté, les personnes fautives pourraient en subir des représailles (Alizadeh *et al.*, 2010; Geadah *et al.*, 2013; Gill *et al.*, 2012).

Dans les familles et communautés patriarcales, les hommes, plus spécifiquement le père de famille ou le conjoint, exercent le contrôle sur les femmes, notamment à l'égard de leur sexualité (Bates, 2021; Chesney-Lind, 2006; Daoud, 2018) et de leur autonomie (Bates, 2021). D'ailleurs, une étude menée auprès de professionnel·le·s travaillant dans la région métropolitaine de Toronto souligne que ceux·celles-ci associent le patriarcat au pouvoir et au contrôle (Korteweg *et al.*, 2013). Ce contrôle s'effectue notamment par l'instauration de normes et un contrôle social pour maintenir ce rapport d'inégalité et de pouvoir que les hommes ont par rapport aux femmes (Chesney-Lind, 2006). Dans certains cas, il incombe aux frères des jeunes filles et femmes, notamment lorsque le père est absent, d'exercer ce contrôle et cette violence (Ertürk, 2009; Mayeda et Vijaykumar, 2016).

Les normes culturelles quant au genre de la personne et aux relations sexuelles sont renforcées par la famille qui désire les maintenir (Niaz, 2003). Ainsi, les femmes, considérées inférieures aux hommes, doivent obéir à ces derniers et négliger leurs propres besoins au détriment des besoins des hommes, de la famille et de la collectivité (Vandello *et al.*, 2009). En ce sens, la structure patriarcale contribue à une distinction des rôles de genre par une dichotomie, en prédéterminant des conduites et attitudes traditionnelles que les hommes et les femmes doivent respecter (Idriss, 2022). Ce modèle sociétal contribue à l'inégalité, à la discrimination et à l'objectivation (Reddy, 2008) des femmes, car celles-ci sont soumises aux hommes (Kandiyoti, 1988; Rodríguez-Espartal, 2019; Abu-Lughod, 2011, cité dans Terman, 2016; Uskul *et al.*, 2022). Certaines femmes vont également contribuer au maintien de ce patriarcat en participant à la perpétration de la violence et du contrôle, parfois forcées, par soumission ou par respect aux traditions et valeurs inculquées par transmission intergénérationnelle (Mayeda et Vijaykumar, 2016). En raison d'un désir d'autonomie et d'indépendance, les périodes de l'adolescence et du début de l'âge adulte sont les périodes de vie où les femmes sont plus à risque de subir des VBH (Jimenez, 2022b; Payton, 2014), sauf pour l'excision et autres mutilations génitales qui surviennent surtout dès un jeune âge (Geadah *et al.*, 2013; Lys Grenier, 2019).

Le respect et la préservation de l'honneur

Les hommes exercent le pouvoir et imposent le respect de l'honneur des membres de leur famille et de leurs attributs de masculinité (Gedah *et al.*, 2013; Rodríguez-Espartal, 2019). De son côté, la femme, à qui il incombe majoritairement de préserver l'honneur familial, doit obéir à l'homme et être modeste dans sa façon d'agir (Ertürk, 2009), tout en répondant à des normes entourant la sexualité et le mariage (Payton, 2014). Cela se manifeste entre autres par la chasteté, ou la préservation de sa virginité jusqu'au mariage et par sa fidélité à son mari une fois qu'elle est mariée (Brown *et al.*, 2018; Gedah, 2016; Idriss, 2022; Jimenez *et al.*, 2017). Chez certaines familles, c'est d'ailleurs la non-préservation de la chasteté qui est perçue comme étant la plus grave et qui doit être punie le plus sévèrement (Gill *et al.*, 2012), car la perte de la virginité pourrait empêcher la célébration d'un mariage, et donc provoquer le déshonneur de la femme et donc de la famille (Assalih, 2019; Jimenez, 2022a). De plus, pour les jeunes femmes ou adolescentes qui sont célibataires il est attendu de « toujours obéir à ses parents, ne pas se marier contre leur volonté, ne pas sortir sans permission, revenir à la maison juste après l'école ou le travail, éviter toute fréquentation amoureuse, s'habiller et se comporter avec modestie » (Gedah *et al.*, 2013, p. 54). La femme a également la responsabilité d'être une bonne mère et faire en sorte que ses filles respectent ces mêmes normes afin de préserver l'honneur familial (Gedah *et al.*, 2013).

Lorsque le code d'honneur de la famille ou de la communauté n'est pas respecté par une personne, on dira d'elle qu'elle fait honte à la famille et qu'elle l'a déshonorée. C'est le sentiment qui est causé par une transgression de l'honneur (Gill *et al.*, 2012). Si la femme ne parvient pas à préserver cet honneur, elle court des risques de subir des violences dans le but qu'elle cesse son comportement et qu'elle soit dissuadée de le reproduire (Gill *et al.*, 2012; Payton, 2014, cité dans Jimenez *et al.* 2017). Pour rétablir l'honneur perdu et pour retirer le sentiment de honte qui plane sur la famille, ses membres doivent infliger une punition qu'ils considèrent appropriée selon l'acte commis et le degré d'honneur perdu (Gill *et al.*, 2012). Les hommes se sentent légitimés, et même obligés, de produire ces conduites contrôlantes et violentes (Brown *et al.*, 2018). En effet, en raison du motif qui déclenche la perpétration de ces violences, il est peu commun que les agresseurs éprouvent du regret (Gedah *et al.*, 2013). De plus, la perpétration de VBH des

hommes envers les femmes leur permet de maintenir un statut hiérarchique supérieur à celui des femmes (Ertürk, 2009). Seuls des soupçons peuvent être suffisants pour commettre un acte visant à prévenir ou rétablir l'honneur, tel que notent Gill *et al.* (2012) et Geadah (2016). Toutefois, pour les auteurs·trices qui considèrent les VBH comme une violence faite aux femmes, il y a un consensus sur le fait que les différents actes de VBH perpétrés n'ont rien d'honorable (Ertürk, 2009; Siddiqui cité dans Meeto et Mirza, 2010).

Le caractère genré des VBH – les victimes des VBH

S'inscrivant dans l'idéologie du patriarcat (Jimenez *et al.*, 2022; Jimenez et Cousineau, 2016), les VBH sont reconnues comme étant des violences appartenant au spectre des violences genrées, car ces violences visent majoritairement les femmes et les jeunes filles (Geadah *et al.*, 2013; Gill, 2006; Gill *et al.*, 2012; Harper *et al.*, 2014; Meeto et Mirza, 2010). D'ailleurs, dans son étude menée en Angleterre, Bates (2021) affirme que près de 95% des victimes des VBH seraient des femmes.

Bien que les VBH soient davantage associées aux adolescentes et aux jeunes adultes, les femmes de tous âges peuvent en être victimes. En effet, Bates (2021) recense des victimes selon deux types de VBH, soit de la violence ayant lieu seulement en contexte conjugal et la violence ayant lieu en contexte conjugal et familial pour lesquelles la majorité d'entre elles ont entre 25 et 44 ans. Dans le même ordre d'idées, le caractère genré des VBH s'explique également par le fait qu'elles sont perpétrées par les hommes qui veulent s'assurer qu'elles préservent l'honneur de la famille (Gill *et al.*, 2012; Lowe *et al.*, 2018). Toutefois, Migeon (2019) souligne un paradoxe, duquel le maintien des valeurs patriarcales est de la responsabilité des femmes, puisque ce sont celles-ci qui sont responsables de l'application des normes en lien avec l'honneur familial. À noter que ce ne sont pas seulement les femmes qui peuvent être victimes des VBH. Bien qu'il soit plus rare, dans certaines situations, les hommes peuvent à leur tour être victimes de VBH, notamment s'ils sont des membres de la communauté 2sLGBTQIA+ (El-Hage, 2019; Geadah *et al.*, 2013; Harper *et al.*, 2014; Payton, 2014). Néanmoins, dans les pays occidentaux et d'accueil

des migrants, les VBH touchent majoritairement les femmes et les jeunes filles qui sont issues de l'immigration (Bates, 2021; Blum *et al.*, 2016; Dyer, 2015; Jimenez, 2022a).

Immigration au Québec et population étudiante, implications au niveau scolaire

Au Canada et au Québec, les VBH sont associées aux familles qui sont issues de l'immigration (Jimenez *et al.*, 2019), bien qu'elles ne se produisent pas systématiquement dans ces familles (Audet, 2019). Entre 2011 et 2020, près de 480 000 personnes immigrantes ont été admises au Québec et la région Métropolitaine de Montréal a accueilli à elle seule près de 70% de cette population (Robitaille *et al.*, 2023). L'Afrique et l'Asie sont les deux continents d'où proviennent le plus de personnes issues de l'immigration, représentant respectivement 36% et 27,3% de la population immigrante (Robitaille *et al.*, 2023). En 2019, dans l'ensemble des écoles publiques sur l'île de Montréal, près de 57% des élèves étaient de première ou deuxième génération de l'immigration (Lahaie, 2020).

Les défis de la barrière culturelle

Il appert que les intervenant·e·s psychosociaux·ales² peuvent manquer d'habiletés en regard de l'intervention avec les personnes issues de l'immigration. La barrière culturelle existant entre les membres du personnel et les étudiant·e·s peut s'avérer un problème dans l'intervention (Kamateros et Nahabedian, 2016). Ces derniers·ères peuvent être réticents à chercher de l'aide auprès de personnes d'une autre communauté culturelle, car les intervenant·e·s pourraient ne pas connaître et/ou comprendre les valeurs, normes et coutumes des étudiant·e·s, ou encore manquer de sensibilité à l'égard de leur vécu (Blum *et al.*, 2016; Harper *et al.*, 2014). En effet, selon les données de Gaudreault et Normandeau (2018) ce sont seulement 9% des étudiant·e·s étrangers·ères issu·e·s de l'immigration qui prévoient utiliser les services de soutien

² En milieu collégial, les intervenant·e·s psychosociaux·ales sont des personnes effectuant des interventions ponctuelles ou de crise, des évaluations ou encore des rencontres de suivi pour apporter du soutien aux étudiant·e·s, dans le but de les aider avec les difficultés qu'ils·elles vivent. Pour le Réseau intercollégial de l'intervention psychosociale (RIIPSO), les intervenant·e·s psychosociaux·ales sont constitué·e·s du « psychologue, travailleur social, psychoéducateur, éducateur spécialisé, intervenant de milieu, sexologue, technicien en travail social et technicien en éducation spécialisée ». (2023)

psychologique de leur établissement collégial, alors que 15% d'entre eux mentionnent avoir un moyen ou un grand besoin d'aide pour résoudre des problèmes psychosociaux.

Le milieu scolaire est un endroit permettant aux adolescentes de socialiser, de se faire des nouvelles amies et de rencontrer des garçons. C'est un endroit dans lequel les adolescentes et jeunes adultes font des apprentissages quant à la culture et aux valeurs du pays d'accueil. Cependant, comme souligné par certaines adolescentes fréquentant les écoles du réseau d'éducation québécois, l'école est un endroit où elles peuvent être surveillées par des membres de leur famille, et où des interventions auprès de la famille qui ne tiennent pas compte de l'aspect culturel et de la problématique des VBH peuvent les mettre en danger (Geadah *et al.*, 2013). Il est rapporté que la plupart des dénonciations de cas de VBH s'effectuent à l'école par différents membres du personnel qui y travaillent, alors qu'ils peuvent en observer des manifestations (Kamateros et Nahabedian, 2016).

Comportements perçus déshonorants menant au comportement violent

Les comportements des jeunes filles et femmes perçus comme déshonorants par la famille ou la communauté peuvent être variés (Harper *et al.*, 2014). D'abord, pour les jeunes filles et femmes provenant des familles issues de l'immigration, on retrouve les comportements et attitudes considérés « occidentaux » (Al-Gharaibeh, 2016; Bates, 2017; Chesler, 2010; Gill, 2006; Gill *et al.*, 2012; Jimenez, 2022a). C'est le cas où la famille (nucléaire ou éloignée vivant outre-mer) ou la communauté (la diaspora au pays de destination ou celle restée dans le pays d'origine) considère que la femme ou l'adolescente est *occidentalisée*. Cela est donc interprété comme une attitude l'éloignant de la culture d'origine (ex. se maquiller, laisser les cheveux détachés, porter des vêtements pouvant « provoquer » les hommes, refuser de ne pas porter le voile, ou encore utiliser les réseaux sociaux) (Cooney, 2014; Sanberg et Janssen, 2018). D'ailleurs, Chesler (2010) rapporte que la cause du décès de plus de 90% des victimes ayant été tuées en raison de l'honneur en Amérique du Nord était l'adoption de comportements et/ou d'attitudes occidentaux. C'est notamment le cas dans l'affaire Shafia (Geadah *et al.*, 2013).

D'autres comportements pouvant être perçus comme déshonorants incluent entre autres : choisir ses partenaires amoureux; vouloir un mariage sans l'approbation de la famille; refuser un mariage arrangé par leur entourage ; avoir des relations sexuelles prémaritales ou extraconjugales; fréquenter des garçons, notamment s'ils sont d'une autre religion ou d'une culture exogame; vouloir divorcer (Jimenez, 2022b; Jimenez *et al.*, 2022). Ne pas se conformer à toutes les règles familiales imposées (Chesler, 2010; Jimenez *et al.*, 20227), et la quête d'autonomie (Geadah *et al.*, 2013; Van Vossole et Gilbert, 2011) peuvent également être des attitudes considérées déshonorantes.

Ensuite, d'après une étude d'Al Gharaibeh (2016) recensant, par le biais de l'analyse de procès criminels, la cause de décès de 24 femmes ayant été tuées par honneur en Jordanie, le quart d'entre elles ont été tuées, car elles se sont absentes trop longtemps de la maison, ce qui a pu éveiller des soupçons au niveau de sa fidélité envers son mari. Les autres motifs rapportés sont : grossesse illégitime (21%), se faire surprendre à parler au téléphone avec un autre homme (17%), avoir une relation illégitime (13%), l'envie de se marier avec un homme qu'elles aiment vraiment (8%) et la prostitution (4%) (Al-Gharaibeh, 2016). Finalement, le 13% restant correspond aux femmes ayant été victimes d'un viol, car cela cause un sentiment de déshonneur à la famille, et ce, malgré l'absence de consentement à l'acte dans le cas de ce geste subi (Al-Gharaibeh, 2016). Pour Canto *et al.* (2017), une femme victime d'un viol de la part d'une connaissance avec qui elle a planifié une rencontre auparavant sera réprimandée plus sévèrement que si l'agresseur est un étranger, car dans le premier cas elle a eu des gestes d'infidélité.

Comme mentionné précédemment, bien qu'il soit plus rare, les hommes peuvent également être victimes de VBH (Geadah, 2016; Idriss, 2022). Pour les meurtres commis au nom de l'honneur, les hommes en sont victimes dans moins de 10% des cas (Chesler, 2010). Les raisons pour lesquelles ils peuvent manquer à l'honneur de leur famille sont moins nombreuses et sont différentes que celles reconnues pour les femmes. Parmi celles-ci se retrouvent, le fait d'être

d'être un membre de la communauté 2sLGBTQIA+³ (Elakkary *et al.*, 2014; Harper *et al.*, 2014; Idriss, 2022; Lambole, 2022). Être un membre de cette communauté peut être perçu comme déshonorant, car cela va à l'encontre de ce qui est véhiculé par l'interprétation des différentes religions et car cela peut être associé avec l'échec de la préservation de sa masculinité et virilité (Gedah *et al.*, 2013).

Tenter de protéger un membre de la fratrie face aux réprimandes associées à un manquement à l'honneur peut également être perçu comme déshonorant (Courchesne et Simard, 2019; Gedah *et al.*, 2013). En effet, que ce soit un frère, un cousin, une tante, ou tout autre membre de la famille, aider une victime en tentant de cacher son comportement déshonorant vis-à-vis la famille peut leur occasionner des conséquences. Il est également observé qu'un problème d'abus de substances et la présence de comportements délinquants soient associés au déshonneur, tout comme le fait d'échouer dans son rôle de pourvoyeur au sein de la famille et de protéger sa masculinité (Gedah *et al.*, 2013). Finalement, si dans une famille, une femme ou une jeune fille a, ou risque d'avoir un comportement déshonorant, c'est à l'homme qu'incombe la responsabilité de restaurer l'honneur perdu ou de prévenir le déshonneur. Mais si l'homme n'accomplit pas le rôle attendu de lui, cela pourrait être également considéré comme déshonorable (Courchesne et Simard, 2019).

Sous-représentation statistique des VBH

En lien avec les comportements déshonorants précédemment nommés, il importe de mentionner que le nombre réel de cas de VBH se produisant annuellement dans le monde est plus élevé que ce que les chiffres révèlent (Gedah *et al.*, 2013; Korteweg, 2012; Sev'er et Yurkadul, 2001). Il est alors question du phénomène du « iceberg », ou encore d'une sous-représentation statistique des VBH (Gedah *et al.*, 2013; Khan, 2018). Selon l'étude d'Arcand (2018) menée selon des entretiens individuels semi-dirigés auprès de jeunes femmes sud-asiatiques ayant vécu un conflit intergénérationnel, les femmes sont réticentes à dénoncer la violence dont elles sont

³ Bien que la littérature fait référence au fait d'être homosexuel ou transgenre, nous utilisons 2sLGBTQIA+ en guise d'inclusivité.

victimes de la part de leur famille, par peur d'être réprimandées (Al-Gharaibeh, 2016). Une hausse de la surveillance et du contrôle exercé par les hommes à l'endroit des jeunes filles et femmes sont des conséquences possibles à la suite d'une dénonciation (Arcand, 2018), de même que le rejet de la famille (Jimenez *et al.*, 2017).

Dans le but d'éviter le rejet et le mépris des membres de la famille occasionnant ainsi l'isolement (Blum *et al.*, 2016), une cause de non-dénonciation de la part des jeunes femmes est la non-judiciarisation des membres ayant produit le comportement violent pour ainsi préserver la structure familiale (Gedah *et al.*, 2013; Jimenez *et al.*, 2017; Statistique Canada, 2016 cité dans Arcand, 2018). Certaines familles accordent une grande importance à leur réputation en regard de leur honneur. Ainsi, elles raffineront leurs manifestations de violence pour éviter de les publiciser (Payton, 2014).

Ensuite, la méconnaissance des autorités à l'égard du sujet fait en sorte que ces dernières peuvent identifier des situations de VBH comme étant une situation n'étant pas causée par un fondement de l'honneur (Gedah *et al.*, 2013). Les autorités peuvent confondre les cas de VBH avec des cas de violence conjugale et avec la violence familiale (Korteweg, 2012), contribuant ainsi à la sous-représentation statistique du phénomène. Cette méconnaissance des VBH de la part des autorités peut également mener à la non-judiciarisation des personnes qui ont perpétré des violences ou crimes pour préserver l'honneur familial. Finalement, la cause du suicide est également utilisée fréquemment par les familles dans le but de masquer un meurtre commis en raison de l'honneur (Chesler, 2009; Fondation SURGIR, 2012; Korteweg, 2012).

Les formes et manifestations de violence

Comme défini plus haut, les VBH sont des comportements violents en réponse à des attitudes « déshonorables » pouvant prendre différentes formes de violences (ex. physique, psychologique, sexuelle, verbale, économique et spirituelle) (BASF, 2015, cité dans Kamateros et Nahabedian, 2016; Gedah *et al.*, 2013; Jimenez et Cousineau, 2016). Dans certaines cultures où l'honneur est prépondérant, il est acceptable d'utiliser la violence comme façon de rétablir

l'honneur qui a été perdu (Jimenez *et al.*, 2017; Rodríguez-Espartal, 2019), ou encore pour prévenir un éventuel déshonneur (Jimenez et Cousineau, 2016). D'ailleurs, deux études révèlent que jusqu'à un certain point, et selon la transgression à l'honneur qui a été commise, la violence est approuvée ou même commandée par les membres de la communauté (Ashokkumar et Swann, 2023; Lowe *et al.*, 2018).

Pour la violence physique, on reconnaît les voies de fait (Jimenez et Cousineau, 2017), l'isolement et la séquestration (Geadah *et al.*, 2013). Également, les brûlures et les attaques à l'acide pour que la femme conserve une trace physique du déshonneur qu'elle a causé sont des manifestations de violence physique associées aux VBH (Hadi, 2017; Niaz, 2003). Dans les cas extrêmes, surtout en occident, la manifestation de violence physique la plus sévère répertoriée est la tentative de meurtre et le meurtre (Blum *et al.*, 2016; Gill, 2006; Jimenez et Cousineau, 2017; Lamboley *et al.*, 2013). Du côté de la violence ou la maltraitance psychologique, celle-ci englobe le dénigrement (Jimenez, 2022b), le chantage émotif, l'isolement affectif, les menaces, le harcèlement psychologique, la surveillance (Geadah *et al.*, 2013) et, notamment le contrôle excessif (Jimenez et Cousineau, 2016). Celui-ci a d'ailleurs été ajouté à la liste de mauvais traitements psychologiques reconnus par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (Jimenez, 2022a). Le contrôle excessif est la manifestation de violence psychologique qui est la plus associée aux VBH. Selon Jimenez (2022a) le contrôle excessif :

Est une dynamique familiale de violence grave et continue comprenant un cumul d'obligations, d'interdits, de surveillance, de menaces et de représailles dans le but de maîtriser la vie sociale et sexuelle des personnes, particulièrement des jeunes femmes, en faisant respecter ou en cherchant à rétablir les normes et valeurs de la famille ou de la communauté. (p. 87)

Ce contrôle peut être effectué afin de restreindre les opportunités dans lesquelles l'honneur de la famille pourrait être terni. Ainsi, un contrôle peut être exercé au niveau de l'habillement (Geadah *et al.*, 2013), par exemple pour que la jeune femme porte des vêtements selon la religion et qui n'attireront pas les regards des hommes. Un contrôle peut aussi être employé à l'égard des sorties, de l'heure de rentrée à la maison, et des fréquentations amicales et amoureuses des jeunes femmes (Harper *et al.* 2014). Également dans le contrôle, la coercition

reproductive de la femme s'inscrit dans le spectre des manifestations des VBH. Elle s'effectue notamment en obligeant une femme à essayer de tomber enceinte pour honorer son conjoint et sa famille ou, à l'inverse, en obligeant une femme enceinte à avorter si elle n'est pas mariée, car cela signifiera qu'elle a perdu sa virginité avant le mariage, ce qui est une cause de déshonneur (St-Cyr-Leroux, 2023).

Puis, pour ce qui est des violences sexuelles, ce sont les mariages forcés et arrangés⁴, les mutilations génitales féminines (MGF)⁵, ainsi que le test de virginité et l'hyménoplastie⁶ qui sont davantage reconnus comme appartenant au spectre des VBH (Jimenez, 2022b, 2022c; Jimenez et Cousineau, 2016). À l'ensemble des violences mentionnées s'ajoute le blâme à l'endroit de la personne ayant déshonoré la famille (Gedah *et al.*, 2013). Malgré la variété de formes de violence possibles, l'étude de Kardam (2005) illustre, à l'aide d'entrevues menées en Turquie auprès d'organisations, de professionnels de différents milieux et d'autres personnes de la population, que les manifestations de violence employées par les familles pour rétablir l'honneur perdu ou pour prévenir un déshonneur différent selon l'interprétation que chaque famille fait de la situation, à savoir la gravité du manquement à l'honneur perçu.

Les personnes pouvant exercer les VBH

Les actes de VBH perpétrés à l'endroit des femmes ne sont pas seulement effectués par leur mari ou par leur père qui a l'autorité sur le respect de l'honneur de la famille. Les membres de la fratrie, la mère, le conjoint, la belle-mère, les cousins, les oncles et les autres membres de la famille élargie et de la communauté peuvent également participer à faire subir de la violence à la

⁴ Dans les cas de mariages forcés et arrangés, la famille convient d'un homme avec qui marier la jeune femme et peuvent la forcer à se marier avec ou planifier le mariage avec la famille de l'homme, avec l'accord de la jeune femme. Majoritairement, les hommes qui sont choisis pour marier les jeunes femmes sont de la même religion et parfois même aussi de la même caste sociale. Dans le cas du mariage arrangé, il doit y avoir consentement. Ils peuvent être employés dans le but de baliser le comportement sexuel et social des jeunes femmes en question. (Gedah *et al.*, 2013)

⁵ Les MGF correspondent à « toutes les interventions aboutissant à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiquées pour des raisons non médicales » (UNICEF, 2023).

⁶ Dans les cas où une jeune femme aurait perdu sa virginité, l'hyménoplastie peut être effectuée. Il s'agit d'une opération chirurgicale qui consiste à reconstruire l'hymen, dans le but que la jeune femme apparaisse vierge, dans l'éventualité où elle est soumise à un test de virginité (Gedah *et al.*, 2013).

femme qui transgresse l'honneur (Bates, 2021; Elakkary *et al.*, 2014; Jimenez et Cousineau, 2016; Mayeda et Vijaykumar, 2016; Meeto et Mirza, 2010). D'une situation à l'autre, le nombre de personnes impliquées à produire la violence varie, de sorte que dans certains cas ce sont seulement les parents qui exercent la violence et les membres de la famille qui l'exerceront, alors que dans d'autres cas, il pourrait s'agir du conjoint, ou encore d'une combinaison du conjoint et de la famille (Bates, 2021). Cela correspond au fait que les VBH sont considérées comme une violence dite collective (Mayeda et Vijaykumar, 2016).

L'implication de plusieurs personnes dans la perpétration de la violence peut permettre d'élargir les formes de violence pouvant être commises pour protéger ou rétablir l'honneur (Assalih, 2019). Par exemple, dans certains cas, un membre de la fratrie, souvent un frère, peut surveiller sa sœur dans l'établissement scolaire pour voir ses allées et venues et les gens avec qui elle parle. Ne fréquentant pas l'établissement scolaire, les parents ne pourraient pas effectuer eux-mêmes la surveillance, alors c'est pourquoi ils peuvent choisir d'impliquer d'autres membres de la famille dans la mission de protéger l'honneur familial. De plus, les frères des jeunes filles peuvent perpétrer les violences à la place du père (Fondation SURGIR, 2012). Cela s'inscrit également dans le devoir des jeunes garçons de développer une autorité à l'égard de leurs sœurs et de se montrer comme masculins, viriles (Björktomta, 2019; Geadah *et al.*, 2013). À l'inverse, il peut y avoir dans certains cas des alliés à la victime au sein de la famille, par exemple la sœur de la victime qui peut tenter de la protéger (Geadah *et al.*, 2013).

Contexte sociojuridique encadrant les VBH

La recherche effectuée concernant la problématique a permis d'identifier des pratiques à favoriser au niveau communautaire et sociétal, mais également au niveau de la pratique au quotidien en intervenant auprès de membres d'une famille ou d'une communauté vivant dans un contexte de VBH. La complexité des VBH s'expliquant notamment par l'ensemble de ses caractéristiques présentées précédemment, fait en sorte qu'il est pertinent d'explorer le cadre sociojuridique qui les concerne.

Au Canada et au Québec, à la suite de l'affaire Shafia, il y a eu un éveil et une prise de conscience de l'émergence du phénomène des VBH, qui ont déclenché dans les dernières années la révision et l'adoption d'articles de lois dans le but d'agir selon une différente approche face aux différentes formes de violences justifiées par l'honneur (Jimenez *et al.*, 2017; Jimenez, 2022a). Toutefois, au premier abord, il est pertinent de souligner qu'il n'existe pas de définition des VBH sur le plan juridique. Plutôt, ce sont les différentes manifestations des VBH qui sont légiférées dans différentes lois (Jimenez *et al.*, 2017).

Ajout et modification des lois

Selon les responsabilités partagées, les lois encadrant les VBH ou ses différentes formes, peuvent être tant de compétence fédérale que provinciale (Jimenez, 2022a).

Au fédéral. En réponse aux événements de l'affaire Shafia, c'est la *Loi fédérale sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*⁷ qui a été adoptée en 2015. Jimenez (2022a) et Jimenez et Cousineau (2017) critiquent toutefois que le nom de la loi soit péjoratif et préjudiciable pour les victimes et certaines communautés ethnoculturelles en qualifiant les VBH de « pratiques culturelles barbares ». La mise en place de cette nouvelle loi a eu comme conséquence la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*⁸, la *Loi sur le mariage civil*⁹ et le *Code criminel*¹⁰ (Abji *et al.*, 2019; Geadah, 2016; Jimenez 2022a; Jimenez *et al.*, 2017). Somme toute, les modifications apportées concernent l'interdiction de la polygamie, afin d'éviter les mariages forcés. Elle exige désormais un consentement libre et éclairé de la part des mariés, en plus d'établir « l'âge minimal de consentement au mariage à 16 ans » (Jimenez *et al.*, 2017). Pour le *Code criminel*, il est question de différents articles de loi visant à punir les personnes pouvant s'impliquer dans l'organisation de mariages forcés. Également, il exclut l'utilisation de la provocation à titre de défense lorsqu'il est question de VBH. Puis, le *Code Criminel* prévoit

⁷ Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, L.C. 2015, ch. 29. Sanctionnée 2015-06-18.

⁸ Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27).

⁹ Loi sur le mariage civil (L.C. 2005, ch. 33).

¹⁰ Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46).

l'article de loi 268 (1) sous les voies de faits graves, en y incluant l'excision, l'infibulation et les différentes formes de mutilation (Geadah *et al.*, 2013).

Au provincial. Au Québec, c'est la *Loi provinciale apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*¹¹, aussi connue sous le nom de *Projet de loi n°59* de 2016, qui a été instaurée à la suite de l'affaire Shafia. Cette loi « prévoit diverses mesures pour renforcer la protection des personnes considérées parmi les plus vulnérables de notre société, dont les personnes à risque ou victimes de VBH » (Jimenez, 2022a, p. 75). Elle modifie notamment l'article 509 du *Code de procédure civile*¹², de sorte qu'il comprenne les VBH à titre d'exemple de situation permettant d'obtenir l'injonction dont l'article fait mention.

Le gouvernement provincial a mis sur pied la *Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil*¹³ pour afin d'harmoniser les dispositions de la *Loi sur le mariage civil* avec les dispositions du *Code Civil* du Québec concernant le mariage. L'instauration de cette loi au fédéral avait comme objectif de « prévenir le mariage forcé et le mariage précoce » (Jimenez *et al.*, 2017, p. 153). La loi au Québec interdisait déjà la polygamie et fixait un âge de consentement au mariage à 16 ans, en plus d'exiger le consentement au mariage de la part des deux mariés. La *Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil* vient ainsi s'harmoniser avec ces dispositions légales qui étaient en place au Québec.

Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La *Loi provinciale apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes* a modifié la *LPJ*. Il est pertinent d'aborder cette loi dans le cadre du mémoire puisque les étudiant·e·s terminant l'école secondaire et qui entrent dans les établissements de niveau collégial¹⁴ sont âgés de 17 ans et sont donc toujours sous la protection de cette loi (source DPJ article 1). Selon l'article 38 de la *LPJ* :

¹¹ Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes (Projet de loi n°59), 2016, chapitre 12.

¹² Code de procédure civile, chapitre C-25.01 (dernière consultation le 4 novembre 2023)

¹³ Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil (L.C. 2001, ch. 4), article 5-7.

¹⁴ Au Québec, les établissements collégiaux ou de niveau collégial sont aussi connus sous le nom de « cégep », qui signifie Collège d'enseignement général et professionnel. Dans le cursus scolaire, le cégep vient après l'école

La sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux¹⁵.

Les mauvais traitements psychologiques, les abus sexuels et les abus physiques mentionnés dans l'article 38, sont des formes de violence faisant partie de la définition des VBH. Il y a ainsi une pertinence de se pencher sur le rôle que peut avoir la *LPJ*, et en conséquence la Direction de la protection de la jeunesse, sur les motifs de compromission pouvant être liés aux VBH. De plus, en vertu des nouveaux amendements à la *LPJ*, les mauvais traitements psychologiques (art. 38 c)) incluent, dorénavant le contrôle excessif, qui sont des manifestations le plus souvent liées à la dynamique de VBH (Jimenez, 2022a). C'est en 2016, dans le cadre de la *Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*, que l'article 38.3 a été ajouté à la *LPJ*. Cet article énonce qu'« aucune considération, qu'elle soit d'ordre idéologique ou autre, incluant celle qui serait basée sur une conception de l'honneur, ne peut justifier une situation prévue aux articles 38 et 38.1. »¹⁶.

Lorsqu'il est question des VBH, il va de soi de considérer le contrôle excessif. Ce contrôle peut être transversal dans la dynamique de VBH, c'est-à-dire qu'il peut avoir lieu tout au long de celle-ci. De plus, le contrôle excessif peut être exercé non seulement par les parents, mais également par des membres de la fratrie ou autres membres de la famille (Björktomta, 2019; Jimenez, 2022b). Par ailleurs, dans la plupart des familles, les parents vont employer un certain contrôle et une discipline afin de protéger leurs enfants et de leur assurer une sécurité et ce qu'ils croient être le mieux pour eux. Le contrôle excessif se différencie de ce contrôle parental « légitime », particulièrement au niveau de l'intention, dans le sens où il a lieu dans le

secondaire et avant l'université. Les programmes offerts sont de trois ans pour les programmes de technique et de deux ans pour les programmes pré-universitaires. Pour un·e étudiant·e ayant un parcours scolaire typique, l'entrée au cégep a lieu à l'âge de 17 ans. (Immigrant Québec, 2023)

¹⁵ Loi sur la protection de la jeunesse, chapitre P-34. 1 (dernière consultation le 25 septembre 2023).

¹⁶ Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes (Projet de loi n°59), 2016, chapitre 12.

but de prévenir un déshonneur ou de rétablir l'honneur qui a été perdu, en contrôlant les aspects social et sexuel (Jimenez, 2022a, 2022b).

Portrait statistique et prévalence des VBH dans le monde

Il y a une disparité dans la prévalence des VBH rapportée dans le monde alors que les chiffres présentés diffèrent selon la source. En effet, chaque année dans le monde, ce sont près de 5 000 femmes qui sont tuées en raison de l'honneur (Sadik, 2000). Certaines organisations rapportent plutôt que ce nombre peut s'élever à près de 20 000 (D'Lima et Solotaroff, 2020). Selon Kamateros et Nahabedian (2016), près de 3000 événements de violence liée à l'honneur ont lieu, et ce, seulement sur le continent européen. Selon elles, ce nombre avoisine les 200 en Syrie annuellement, alors qu'il s'élève à près de 1000 en Inde (Bhatia, 2009). Une autre étude indique que ce nombre correspond à environ 200 au Pakistan (Sev'er, Yurdakul, 2001).

Au Canada

Ici au Canada, ce sont 26 victimes qui ont été recensées dans 17 cas de crimes ayant eu lieu en raison de l'honneur entre 1991 et 2012 (Geadah *et al.*, 2013). De son côté, le Gouvernement du Canada (Muhammad, 2010) annonce 17 meurtres au nom de l'honneur ayant eu lieu lors de onze événements entre 1999 et 2009. Au Québec, il n'existe pas de données précises concernant le nombre de cas de VBH. Cependant, Jimenez *et al.* (2019) mentionnent que dans leur recherche ayant analysé des cas à risque de VBH ayant été signalés sur une période de cinq ans entre 2012 et 2017 à la DPJ du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud de Montréal, ce sont le cas de 69 jeunes qui ont été pris en considération. Bien que ce ne soient pas tous les jeunes parmi ceux-ci qui vivaient une situation de VBH avérée, cela montre tout de même que cette problématique peut être présente au sein des services en concomitance avec d'autres problématiques. Dans ce cas-ci, il était question de la compromission de la sécurité et du développement des enfants et adolescent·e·s. Outre l'affaire Shafia qui a fait les manchettes et qui a permis de faire connaître davantage le phénomène des VBH au Québec. Plus récemment, un cas de mariage forcé à Victoriaville (Boutros, 2019), une situation comportant du harcèlement et des menaces de mort ayant eu lieu à Granby (Faucher,

2020) et un cas de voies de fait et de menaces de mort à Sherbrooke (Quirion, 2021) sont les derniers événements liés à l'honneur ayant fait les manchettes dans la province.

L'intervention en contexte de VBH

Au niveau de la pratique, intervenir en contexte de VBH peut s'avérer complexe. Ainsi, ce qui doit être favorisé pour aider les intervenant·e·s dans leur travail face aux VBH est la mise en place de moyens leur permettant d'accroître leurs connaissances en regard de ces violences, pour ainsi dépister des victimes ou des agresseurs potentiels dans un contexte d'honneur (Sedem et Ferrer-Wreder, 2015; World Health Organization, 2012). Cela est notamment pertinent lorsqu'on considère que plusieurs jeunes filles et femmes ne veulent pas dénoncer la violence qu'elles subissent (Blum *et al.*, 2016).

Manque de connaissances en matière de VBH

L'absence de définition universelle des VBH représente un obstacle pour les intervenant·e·s. Cela se manifeste par un défi supplémentaire au niveau du dépistage de la problématique et conséquemment, pour l'intervention (Harper *et al.*, 2014). Le manque de connaissances de la problématique des VBH, occasionne des impacts pouvant aller jusqu'à la difficulté de trouver des ressources compétentes afin d'obtenir du soutien en intervention (Olsson et Bergman, 2022). Ce constat peut être fait tant en Suède (Olsson et Bergman, 2022) qu'au Québec (Pontel, 2017). Il est rapporté par plusieurs que les intervenant·e·s ne connaissaient pas les VBH en raison d'un manque de sensibilisation ou de formation effectué dans leur établissement de travail (Olsson et Bergman, 2022). D'ailleurs, une étude dans laquelle une trentaine de professionnel·le·s de différents milieux pouvant intervenir en regard de situations de VBH a été menée à Winnipeg au Manitoba. Il en ressort que les professionnel·le·s manquent de connaissances et de sensibilisation en regard des VBH, faisant en sorte qu'il peut être difficile pour eux de les départager de la violence conjugale ou d'autres types de violence interpersonnelle ou familiale (Blum *et al.*, 2016). En milieu scolaire, afin de connaître davantage les VBH, la sensibilisation et la formation, tant pour la population étudiante que pour les membres du personnel sont recommandées (Assalih, 2019). L'absence de balises claires quant au

dépistage et à l'intervention peut susciter de l'impuissance chez les membres du personnel. Ils·elles peuvent craindre de ne pas savoir quoi faire ou d'effectuer une intervention inadaptée aux besoins de la victime (Harper *et al.*, 2014).

Distinction entre les VBH et les autres violences familiales. Distinguer les VBH de la VC et d'autres types de violences interpersonnelles et familiales représente un défi au niveau du dépistage de la problématique. Cette difficulté s'explique par leurs nombreuses ressemblances et le manque de formation à l'égard de l'intervention en contexte de VBH et des autres violences familiales. Cela pose des défis pour les intervenant·e·s qui pourraient être appelé·e·s à intervenir dans de tels contextes (Olsson et Bergman, 2021). Toutefois, les VBH sont à ne pas confondre avec les différentes violences interpersonnelles, la VC et les autres violences familiales. Jimenez et Cousineau (2016) et Bates (2021) se sont interrogées à savoir ce qui différencie les VBH de la violence conjugale et de la violence intrafamiliale, telle que nous les connaissons. Les VBH se différencient de la VC et des violences intrafamiliales notamment au niveau de 1) le motif de perpétration de la violence; 2) de la préméditation de la violence et; 3) du nombre de personnes pouvant perpétrer la violence et/ou en être victimes (Assalih, 2019; Geadah *et al.*, 2013; Jimenez et Cousineau, 2016; Pontel, 2017).

Contrairement aux cas de violence conjugale où la famille et les membres de l'entourage de la femme victime tentent de lui venir en aide, la violence collective qu'incarnent les VBH fait en sorte que les membres de la famille et de l'entourage peuvent plutôt se ranger du côté de l'agresseur et ainsi commettre la violence en comité, dans le but de préserver l'honneur familial (Courchesne et Simard, 2019; Migeon, 2019). Bates (2021) constate que dans les cas de VBH, davantage de femmes font partie des personnes perpétrant la violence, alors que la mère, la belle-mère et les sœurs pourraient prendre part à la violence. De plus, le conjoint était impliqué dans 71% des cas de VBH, alors que dans les cas de VC le conjoint est systématiquement impliqué. Il y a une cohérence dans le fait que les victimes de VC ont un réseau social sur qui elles peuvent compter, alors que dans les cas de VBH, les victimes peuvent facilement se retrouver isolées (Geadah *et al.*, 2013). Cela étant, l'aspect familial des VBH contribue à faire de celles-ci des

violences préméditées contrairement à la VC, alors que les membres de la famille peuvent discuter et s'entendre sur une action à commettre pour rétablir l'honneur ou prévenir un déshonneur (Fondation SURGIR, 2012). Une étude des dossiers de la DPJ du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal réalisée par Jimenez et Cousineau (2016) a permis de faire ressortir que dans les cas signalés pour cause de VBH, l'exposition à la violence conjugale et/ou familiale fait partie des manifestations de violence ayant été signalées. Cela est cohérent avec le fait que « les violences basées sur l'honneur s'inscrivent dans le continuum plus vaste des violences familiales et conjugales. » (Chagnon, 2019, p. 7).

Au niveau des ressemblances, les VBH, au même titre que la violence conjugale, sont des violences genrées, alors que la majorité des victimes sont des femmes (Bates, 2021). Cette proportion frôle le 80% dans le cas de la violence conjugale (Chagnon, 2019) et surpasse 90% pour les VBH (Bates, 2021). Ensuite, les VBH comme la VC ne sont pas définies au niveau légal. Plutôt, ce sont les manifestations qu'on leur reconnaît qui sont illustrées dans les différents codes de lois. Donc, dans une situation de VBH, un individu pourrait être accusé pour plus d'un chef d'accusation (Jimenez, 2022a). D'ailleurs, plusieurs manifestations des deux types de violences sont similaires, posant un défi au niveau du dépistage pour les différent·e·s intervenant·e·s. Les conduites contrôlantes, les voies de fait, les agressions sexuelles et le harcèlement sont notamment des formes de violence appartenant au spectre des VBH et de la VC (Bates, 2021).

Assurer la sécurité

Le premier objectif devant être visé par les personnes œuvrant en contexte de VBH doit être d'assurer la sécurité de la présumée victime qui a dénoncé sa situation (Kamateros et Nahabedian, 2016; Pontel, 2017). Cela implique toutefois que les intervenant·e·s connaissent bien la problématique qu'incarnent les VBH (Korteweg, 2012). La préservation de l'anonymat de la présumée victime et/ou de la personne ayant dévoilé la situation aux intervenant·e·s est un moyen important pour assurer la sécurité de la victime face à sa famille (Kamateros et Nahabedian, 2016). Toujours dans l'optique d'assurer la sécurité des victimes, la chargée de

projets du BASF mentionne que les intervenant·e·s peuvent demander aux victimes de signer un formulaire afin d'autoriser la divulgation de renseignements au dossier. Cela peut être fait s'ils·elles croient que la victime est en danger, afin qu'un travail multidisciplinaire soit effectué dans l'élaboration et l'établissement d'un filet de sécurité (Pontel, 2017).

Besoins en regard du dépistage et de l'intervention

Les intervenant·e·s nomment qu'ils·elles n'ont pas de formations à leur disposition pour les aider sur le plan de l'intervention en regard des VBH (Blum *et al.*, 2016). La conception et la mise en place de formations adaptées aux VBH est un moyen de s'assurer que les personnes intervenant en regard des VBH soient davantage outillées (Harper *et al.*, 2014). Parallèlement, en lien avec la VBH commise en contexte conjugal, Bates (2021) énonce également la pertinence de former les personnes pouvant intervenir en regard d'une situation de VBH, pour s'assurer de leur compréhension et de leur capacité à les dépister et notamment les départager des autres types de violence familiale.

Quoi faire lors de l'intervention

Il est possible de constater que les intervenant·e·s ne savent généralement pas quoi faire lorsqu'ils·elles interviennent en contexte de VBH (Harper *et al.*, 2014). Aucune procédure et balise d'intervention en regard des VBH n'étaient mises en place pour soutenir les intervenant·e·s dans leurs interventions. Cela a mené à de la non-intervention et à des interventions mésadaptées dans certaines situations (Olsson et Bergman, 2022). Ceci peut contribuer à provoquer du stress chez ceux·celles-ci, à savoir ce qu'ils·elles doivent faire afin d'effectuer une intervention adaptée qui permettra d'assurer la sécurité de la victime (Jimenez et Cousineau, 2019).

La connaissance, mais surtout la compréhension du phénomène des VBH peut faciliter la création et l'établissement de la relation de confiance auprès des familles (Sedem et Ferrer-Wreder, 2015). Les intervenant·e·s, comme mentionné précédemment, peuvent se buter à des étudiant·e·s qui ne veulent pas parler de la violence qu'ils·elles subissent à cause d'une possible

peur d'être stigmatisé·e·s, de subir de la violence, ou encore de ressentir de la honte (Al-Gharaibeh, 2016; Blum *et al.*, 2016). Le BASF identifie d'ailleurs quelques stratégies possibles pour développer un lien de confiance avec la victime, et ainsi amorcer un processus d'intervention :

1) accorder de l'importance à l'établissement du lien de confiance avec la victime 2) créer des occasions propices à avoir un échange et de créer un contexte dans lequel la femme sera à l'aise de discuter 3) reconnaître que le bagage que chaque victime porte est unique 4) adapter son vocabulaire en discutant du sujet et l'aborder avec respect. (2017)

Les intervenant·e·s doivent ainsi travailler à établir un lien de confiance avec les étudiant·e·s (Harper *et al.*, 2014), mais également les accompagner dans la déconstruction de leur possible sentiment de honte (Al-Gharaibeh, 2016). Il est également suggéré d'effectuer des activités de sensibilisation et de former les intervenant·e·s et certain·e·s autres membres du personnel quant aux manifestations et impacts pouvant être causés par les différentes formes de la violence (El-Hage, 2018; Geadah *et al.*, 2013). La connaissance des ressources à l'interne, mais surtout le travail et la collaboration avec celles-ci sont souhaités pour la création d'un filet de sécurité autour des victimes (El-Hage, 2018; Korteweg, 2012).

Travail multidisciplinaire

En cohérence avec le besoin d'assurer la sécurité de l'étudiant·e par le biais de l'instauration d'un filet de sécurité, Pontel (2017) souligne l'importance pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales de connaître les ressources disponibles qui pourraient intervenir dans une situation de VBH. L'importance de travailler en multidisciplinarité est également soulevée pour offrir de meilleurs services aux victimes (Assalih, 2019). Connaître les professionnel·le·s ayant une expertise sur la question des VBH peut permettre de collaborer avec eux au niveau de l'intervention, pour offrir un meilleur encadrement et suivi aux victimes (Assalih, 2019; Harper *et al.*, 2014; Jimenez *et al.*, 2019).

Concernant les membres du personnel, le travail multidisciplinaire peut leur permettre de bénéficier de conseils au niveau des pratiques à utiliser, comprendre la problématique, mais aussi

au niveau de l'intervention (Assalih, 2019; Fortin, 2019). Harper *et al.* (2014) mentionne également que ce travail permet d'« améliorer l'accès aux services et pour s'outiller comme intervenante » (p. 67). En milieu scolaire, la collaboration avec des ressources à l'interne et à l'externe est à privilégier. Le travail ne peut pas être effectué avec les parents qui sont à la source des VBH dans la famille (Geadah *et al.*, 2013). À l'externe, ce sont plutôt les corps policiers qui s'ajoutent aux options possibles à considérer dans l'intervention en contexte de VBH (Fortin, 2019).

Outils

Un obstacle que les intervenant·e·s rencontrent dans l'intervention en contexte de VBH est l'absence d'outils d'intervention et de dépistage qui peuvent les épauler. Que ce soient des grilles, des procédures ou autres types d'outil, l'absence d'outil pour accompagner les intervenant·e·s a comme effet d'amener un sentiment d'impuissance et des frustrations chez ces dernier·ère·s (Assalih, 2019; Harper *et al.*, 2014). D'un autre côté, un directeur d'école secondaire à Montréal ayant une expérience en matière d'intervention en contexte de VBH mentionne qu'il n'y a aucun protocole clair pour l'intervention, mais que les membres du personnel emploient une formule qui se compose d'« écouter, accompagner, soutenir » (Fortin, 2019, p. 52). Il ajoute que cette démarche s'effectue en boucle. L'unicité de chaque situation de VBH justifie l'utilisation de cette formule d'intervention sans être dotée d'un protocole d'intervention (Fortin, 2019).

Pour répondre au besoin criant d'outiller les intervenant·e·s dans leur intervention, le BASF a mis sur place une grille d'indicateurs de risque de la VBH, une fiche de départ à l'étranger pour les intervenant·e·s ayant un cas possible de mariage forcé à l'étranger, ainsi qu'un livret d'information sur le mariage forcé (Pontel, 2017). De son côté, El-Hage (2018) propose une grille d'indicateurs de risque de VBH se basant sur la grille d'indicateurs de risque développée par le BASF (2015). Cette grille se compose de quatre sections avec des questions que l'intervenant·e peut se poser afin d'identifier la présence d'une situation possible de VBH chez l'étudiant·e et d'établir un filet de sécurité. Cette grille comporte également une section en

lien avec l'intervention et les ressources gravitant autour de la victime. Cette section peut contribuer à fournir des pistes à l'intervenant·e en regard de la demande d'aide (BASF, 2015).

L'utilisation de l'approche interculturelle et de l'approche intersectionnelle

En raison du contexte multiculturel croissant au Québec (Robitaille *et al.*, 2023), et que les situations de VBH répertoriées dans différents milieux d'intervention (Gedah *et al.*, 2013; Jimenez *et al.*, 2019) impliquent des femmes et de jeunes filles issues de l'immigration qui sont originaires des sociétés patriarcales (Jimenez et Cousineau, 2016), dans lequel les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements collégiaux du Québec sont appelé·e·s à intervenir, l'utilisation conjointe de l'approche intersectionnelle et de l'approche interculturelle se révèle pertinente pour analyser les résultats de la collecte de données. En effet, ces approches s'avèrent appropriées puisque le sujet à l'étude concerne majoritairement les femmes qui sont issues de l'immigration (Gedah *et al.*, 2013).

L'approche intersectionnelle

L'approche intersectionnelle, qui a connu une montée en popularité entre 2000 et 2015 (Bilge, 2015) est utilisée pour l'analyse, mais également à titre d'outil d'intervention, dans différentes disciplines (Carbado *et al.*, 2013). L'approche est notamment associée, par les intervenantes des maisons d'hébergement, aux violences familiales et aux femmes de minorités ethnoculturelles (Corbeil *et al.*, 2018; Ertürk, 2009). Crenshaw (1989) et Collins (1990), des pionnières en matière d'intersectionnalité, soutenaient que pour bien comprendre et analyser les inégalités vécues par une femme de couleur, il faut considérer la combinaison et le renforcement mutuel de deux systèmes d'oppression : le sexisme et le racisme.

L'approche intersectionnelle permet de comprendre la réalité des femmes immigrantes et de les situer dans un continuum de vulnérabilités (Pagé et Pires, 2015). Cela s'effectue en analysant l'interaction entre le niveau microsocial qui correspond aux caractéristiques identitaires individuelles des femmes, et le niveau macrosocial, soit les systèmes d'oppression et le continuum de discriminations en place dans la société qui touchent la victime (Bigaouette *et al.*,

2018; Bilge, 2009; Corbeil *et al.*, 2018; Ertürk, 2009; Jimenez *et al.*, 2022; Shields, 2008). Ainsi, d'un côté, les caractéristiques identitaires font référence à « l'ethnicité, le genre, l'âge, les relations familiales et sociales, la culture, la langue, la religion, la classe socioéconomique et le statut migratoire » (Jimenez *et al.*, 2022, p. 220). De l'autre côté, les différentes formes d'oppression incluent notamment le patriarcat, le racisme l'hétérosexisme, l'âgisme (Bigaouette *et al.*, 2018; Flynn *et al.*, 2019; Harper, 2012). L'approche pourrait par exemple s'intéresser à l'effet du patriarcat et du racisme sur une jeune femme issue de l'immigration victime de VC, pour analyser comment ses caractéristiques personnelles contribuent à sa vulnérabilité dans ces systèmes de pouvoir.

L'intersectionnalité en contexte de VBH. L'approche intersectionnelle tire sa pertinence dans le cadre des VBH, phénomène associé davantage dans les pays occidentaux aux femmes de minorités ethnoculturelles. Elle a d'ailleurs été utilisée dans de multiples contributions scientifiques pour interpréter ces violences (Arcand, 2018; Harper *et al.*, 2014; Jimenez, 2022c; Jimenez *et al.*, 2022; Lamboley *et al.*, 2014; Sedem et Ferrer-Wreder, 2015) et s'inscrit dans l'intervention féministe (Bilge, 2009).

L'approche de l'intersectionnalité a également servi comme cadre théorique pour la compréhension du phénomène des VBH. Dans leur étude réalisée en Suède, Strid *et al.* (2021) conviennent que les VBH résultent de l'intersection entre plusieurs systèmes d'oppression, notamment le patriarcat et l'hétéronormativité avec les caractéristiques identitaires de la femme, comme son genre. Puis, dans leur recherche sur le mariage forcé, Lamboley *et al.* (2014) ont conclu que l'approche intersectionnelle « permet de mettre en évidence à la fois la complexité et l'aspect multidimensionnel » (p. 139) de cette forme de VBH. Elles ont également conclu que cette approche a permis de faciliter la compréhension de l'ensemble du concept du mariage forcé, permettant de mieux d'identifier et de cibler les personnes qui en étaient victimes. Également, Jimenez (2022c) fait usage de l'approche intersectionnelle et souligne que les participantes à l'étude, les intervenantes et gestionnaires de la Fédération des maisons d'hébergement pour

femmes, utilisent cet outil pour atteindre une compréhension du vécu des personnes victimes de VBH auprès de qui elles interviennent.

Est-ce qu'un chercheur Homme, Blanc et non-Immigrant est légitimé à étudier les VBH des femmes issues de l'immigration à partir d'une approche féministe?

Le contexte d'utilisation de l'approche intersectionnelle nécessite, au préalable, de me questionner sur ma légitimité, en tant qu'homme blanc non issu de l'immigration, à analyser le corpus de données selon cette approche théorique qui s'intéresse traditionnellement, à partir d'une approche féministe, au vécu des femmes qui sont issues de la diversité ethnique (Carbado *et al.*, 2013).

En parallèle, certains chercheurs masculins se sont déjà intéressés à la légitimité de porter un projet de recherche guidé par une approche intersectionnelle en tant qu'homme blanc mené auprès de femmes Afro-Américaines. Entre autres, Sherman (2002) s'est questionné sur « comment un homme Blanc peut-il faire progresser une conception de la recherche l'incluant en contact direct avec les participantes à la recherche qui sont des femmes Afro-Américaines? » (traduction libre, p. 1248). Dans la recherche qu'il a menée, Tillman (2002) a fait ressortir des questionnements à savoir qui sont les personnes qui devraient effectuer une recherche au sein de la communauté Afro-Américaine. En reprenant ces questions et en les adaptant au contexte de notre recherche, il est pertinent de se demander: 1) est-ce qu'un homme Blanc peut effectuer une recherche sur un sujet concernant les femmes de communautés issues de l'immigration?; et 2) est-ce que les sujets de recherche concernant une approche culturellement sensible pour les communautés issues de l'immigration sont exclusifs à celles-ci?

Se basant sur les concepts élaborés par Merton (1972) et Collins (1995, cité dans Banks, 1998), Banks (1998) a élaboré la *Typologie des chercheurs interculturels* qui a comme finalité de situer le chercheur par rapport à la communauté dans laquelle il effectue sa recherche. En effet, Banks (1998) a établi sa typographie à savoir comment le chercheur est en mesure de comprendre ou non les normes, valeurs et traditions de la communauté à l'étude. Cela se base sur le fait que le

chercheur ait été socialisé ou non dans cette communauté et qu'il ait intégré ou non les normes, valeurs et traditions de cette communauté (Banks, 1998). Cette typologie recense quatre types de chercheurs distincts. Selon cette typologie, je me situe à un des extrêmes de la classification, soit un *external-outsider*, pouvant se traduire par « étranger-externe ». L'auteur définit, ce dit étranger externe, comme quelqu'un qui :

A été socialisé·e au sein d'une communauté différente de celle dans laquelle il ou elle effectue de la recherche. Il ou elle a une compréhension partielle et peu d'appréciation en regard des valeurs, des perspectives et des connaissances de la communauté qu'il étudie. (traduction libre, Banks, 1998, p. 8)

Bien que les personnes directement ciblées par la réalisation de la recherche soient les membres du personnel des établissements de niveau collégial, la recherche s'intéresse à un phénomène qui, au Canada, comme mentionné précédemment, est davantage répertorié dans des familles et communautés issues de l'immigration (Jimenez, 2022b). Le fait que la recherche se déroule auprès des membres du personnel d'établissements de niveau collégial, agissant comme intermédiaire entre nous et la population ciblée par la recherche, soit les individus, familles et communautés issus de l'immigration, vient retirer un certain poids de la définition d'étranger-externe de Banks à laquelle je m'identifie comme chercheur. Ceci contribue à légitimer mon utilisation de ce cadre théorique.

L'approche et l'intervention interculturelles

Le contexte multiculturel peut amener des difficultés au niveau de la compréhension et de la communication entre l'intervenant·e et la personne devant lui·elle (El-Hage, 2018). En référence au travail d'intervention dans un contexte multiculturel avec les personnes issues de l'immigration, Roy (2000, p. 131, cité dans Bationo *et al.*, 2018) définit l'approche interculturelle comme étant « une méthode de communication et d'appréhension des problèmes débouchant sur un type d'intervention adapté à la diversité dans les sociétés contemporaines » (p. 3). Ainsi, l'interculturalité concerne la dynamique entre la société d'accueil et la société d'immigration (Gratton, 2009). Plus précisément, elle implique d'étudier d'un côté l'intervenant·e (non issu·e de l'immigration) et la·les personne·s qui obtient·nent des services, les deux issu·e·s d'une culture différente (Bélanger, 2002). L'objectif premier de l'approche, du point de vue de l'intervenant·e,

est la compréhension de l'autre, celui·celle qui représente l'*altérité*, en vue de réaliser une intervention qui se veut adaptée (Jimenez et Cousineau, 2016) aux personnes qui vont chercher des services et qui ont tout un vécu et des expériences passées différentes (Bélanger, 2002; Jimenez et Cousineau, 2016).

Intervenir en contexte multiculturel comporte une possibilité que l'intervenant·e et l'aidé·e vivent un choc culturel (Jimenez, 2022b, 2022c; Jimenez et Cousineau, 2016) pouvant s'accompagner de zones culturellement sensibles entre eux·elles (Tanguay, 2020). La distance culturelle, abordée par Ward *et al.* (2001) vient aussi renforcer l'idée de la présence de défis dans l'intervention en contexte multiculturel. En effet, Ward *et al.* (2001) concluent que « plus la distance culturelle entre les participants est grande, plus l'interaction est difficile » (traduction libre, p.17).

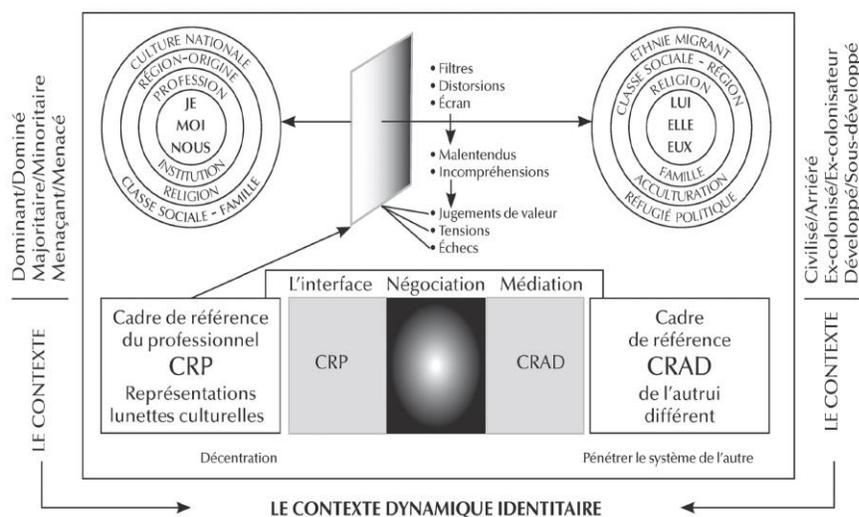
L'intervention interculturelle se réalise selon trois étapes principales (Cohen-Emerique, 1993; 2015) : 1) la *décentration*; 2) la *compréhension du cadre de référence de l'autre* et; 3) la *négociation-médiation*. La *décentration* est l'étape où l'intervenant·e est amené à développer sa capacité de réflexivité pour approfondir la connaissance en regard de ce qui compose son cadre de référence, soit ses propres caractéristiques identitaires, normes personnelles et jugements de valeur. C'est l'étape où il·elle tente de reconnaître son propre cadre de référence identitaire et culturel, et de s'en éloigner pour lui permettre de « jeter un regard particulier sur l'autre ainsi que sur les réalités culturelles qui l'entourent » (El-Hage, 2018, p. 41). Une fois cela fait, l'intervenant·e peut se tourner vers la *compréhension du cadre de référence de l'autre*, qui implique qu'il·elle fait preuve de « la capacité d'ouverture et l'intérêt pour les autres cultures » (Cohen-Emerique, 2011, cité dans Jimenez et Cousineau, 2016, p. 13). L'intervenant·e, plus souvent issu·e du groupe majoritaire ethnique, s'intéresse aux éléments composant le cadre de référence de la personne bénéficiant de ses services, à savoir ses caractéristiques individuelles, normes culturelles et traditions, valeurs, son contexte social et politique, etc. Ceci peut permettre à l'intervenant·e de comprendre entre autres pourquoi son·sa client·e peut penser ou réagir d'une certaine façon (El-Hage, 2018). Finalement, Cohen-Emerique (1993; 2015) indique que l'étape

de *négociation-médiation* consiste à trouver un espace commun d'entente dans la communication entre l'intervenant·e et son client. Cette étape se situe « dans la phase de résolution des conflits » (Cohen-Emerique, 1993, p. 81), lorsque les deux étapes précédentes ont été réalisées.

En utilisant un ensemble de théories, Cohen-Emerique (2007, 2015) a développé la *Modélisation de l'interaction interculturelle* (Figure 1) se basant d'un schéma qui avait été élaboré par Mucchielli (1984, cité dans Cohen-Emerique, 2007). Bien que le modèle de Cohen-Emerique ne soit pas récent, il est tout de même d'actualité et pertinent dans le cadre de cette recherche.

Figure 1

Modélisation de l'interaction interculturelle (Cohen-Emerique 2007, 2015)



La schématisation présente l'interaction entre l'intervenant·e (*je, moi, nous*) et la personne issue de l'immigration bénéficiant des services (*lui, elle, eux*). L'interaction entre les deux personnes de deux cultures différentes considère le *contexte* et le *cadre de référence* de chacune des personnes. Le *cadre de référence* culturel de l'intervenant·e est représenté par sa lunette identitaire et les filtres (l'ensemble des malentendus, jugements de valeur et préjugés) pouvant venir influencer et teinter sa représentation de la personne auprès de qui il·elle intervient. Cette

différence de cadre de référence culturel entre les deux acteurs·trices peut engendrer des obstacles pouvant se dresser au niveau de la communication entre l'intervenant·e et son·sa client·e. L'intervention interculturelle vise ainsi à y pallier.

L'approche interculturelle est également pertinente dans l'analyse et l'intervention du phénomène des VBH. Ceci s'explique notamment en considérant que les VBH sont davantage associées aux familles qui sont issues de l'immigration, dans un contexte où la multiethnicité est en croissance au Québec (Corbeil *et al.*, 2018; Jimenez et Cousineau, 2016). Il importe de mentionner d'entrée de jeu que nous considérons que les VBH « ne soient pas exclusives à une culture ou à une religion, elles sont toutefois une conséquence d'une culture patriarcale » (Jimenez, 2022c, p. 77). Certaines personnes quittent même leur pays pour échapper aux violences (Gedah *et al.*, 2013). Sans vouloir allier les VBH aux familles issues de l'immigration, les cas signalés jusqu'à présent ici au Québec concernent celles-ci (Gedah *et al.*, 2013; Jimenez *et al.*, 2019). C'est pourquoi notre recherche porte sur ces familles.

L'approche interculturelle a été employée à quelques reprises dans l'étude du phénomène des VBH, notamment par Jimenez et Cousineau (2016) et Lamboley *et al.* (2014). Il est possible de reprendre la Figure 1 (Cohen-Emerique, 2007, 2015) pour contextualiser l'intervention en contexte de VBH dans les établissements de niveau collégial pour témoigner de la pertinence de l'approche interculturelle dans ce milieu. Cette approche peut s'articuler dans différents milieux de l'intervention, notamment dans le milieu de l'éducation (El-Hage, 2018; Montgomery et Agbobli, 2017) dont il est question dans notre étude. Ainsi, afin de comprendre l'expérience des intervenant·e·s travaillant auprès des étudiant·e·s cégépien·ne·s issu·e·s de l'immigration vivant dans un contexte de VBH, l'utilisation de l'approche interculturelle est pertinente (Jimenez et Cousineau, 2016; Lamboley *et al.*, 2014).

Pertinence de la recherche

Au regard des statistiques sur l'effectif scolaire et sur l'immigration, il est inévitable de constater que le nombre d'étudiant·e·s dans les établissements scolaires de niveau collégial au

Québec va croître au courant des années à venir. Selon le Gouvernement du Québec (2023), à l'échelle de la province, près de 172 000 étudiant·e·s étaient inscrit·e·s dans le réseau collégial au Québec à la session d'automne 2022. Il est prévu que ce nombre atteindra plus de 182 000 en 2025, soit trois années plus tard seulement. Puis en 2032, le nombre d'étudiants inscrits dans le réseau collégial devrait atteindre près de 196 000 étudiants inscrits (Gouvernement du Québec, 2023). Les prévisions indiquent qu'il y aura donc près de 24 000 étudiants de plus dans le réseau sur une période de 10 ans. Ceci est une augmentation de plus de 14% de l'effectif (Gouvernement du Québec, 2023). Il est possible de croire qu'une partie de cette augmentation sera due à l'immigration. En effet, le Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) administré à près de 16 000 étudiant·e·s nouvellement admis·e·s aux études collégiales à l'automne 2016 et à l'hiver 2017 dans 43 collèges de la province a fait ressortir que les étudiant·e·s immigrant·e·s et issu·e·s de l'immigration représentent plus du quart des étudiants (Gaudreault et Normandeau, 2018).

Il est possible que des comportements visant le maintien et/ou la restauration de l'honneur de la famille ou de la communauté soient observés dans les établissements scolaires. Entre autres, il est possible que les frères ou les sœurs de jeunes filles de la famille surveillent ces dernières dans l'établissement scolaire pour éviter qu'elles ne commettent des actes allant à l'encontre des valeurs propres à la famille (Geadah *et al.*, 2013). En milieu scolaire, certaines filles issues de l'immigration peuvent être aux prises avec un dilemme. Elles pourraient vouloir prendre part à des activités et à des projets à l'école, ce qui nécessite du temps en dehors des heures de classe, tandis que leurs parents pourraient vouloir qu'elles obtiennent les meilleurs résultats possibles en consacrant des efforts à leur réussite académique (Arcand, 2018). À l'école, si elles prennent part à des activités parascolaires, fréquentent des garçons ou ont une tenue vestimentaire pouvant « provoquer » les garçons et attirer leur attention, elles risquent de se faire dénoncer à la famille par leurs frères et sœurs après qu'ils·elles aient pu peuvent observer cela dans le milieu scolaire. Ceci pourrait ensuite entraîner des représailles à la victime lorsque celle-ci est de retour dans le domicile familial (Arcand, 2018).

Les intervenant·e·s et membres du personnel, au nombre de plus de 26 000 dans la Fédération des cégeps (Gaudreault et Normandeau, 2018) travaillant dans les établissements de niveau collégial, doivent composer avec une clientèle comportant encore plus d'étudiant·e·s issu·e·s de l'immigration. Ils·elles doivent ainsi tenir compte du contexte ethnoculturel, de la religion et de la langue de ces derniers pour effectuer des interventions adaptées afin d'assurer leur sécurité. Ils·elles doivent également favoriser l'intégration de ces étudiant·e·s au milieu et au système scolaire et considérer la diversité entre les étudiant·e·s. En considérant ce contexte de diversité culturelle et les possibles chocs culturels pouvant être vécus par les étudiant·e·s, il est intéressant de se pencher sur la pratique professionnelle des intervenant·e·s psychosociaux·ales et les autres membres du personnel dans les établissements scolaires de niveau collégial au Québec.

Objectifs de la recherche

Quelques questions émergent quant à la pratique des membres du personnel des établissements de niveau collégial en regard des VBH. Ont-ils assez de connaissances sur le sujet? Sont-ils outillés pour dépister et intervenir dans ces situations? Quelles sont les meilleures interventions à faire pour aider les jeunes femmes en tenant compte du contexte spécifique sans leur causer préjudice? Pour parvenir à répondre à ces questions concernant un milieu de l'intervention multiculturel qui peut être appelé à agir en regard d'une situation de VBH à tout moment, il est pertinent de s'intéresser à cette problématique.

Ainsi, l'objectif général de la présente recherche consiste à s'intéresser à la perception des intervenant·e·s dans les établissements scolaires de niveau collégial quant aux VBH. Plus particulièrement, il s'agit de: 1) cerner les connaissances des intervenant·e·s en regard des VBH; 2) recenser les défis rencontrés en lien avec le dépistage en contexte de VBH et; 3) recenser les défis rencontrés en lien avec l'intervention en contexte de VBH.

Les informations recueillies auprès des intervenant·e·s permettront de se tourner vers la recherche de bonnes pratiques et d'interventions adaptées pour les femmes fréquentant le milieu collégial et qui sont victimes de VBH. Ce projet de mémoire contribuera ainsi au développement

de la recherche portant sur les VBH au Québec, en outillant les intervenant·e·s du milieu collégial dans le dépistage de cette problématique et de l'intervention dans un tel contexte.

Chapitre 2 : L'article scientifique

*Les violences basées sur l'honneur (VBH) au Québec : défis de dépistage et d'intervention pour
les intervenant·e·s psychosociaux·ales en milieu collégial*

Bryan Dallaire-Tellier

Candidat à la maîtrise en psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Québec, Canada

bryan.dallaire-tellier@uqtr.ca

Estibaliz Jimenez

Professeure agrégée

Département de psychoéducation et travail social

Université du Québec à Trois-Rivières

Québec, Canada

estibaliz.jimenez@uqtr.ca

Marie-Marthe Cousineau

Professeure titulaire

École de criminologie

Université de Montréal

Québec, Canada

mm.cousineau@umontreal.ca

Résumé de l'article

Les violences basées sur l'honneur (VBH), phénomène mis en lumière au Québec et au Canada notamment à la suite de la tragique affaire Shafia, ne sont pas suffisamment connues. De ce fait, elles sont certainement sous-représentées statistiquement, étant à la fois sous signalées ou même dépistées. Dans les pays occidentaux, y compris au Canada, il s'avère que les VBH répertoriées surviennent principalement dans les familles issues de l'immigration qui chercheraient à protéger ou rétablir l'honneur de leur famille et de leur communauté. Dans ce sens, et du fait que le milieu scolaire accueille un nombre grandissant d'étudiant·e·s issu·e·s de l'immigration, s'appuyant sur une approche interculturelle et intersectionnelle, cet article s'intéresse aux expériences des intervenant·e·s psychosociaux·ales en milieu collégial susceptibles d'intervenir en regard des VBH. Pour ce faire, des intervenant·e·s psychosociaux·ales ont répondu à un questionnaire en ligne et participé, individuellement ou réunis en groupe de discussion, à des entrevues semi-dirigées. Notre étude analyse, à partir de la perception des intervenant·e·s, leur niveau de besoins et de connaissances de même que les défis d'intervention rencontrés en matière de VBH, ceci dans le but de proposer des stratégies d'actions adaptées au milieu collégial.

Mots-clés:

Violences basées sur l'honneur (VBH), milieu collégial, intervenant·e·s psychosociaux·ales, immigration, dépistage, intervention interculturelle, défis, recommandations

Mise en contexte

Les VBH sont un phénomène auquel les chercheurs·euses universitaires ainsi que les institutions et organismes de terrain s'intéressent spécialement depuis l'affaire Shafia, une tragédie familiale ayant eu lieu en 2009 (Jimenez et Cousineau, 2016) au cours de laquelle quatre féminicides sont survenus en réponse à un manquement perçu à l'honneur familial. Ce drame a été commis au sein d'une famille afghane musulmane ayant une structure patriarcale. Ce sont le père de famille, son fils aîné et sa femme qui ont assassiné, avec préméditation, les trois filles et la première femme du père, qui demeurait avec eux. Bien que les personnes ayant perpétré les crimes aient été reconnues coupables de meurtre au premier degré, et bien qu'il n'existe pas d'infraction criminelle spécifique aux VBH dans le Code criminel canadien (Jimenez et al., 2017), le tribunal a tout de même qualifié les quatre meurtres de crimes basés sur l'honneur.

Définition des VBH

Les travaux des chercheur·e·s, des institutions et des organismes communautaires ont depuis permis d'outiller les acteurs·trices de différents milieux de pratique à l'égard du dépistage et de l'intervention en contexte de VBH, une problématique qui reste, encore à ce jour méconnue, complexifiant d'autant l'intervention dans ce contexte. Pour témoigner de cette complexité, les organisations et chercheur·e·s universitaires ont tenté de définir le phénomène des VBH. Plusieurs définitions ont ainsi vu le jour, mais aucune n'a encore été universellement reconnue. La définition que nous utilisons est celle du Bouclier d'Athéna – Services Familiaux (BASF)¹, parce que cette définition, qui précise plusieurs caractéristiques des VBH, s'avère large et inclusive :

La violence basée sur l'honneur est toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle motivée par le désir de protéger ou de restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté. Cette violence est utilisée pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme aux normes, aux valeurs et aux pratiques liées aux traditions ou coutumes d'un groupe donné. Elle peut aussi être utilisée en guise de sanction ou de correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. Ce type de violence peut être exercé par un ou plusieurs membres d'une même famille y compris la famille étendue ou les membres d'une communauté. (2015, p. 8)

L'utilisation du terme « violences basées sur l'honneur » est pour sa part privilégiée à celui de « crimes basés sur l'honneur », car il permet de désigner non seulement les meurtres et autres actes criminels inscrits au Code criminel canadien, mais aussi l'ensemble des formes de violences motivées par la préservation de l'honneur, selon leurs auteurs (Geadah, 2016; Jimenez et al., 2017).

Caractéristiques des VBH

L'honneur est une représentation qui est particulièrement ancrée dans les familles patriarcales dans lesquelles il est reconnu que les hommes ont le contrôle et s'assurent du respect de l'honneur familial (Kandiyoti, 1988; Rodríguez-Espartal, 2019; Uskul et al., 2022). Dans ce contexte patriarcal, il est établi que le père a l'autorité pour déterminer ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas ; et il incombe essentiellement aux femmes et jeunes filles de la famille de préserver l'honneur en adoptant des comportements sexuels (Chesney-Lind, 2006; Ertürk, 2009) et sociaux (Geadah et al., 2013 ; Jimenez, 2022a) décents. Ceci implique, a contrario, d'éviter différents comportements « occidentaux » jugés outrageants tels que porter du maquillage, porter des vêtements inappropriés, ne pas porter le voile, fréquenter des garçons d'une autre religion ou

culture et utiliser les réseaux sociaux, avoir des relations sexuelles hors mariage (Al-Gharaibeh, 2016; Bates, 2017; Chesler, 2010; Cooney, 2014; Gill, 2006; Gill et al., 2012; Jimenez, 2022b).

C'est la perception de la famille du fait qu'il y a eu transgression à l'honneur familial, ou pour empêcher une telle transgression, que les VBH ont lieu (Jimenez, 2022b). Ces violences peuvent se produire sous plusieurs formes : violences physiques, psychologiques, sexuelles, verbales, spirituelles et économiques (Jimenez et Cousineau, 2016). S'apparentant aux violences psychologiques, le contrôle excessif est employé afin de limiter les probabilités qu'un acte de déshonneur ait lieu. Il se caractérise notamment par un ensemble d'interdictions et d'obligations imposées à la personne ayant causé ou pouvant causer un déshonneur (Jimenez, 2022b). Les VBH sont considérées comme des violences genrées, car ce sont majoritairement les femmes qui en sont victimes. Bates (2021), à partir d'une analyse de cas liés aux VBH par des policiers·ères et travailleurs·euses sociaux·ales en Angleterre, établit que dans plus de 90% des cas, ce sont des femmes, issues de l'immigration, qui en sont victimes.

Les VBH s'avèrent un phénomène complexe, notamment pour ce qui est du dépistage, entre autres à cause des éléments qu'elles ont en commun avec d'autres violences interpersonnelles, telles les violences conjugales (VC) et autres violences familiales (VF) (Geadah et al., 2013). Par exemple, en VC comme en VBH, la violence peut être commise par le conjoint et des violences physiques, psychologiques, sexuelles et un contrôle excessif peuvent être employés. Toutefois, elles divergent quant au motif, alors que dans le cas des VBH, ces violences sont utilisées essentiellement pour « prévenir un déshonneur ou pour rétablir l'honneur

qui a été perdu » (Jimenez et Cousineau, 2016 ; Jimenez et al., 2017). Également, dans le cas des VBH, l'ensemble des membres de la famille, nucléaire et élargie, et des membres de la communauté, en plus du conjoint, peuvent perpétrer ou être complices de la violence (Bates, 2021), alors qu'en VC celle-ci est commise exclusivement par le conjoint, et la victime peut demander de l'aide des autres membres de la famille ou de la communauté pour tenter d'y mettre un terme. Ceci peut avoir pour conséquence d'isoler la victime de VBH, car elle pourrait n'avoir personne sur qui compter (Geadah et al., 2013). La préméditation de la violence est une autre caractéristique qui s'applique aux VBH, alors que les membres de la famille se concertent pour trouver un moyen de punir la personne qu'ils jugent fautive (Chagnon, 2019).

Devant l'absence de définition universelle des VBH et la complexité révélée du phénomène, des recherches ont été réalisées auprès d'intervenantes de différents milieux, tels la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et le milieu policier (Blum et al., 2016; Harper et al., 2014; Olsson et Bergman, 2022). Ces recherches (Blum et al., 2016; Harper et al., 2014; Olsson et Bergman, 2022) soutiennent la présence de défis et de besoins associés au dépistage et l'intervention en contexte de VBH en milieu multiculturel.

Pertinence de la recherche

Entre 2011 et 2020, dans un mouvement sans cesse croissant, la province de Québec a accueilli en moyenne près de 48 000 personnes immigrantes par année, dont plus de la moitié proviennent de l'Asie ou de l'Afrique (Robitaille et al., 2023), des régions traditionnellement

associées aux VBH (Fondation SURGIR, 2012). La hausse de la population migrante risque de se répercuter dans les établissements scolaires de niveau collégial² qui prévoit conséquemment une hausse atteignant près de 22 000 étudiant·e·s, généralement âgé·e·s entre 17 et 20 ans, issu·e·s de l'immigration entre 2023 et 2032, soit une croissance de plus de 12% (Gouvernement du Québec, 2023).

Il est ainsi à prévoir que ces établissements d'éducation deviendront encore davantage multiculturels, augmentant dans la foulée le risque pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales³ d'être confrontés à des étudiant·e·s vivant un choc culturel et tentent de s'intégrer et s'adapter au mode de vie, normes et valeurs québécoises. Cela étant, il s'avère pertinent de sonder l'aisance de ces intervenant·e·s à intervenir vis-à-vis des étudiant·e·s immigrant·e·s en général, et ceux qui ont vécu ou pouvant vivre des situations de VBH plus spécialement.

Objectifs de la recherche

Dans le but ultime de soutenir et accompagner les intervenant·e·s psychosociaux·ales des collèges québécois qui sont susceptibles d'être appelé·e·s à intervenir auprès d'étudiant·e·s victimes présumées ou avérées de VBH, ou susceptibles de l'être, par l'élaboration d'outils de dépistage et d'intervention adaptés à la fois à la problématique des VBH et au contexte d'intervention interculturelle en milieu collégial, l'objectif général de la recherche est de comprendre l'expérience des intervenant·e·s psychosociaux·ales en situation de VBH. Plus spécifiquement, il s'agit de : 1) cerner leurs connaissances de la problématique des VBH; 2) identifier les défis que les personnes intervenantes rencontrent en regard du dépistage et de

l'intervention liés aux VBH en contexte multiculturel collégial; et 3) préciser leurs besoins d'information ou de formation afin de mieux intervenir auprès des étudiant·e·s issu·e·s de l'immigration victimes de VBH ou susceptibles de l'être.

L'utilisation de l'approche interculturelle et de l'approche intersectionnelle

Considérant le contexte multiculturel croissant au Québec, et que les situations de VBH répertoriées dans différents milieux d'intervention impliquent des femmes et des jeunes filles issues de l'immigration et qui sont originaires de sociétés patriarcales, dans lequel les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements collégiaux du Québec sont appelé·e·s à intervenir, l'utilisation conjointe de l'approche intersectionnelle et de l'approche interculturelle se révèle pertinente pour analyser les résultats de la collecte de données.

L'approche intersectionnelle

L'approche intersectionnelle prend en considération l'effet des différentes formes d'oppression (Bigaouette et al., 2018; Corbeil et al., 2018; Pagé et Pires, 2015) et systèmes de pouvoir (Harper et al., 2014) tels que le patriarcat et le racisme (Bigaouette et al., 2018) qui agissent sur les femmes et leurs caractéristiques identitaires (ex. ethnicité, âge, religion) (Jimenez et al., 2022). Être une femme (Shields, 2008) et être issue d'une culture minoritaire dans le pays d'accueil (Ertürk, 2009) sont deux paramètres considérés dans une analyse intersectionnelle particulièrement pertinents dans le cadre de notre étude.

Le cumul des facteurs de vulnérabilité peut engendrer des difficultés d'adaptation et d'intégration des femmes à la culture d'accueil à cause de la façon dont la société accentue les

systèmes d'oppression, dont le cumul de discrimination, s'exerçant à leur égard. Par exemple, une société occidentale privilégiant les personnes qui ne sont pas issues de l'immigration, qui favorise les hommes sur le marché de l'emploi, et qui appuie le patriarcat peut contribuer à la vulnérabilité et l'inadaptation des femmes immigrantes. La société d'accueil pourrait à l'inverse mitiger l'effet des systèmes d'oppression et ainsi faciliter l'adaptation à la culture d'accueil pour les jeunes femmes, si ces différents systèmes et idéologies étaient mis de l'avant en faveur des femmes issues de l'immigration. En contrepartie, l'intervenant·e devra réfléchir à ses privilèges d'appartenir au groupe culturel majoritaire.

L'approche interculturelle

L'approche interculturelle s'intéresse à l'interaction entre deux personnes provenant de cultures différentes (Jimenez et Cousineau, 2016; White, 2018). Elle se base sur l'ouverture face aux différentes cultures dans la société et leur acceptation de celles-ci (Llevot, 2006, cité dans Botero, 2019). Pour éviter autant que possible la stigmatisation et les préjugés à l'égard des personnes issues de l'immigration (White et Gratton, 2017), Cohen-Emerique (1993; 2015) fait remarquer que l'intervention interculturelle implique d'abord que les intervenant.e.s effectuent un travail d'autoreflexivité leur permettant de prendre conscience de leur cadre de référence. Celui-ci se construit entre autres par la somme des expériences personnelles (Cohen-Emerique, 2015). Cette décentration permet à l'intervenant·e de constater « que d'autres réalités ou d'autres visions du monde existent et ont autant de valeur que les siennes » (El-Hage, 2018, p. 41). La deuxième étape est la compréhension du cadre de référence de l'autre (Cohen-Emerique, 2015). Ce cadre, bien différent de celui de l'intervenant·e, nécessite de la curiosité, de l'écoute et de l'ouverture

d'esprit de la part de l'intervenant·e (Jimenez et Cousineau, 2016). Cela pourra lui permettre de se mettre au diapason de l'autre (El-Hage, 2018). La dernière étape est la négociation-médiation. Lors de celle-ci, l'intervenant·e tente de trouver un terrain avec l'autre, se basant sur la mise en commun du cadre de référence de chacun (Cohen-Emerique, 2015).

Méthodologie

Notre recherche a été effectuée selon une approche mixte à prédominance qualitative. Le devis de recherche oriente la collecte de données de façon à recueillir de nouvelles informations qui étendront les connaissances en matière d'intervention en contexte de VBH au cadre spécifique du milieu de l'enseignement collégial de plus en plus multiculturel. Afin d'atteindre les objectifs de recherche, recueillir la perception de l'expérience des intervenant·e·s psychosociaux·ales œuvrant en milieu collégial - où se retrouvent des jeunes adultes et adolescent·e·s issu·e·s de l'immigration, possiblement en pleine crise identitaire, cherchant à s'établir comme personne à part entière, hors des sentiers jusqu'alors restreints à la famille tout en s'intégrant dans une nouvelle culture - s'avère fondamental. Pour y arriver, plusieurs méthodes de collecte de données sont utilisées de manière complémentaire : 1) un questionnaire; 2) des entrevues de groupe; et 3) des entrevues individuelles.

Les participant·e·s à l'étude ont été recruté·e·s selon une méthode d'échantillonnage non probabiliste répondant aux critères d'inclusion et aux visées de l'étude (Etikan et al., 2016; Lewis et Sheppard, 2006). Il s'agissait d'être : 1) un·e intervenant·e psychosocial·e; 2) travailler dans un

établissement collégial du Québec; et 3) être intervenu·e·s en regard d'une situation de VBH ou pouvant être appelé·e à le faire dans le cadre de son travail.

Pour recruter des participant·e·s correspondant à ces critères d'inclusion, et dans le but de respecter un échantillon géographiquement diversifié, nous avons ciblé des établissements du réseau collégial en nous inspirant des six catégories de régions administratives à travers la province du Québec définies dans la typologie de Hirsch et Borri-Anadon⁴ (2023), utilisée dans le Tableau 1.

Toutes les personnes étaient invitées à répondre d'abord au questionnaire et, ensuite, à prendre part à une entrevue de groupe pour témoigner de leurs connaissances en regard des VBH. L'entrevue individuelle était réservée à ceux·et celles étant déjà intervenu·e·s en contexte de VBH invité·e·s à y prendre part pour témoigner de leur expérience d'intervention. En tout, ce sont 57 intervenant·e·s psychosociaux·ales 26 établissements collégiaux qui ont répondu au questionnaire, et 13 provenant de huit établissements qui ont pris part aux entrevues individuelles ou en groupe de discussion. Certain·e·s participant·e·s ont pris part aux deux types d'entrevues (n= 4), alors que d'autres ont pris part seulement qu'à l'entrevue de groupe (n = 6) ou individuelle (n = 3).

Tableau 1

Nombre de participant·e·s aux étapes de la collecte de données selon la catégorie de région administrative où se trouve l'établissement collégial (Hirsch et Borri-Anadon, 2023)

Catégorie de région administrative	Questionnaire	Entrevue de groupe	Entrevue individuelle
Région de la zone métropolitaine ⁵	28	6	2
Catégorie de région administrative	Questionnaire	Entrevue de groupe	Entrevue individuelle
Région de la couronne métropolitaine ⁶	5	3	2
Région avec agglomération urbaine importante ⁷	8	0	0
Région centrale avec ville d'accueil des réfugiés ⁸	8	0	2
Région éloignée ⁹	2	0	0
Région éloignée affichant une présence importante des Premières Nations ¹⁰	4	1	1
Inconnu	2	0	0

Résultats

Les intervenant·e·s psychosociaux·ales sont outillé·e·s pour accompagner les étudiant·e·s cébécois·e·s face à différentes problématiques (suicide, décrochage scolaire, etc.), mais beaucoup moins en regard de la victimisation en contexte multiculturel en général, et en contexte de VBH en particulier. Cela pourrait faire en sorte qu'ils auront plus de difficultés à reconnaître une situation de VBH chez les étudiant·e·s issu·e·s de l'immigration.

Donc, afin de répondre aux objectifs de cet article, les résultats seront présentés selon trois thématiques. Il sera d'abord question de la perception des intervenant·e·s psychosociaux·ales en regard du dépistage et de l'intervention en contexte de VBH. Par la suite, il sera question des défis rencontrés lors du dépistage de la problématique. Finalement, les défis lors de l'intervention en contexte de VBH vécus par les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements de niveau collégial seront présentés.

Perception des intervenant·e·s psychosociaux·ales en regard du dépistage et de l'intervention

Nous nous sommes intéressés à la perception et l'expérience des intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements de niveau collégial quant au dépistage et à l'intervention en contexte de VBH. Lors d'une situation de VBH, la plupart des intervenant·e·s nomment vivre un sentiment d'impuissance, particulièrement lors de l'intervention. Ce sentiment est en effet nommé par près de 70% des participant·e·s aux entrevues :

[...] C'est comme si on se retrouve où, peu importe la décision qu'on va prendre avec elle en l'accompagnant... ce ne sera pas plaisant. [...] Beaucoup d'impuissance, beaucoup [...] (EP10)¹¹

J'ai vécu vraiment de l'impuissance, des remises en question sur mon intervention, de me dire « Est-ce que je fais plus que ce que je devrais? » (EP01)

Les intervenant·e·s psychosociaux·ales semblent dépourvu·e·s de moyens dans leur démarche d'aide auprès des étudiant·e·s vivant une situation de VBH. Cela s'accompagne de défis tant pour le dépistage de la problématique, qu'au niveau de l'intervention dans un tel contexte.

Défis du dépistage de la problématique de VBH par les intervenant·e·s

Bien que l'intervention dans le cadre de la problématique des VBH soit au cœur de cet article, il n'est pas possible de faire fi du dépistage qui est à la base de toute intervention, car, de prime d'abord, il faut identifier la problématique de VBH pour qu'une intervention soit adaptée. C'est le résultat du dépistage effectué lors de l'accueil de l'étudiant·e victime qui oriente le choix et les démarches de l'intervention. Considérant que les VBH ne sont pas encore suffisamment connues de la population générale, les répondant·e·s au sondage ont été questionné·e·s sur ce qu'ils·elles connaissent à l'égard de cette problématique (ex. définition, caractéristiques et manifestation des VBH). Les participant·e·s ont aussi été interrogé·e·s sur leur capacité à les identifier lorsqu'ils·elles interviennent avec un·e étudiant·e qui en est victime. La totalité des 46 répondants au questionnaire a indiqué que le dépistage des VBH représente un défi et 83% d'entre eux·elles estiment que l'ensemble des membres du personnel de leur établissement n'est pas suffisamment formé pour dépister les ces violences.

Manque de connaissance de la problématique de VBH

Les VBH incarnent une problématique que peu d'intervenant·e·s psychosociaux·ales rencontrent au quotidien dans le cadre de leur emploi en milieu collégial. À ce sujet, lorsque questionné·e·s sur ce qu'ils savent des VBH, près du tiers des répondants (30%) nomment d'emblée qu'ils·elles connaissent peu ou pas la problématique, un fait également révélé par 23% des participants aux entrevues :

Moi, j'ai eu moins, pas du tout en fait, à intervenir dans des situations de violences basées sur l'honneur, donc je m'y connais moins [...] Je pense que les gens ne savent pas de quoi il s'agit. Puis, je suis en train de réaliser qu'il y a plein, plein de choses... tu vois... que j'ai déjà vues, mais c'est passé sous mon radar, parce que je n'étais pas outillée. (EP09)

Je ne connais pas beaucoup d'informations, mais je souhaite en apprendre davantage. Il y a beaucoup d'aspects qui peuvent être inclus dans VBH (mariage forcé, mutilation génitale, interruption de grossesse ou mise à terme de grossesses non désirées). (QR21)¹²

Les participant·e·s se disent conscients que les VBH sont une problématique complexe à analyser, en soulignant qu'il y a plusieurs éléments à considérer pour les dépister, et que le manque de connaissances de peut avoir des impacts sur leur pratique. Notamment, ils·elles signalent que le défi d'identification de la problématique aura forcément un impact sur le soutien adapté qui pourrait être apporté aux étudiant·e·s concerné·e·s.

Confondre les VBH avec une autre forme de violence interpersonnelle

Un autre défi rapporté par les participant·e·s interrogés est la difficulté à distinguer les VBH en tant que telles, considérant qu'elles peuvent s'imbriquer dans ou se confondre avec une autre problématique d'ordre familiale :

[...] J'ai plus des interrogations à savoir elle est où la ligne entre... je ne sais pas, de la violence conjugale ou d'autres aspects au niveau de l'intervention ou... moi, je l'avoue, ce n'est pas clair pour moi en fait. (EP09)

Mon premier réflexe : c'est une situation de contrôle excessif ou de violence. Pis là, si je raffine un peu ma réflexion parce que, par exemple, j'ai d'autres signes qui me dirigent dans cette direction-là, je peux aller dans ce côté-là de la réflexion [soupçonner la présence de VBH]. Mais pour moi du contrôle excessif que ce soit dans un contexte conjugal, basé sur l'honneur ou pas, pour moi c'est de la violence. (EP12)

Le manque de connaissances des caractéristiques particulières des VBH peut faire en sorte qu'ils·elles soient confondues avec d'autres problématiques d'ordre familial pouvant comporter certaines similitudes, tels la violence conjugale, la violence familiale ou le contrôle excessif. En

général, ces problématiques sont davantage connues des intervenant·e·s que les VBH, faisant en sorte que la spécificité de la présence de VBH n'est pas reconnue ni dépistée.

Les VBH : une violence genrée

Un résultat saillant des réponses fournies, autant dans le sondage que dans les entrevues, est l'hésitation à affirmer le caractère genré des VBH perçu par les intervenant·e·s interrogé·s. En effet, lorsque questionné·e·s sur ce que sont les VBH, 44 % des répondant·e·s au questionnaire mentionnent d'emblée que ce sont des violences dont les femmes sont victimes, alors que ce pourcentage s'élève à 55% lors des entrevues. Cette hésitation se perçoit dans les citations qui suivent qui ne sont pas clairement affirmatives :

*J'imagine que la violence est faite aux femmes qui déshonorent la famille [...]
(QR41)*

Ces violences visent, selon moi, davantage les femmes, bien que des hommes peuvent également en être victimes s'ils portent atteinte à l'honneur de leur famille et de leur communauté. (QR36)

En contrepartie, lorsque questionné·e·s sur qui sont les auteurs·trices des VBH, les répondant·e·s signalent que non seulement les hommes (43,4%) peuvent être à l'origine de ces violences, mais aussi plus largement, et de manière encore plus probante (cité par 54% des répondant·e·s au sondage), les parents et des membres de la famille, incluant autant des hommes et des femmes :

(Ce sont) des violences dirigées vers les femmes par les hommes de leur famille afin de les contrôler. (QR22)

*[...] je pense que le contrôle vient des parents, mais les parents je crois qu'ils peuvent donner des contrats aussi par exemple au frère aîné ou à la cousine [...]
(EP12)*

[...] Sont réalisés par les hommes de la famille quand une femme/fille commet un geste considéré comme portant atteinte à l'honneur de la famille. (QR35)

Lien entre les VBH et les familles issues de l'immigration

Un défi se présentant aux membres du personnel des collèges qui interviennent auprès des étudiant·e·s en situation de VBH est que celles-ci sont souvent associé·e·s aux familles issues de l'immigration et à certaines religions :

Elles [les VBH] concernent davantage certaines cultures [...] (QR49)

C'est propre à certaines cultures, que l'immigration rend vulnérable certaines personnes à cette réalité [...] (QR19)

On comprend de ces citations que les VBH, pour les répondant·e·s, ont lieu au sein de groupes culturels et religieux différents des leurs. Près de 23% des répondant·e·s, en répondant à ce qu'ils connaissent des VBH, mentionnent qu'elles ont lieu dans « certaines communautés » ou qu'elles se basent sur « leurs croyances religieuses ». De même, dans le cours des entrevues de groupe comme individuelles, un clivage entre « certaines » et « leur » (à l'opposé du « nous ») se constate. Davantage d'informations sont évoquées lors des entrevues:

[...] Souvent on va le retrouver davantage dans des cultures, comme tantôt elle (EP06) a évoqué les musulmanes qui vont être vraiment cloîtrées dans un système qui est encore plus que patriarcal où la femme n'a pratiquement pas d'identité [...] Elle vit à travers l'homme. L'enfant garçon va avoir plus de droits que la femme. Moi, je le vois vraiment dans un système où il y a une culture où la femme est très soumise et qu'il y a vraiment des normes sociales qui vont dicter ce qu'une femme devrait être [...] (EP07)

Surtout que c'est associé de notre point de vue occidental les VBH, c'est un peu comme dans le carcan de la religion musulmane. (EP03)

[...] Moi, on dirait spontanément ce qui me vient c'est la notion de contrôle dans un sens. On sait que dans les sociétés collectivistes dans le fond c'est la famille, c'est le clan d'abord et avant tout [...] Et donc on doit avoir les comportements, les façons de penser qui sont acceptables pour la société, sinon on risque

justement de créer le déshonneur ou de semer une mauvaise réputation pour le clan, pour la famille, ce qui fait en sorte que ça a un impact [...] (EP02)

Les situations décrites pourraient avoir l'effet de créer des faux négatifs en laissant croire que les VBH ne se produisent que dans les autres cultures. Le risque est plutôt de créer de faux positifs en attribuant à une culture, notamment arabo-musulmane, l'exclusivité des VBH même lorsque ces familles sont rendues au Québec.

Les intervenant·e·s associent également les VBH aux cultures dites patriarcales et collectivistes, dans lesquelles la réputation de la famille est importante et les hommes ont le contrôle sur les femmes. Ceci va dans le sens de l'étude de Rodríguez -Espartal (2019) et de Courchesne et Simard (2019) qui établissent un lien entre les VBH et les sociétés patriarcales et collectivistes.

Défis dans l'intervention pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements de niveau collégial

Ce sont 92,31% des participant·e·s ayant une expérience d'intervention en contexte de VBH qui considèrent qu'il y a un défi d'intervention auprès des étudiant·e·s dans ce contexte. Notamment, les barrières culturelles et religieuses peuvent rendre la communication et la création d'un lien de confiance entre l'intervenant·e et la victime plus difficiles. Aussi, dans la sécurité à assurer à cette dernière, pour laquelle plusieurs éléments sont à considérer.

Barrière culturelle et religieuse entre l'intervenant·e et la victime

Un des défis de l'intervention en contexte de VBH nommé par les intervenant·e·s rencontré·e·s en entrevue est la barrière culturelle et religieuse qui se trouve entre eux·et elles et les étudiant·e·s immigrant·e·s avec qui ils·et elles interviennent :

Parfois aussi je me sens super mal comme, blanche occidentale d'origine catholique...Je sais qu'il y a quelque chose auquel je ne peux pas répondre dans le besoin d'attachement culturel, dans le besoin d'attachement religieux [...] (EP11)

Le fait qu'on soit des Québécois catholiques ou pas, mais il y a un genre de barrière culturelle [...] Il y en a même qui nous l'ont dit, qui nous ont dit « Tu ne peux pas comprendre. Il faudrait que je te fasse un cours de tout ce qui est notre culture pour que peut-être tu comprennes un peu plus ma réalité ». (EP07)

[...] Une barrière culturelle peut être difficile à briser avant que l'étudiant·e en détresse psychologique puisse se confier. (QR42)

Ces barrières culturelle et religieuse dans le cadre de l'intervention peuvent faire en sorte que les victimes seront réticentes à chercher de l'aide parce qu'elles peuvent anticiper que l'intervenant·e de l'établissement ne sera pas en mesure d'apporter de l'aide parce qu'il ne sera pas capable de comprendre les enjeux culturels. Les victimes veulent pouvoir se sentir comprises et ne pas être jugées par l'intervenant·e qui les accueille.

Assurer la sécurité de la victime

Assurer la sécurité des victimes représente l'objectif principal de l'intervention en contexte de VBH, mais cela représente un défi pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements collégiaux :

[Ce sont] des situations souvent complexes car plusieurs acteurs doivent être interpellés [...] On doit parfois travailler à la changer [la victime] d'établissement, travailler avec la sécurité du collègue, vérifier que son compte soit sécuritaire si on lui envoie un courriel par exemple. (QR29)

L'interprétation que j'en fais c'est que je mettrais vraiment la personne en danger parce que premièrement, c'est confidentiel, il faudrait l'accord de l'étudiant pour ma part. Puis en plus toute la notion de préserver l'espace de consultation. C'est difficile, donc d'entrer en contact avec la famille... (EP11)

Considérant la situation familiale de la victime, et la présence possible d'un autre membre de la famille ou de la communauté dans l'établissement (ex. membre de la fratrie, cousin·e, voisin·e) effectuer une intervention dans l'anonymat et la confidentialité peut poser un défi. Cela s'explique par le fait que les membres de la famille peuvent être complices des VBH ou encore exercer la surveillance et le contrôle auprès de la victime lorsque celle-ci se trouve au collège (Gedah et al., 2013). Tenter d'impliquer un ou plusieurs membres de la famille dans la démarche de l'intervention (ex. frère, cousin, oncle), comporte un risque accru pouvant aggraver la situation et mettre davantage à risque la victime. Une intervention adaptée sera requise afin d'assurer la sécurité des étudiant·e·s vivant une situation de VBH.

Besoins découlant des défis dans le dépistage et l'intervention

Devant les défis rencontrés en lien avec le dépistage, mais surtout en intervention en contexte de VBH, les intervenant·e·s psychosociaux·ales du milieu collégial identifient des moyens (formations, guides, outils, etc.) qu'ils·elles estiment bénéfiques pour les aider :

Au niveau de la formation moi je pense que ça m'intéresserait. [...] Mais je pense que ce serait pertinent pour les intervenants de première ligne d'avoir une formation pour repérer les indices puis se sentir à l'aise d'intervenir aussi [...] (EP03)

L'autre bord, d'avoir des outils un peu comme un guide interculturel, c'est des outils très très concrets sur... quand on est dans notre bureau et on pense, il faut avoir quelque chose de concret. [...] C'est ça, arborescence décisionnelle, outil d'auto-évaluation ou d'évaluation, espace clinique, formation bien sûr continue, parce qu'il y a du roulement dans le monde de l'intervention bien sûr. (EP10)

[...] j'irais voir l'équipe d'aide psychosociale pour voir comment on peut collaborer, travailler en équipe. (EP02)

Peut-être aussi d'être capable de faire une recension des services spécialisés. Mais de s'assurer qu'on puisse les contacter aussi [...] (EP11)

Le besoin qui est le plus fréquemment nommé par les répondant·e·s est d'être formé·e·s. Ce sont 32 % des intervenant·e·s psychosociaux·ales ayant répondu au questionnaire et 77 % aux entrevues, qui ont identifié la formation comme étant un besoin pour l'établissement. Le besoin d'être outillé et de pouvoir travailler en multidisciplinarité avec des collègues du même établissement ou encore d'organisations gouvernementales ou communautaires à l'extérieur du collège est nommé. Ces résultats révèlent des intervenant·e·s psychosociaux·ales voulant être davantage soutenu·e·s en regard du dépistage et de l'intervention en contexte de VBH. Ces demandes visent à pallier les défis rencontrés et à atténuer le sentiment d'impuissance qu'ils ressentent face à cette problématique méconnue susceptible d'être rencontrée dans leur milieu de travail.

Discussion

L'objectif de cet article était, à partir des expériences relatées par des intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements collégiaux du Québec, de documenter leurs connaissances des VBH. Nous voulions également recenser les défis rencontrés en concernant le dépistage et l'intervention en situation de VBH. Le principal défi associé au dépistage est le manque de connaissances qui nuit à l'identification d'un cas de VBH, pouvant de ce fait laisser la victime sans une intervention adaptée et, conséquemment, la mettre en danger. Au contraire, le manque de connaissances pourrait mener à identifier à tort une situation de VBH, notamment en raison

des idées préconçues au sujet des VBH, notamment en lien avec la culture et la religion au sein desquelles ces violences peuvent avoir lieu. Certain·e·s participant·e·s à notre étude mentionnent d'ailleurs qu'elles ont lieu dans « certaines communautés » et dans « certaines religions ». La différence de culture et de religion entre l'intervenant·e et l'étudiant·e est d'ailleurs un défi soulevé en intervention, notamment pour la création d'un lien de confiance. Assurer la sécurité des étudiant·e·s victimes s'avère également un défi en raison du nombre d'auteurs·trices possibles de la violence, de la multiplicité d'étapes devant être effectuées et des précautions devant être prises afin d'établir un filet de sécurité autour de l'étudiant·e, lorsque requis.

Les défis rapportés en lien avec le dépistage et l'intervention en contexte de VBH paraissent être à l'origine du sentiment d'impuissance que les intervenant·e·s rapportent et en conformité avec les résultats de Harper et al. (2014) et Jimenez et al. (2019). Pour contrecarrer les défis rencontrés, les intervenant·e·s proposent divers moyens favorables au développement de leurs connaissances et habiletés en matière de VBH. Nous sommes d'avis qu'il est primordial de fournir aux intervenant·e·s psychosociaux·ales différents moyens et outils, et en premier lieu de la formation dans le milieu d'emploi pour les accompagner et soutenir dans les étapes du dépistage et de l'intervention. Camper les formations et les outils mis au service des intervenant·e·s dans les approches intersectionnelle et interculturelle serait bénéfique afin qu'ils·elles se tournent davantage vers la compréhension du vécu des étudiant·e·s, majoritairement des femmes, issues de l'immigration, victimes de VBH. Cela permettrait de lutter contre les préjugés, faciliterait le dépistage d'une situation de VBH, et aiderait l'établissement du lien de confiance crucial pour l'intervention. En cohérence avec Olsson et

Bergman (2022), nous sommes d'avis que les VBH pourraient être un sujet intégré au cursus scolaire de certains programmes académiques voués à former les intervenant·e·s psychosociaux·ales. Ceci pourrait leur permettre, d'entrée de jeu, d'avoir des compétences de base permettant d'assurer la sécurité d'étudiant·e·s en situation de VBH.

Notes

¹ Le Bouclier d'Athéna - Services familiaux (BASF) est « un organisme communautaire sans but lucratif qui offre des services professionnels de soutien, d'intervention et de prévention culturellement et linguistiquement adaptés aux besoins des femmes victimes de violence familiale et leurs enfants ainsi qu'aux membres des communautés ethnoculturelles. » (BASF, s.d.)

² Au Québec, le niveau collégial est le niveau de scolarité qui survient après l'école secondaire et avant l'université. Il s'agit du premier niveau d'enseignement dans l'enseignement supérieur. (Immigrant Québec, 2023)

³ En milieu collégial, les intervenant·e·s psychosociaux·ales sont des personnes effectuant des interventions ponctuelles ou de crise, des évaluations ou encore des rencontres de suivi pour apporter du soutien aux étudiant·e·s, dans le but de les aider avec les difficultés qu'ils·elles vivent. Pour le Réseau intercollégial de l'intervention psychosociale (RIIPSO) (2023), les intervenant·e·s psychosociaux·ales sont constitué·e·s du « Psychologue, travailleur social, psychoéducateur, éducateur spécialisé, intervenant de milieu, sexologue, technicien en travail social et technicien en éducation spécialisée ».

⁴ La province de Québec est divisée selon 17 régions administratives. La division de la province en régions sert de « cadre à l'activité des ministères et des organismes publics » (Office québécois de la langue française [OQLF], 1998). La typologie est représentée sous formes de fiches régionales où chaque région administrative génère une fiche avec notamment des données démographiques. L'élaboration de ces fiches permet d'illustrer la diversité notamment sur le plan démographique des régions administratives (Hirsch et Borri-Anadon, 2023). Les fiches incarnent un outil permettant d'identifier les besoins en matière de services à offrir dans chaque région administrative.

⁵ Composée des régions administratives Montréal et Laval (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

⁶ Composée des régions administratives Lanaudière, Laurentides et Montérégie (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

⁷ Composée des régions administratives Capitale-Nationale, Estrie et Outaouais (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

⁸ Composée des régions administratives Mauricie et Centre-du-Québec (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

⁹ Composée des régions administratives Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

¹⁰ Composée des régions administratives Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Nord-du-Québec (Hirsch et Borri-Anadon, 2023).

¹¹ L'anonymisation « EP » désigne « entrevue participant ». Le nombre placé à la suite de EP désigne le numéro du participant aux entrevues.

¹² L'anonymisation « QR » signifie « questionnaire répondant ». Le nombre placé à la suite de QR désigne le numéro du répondant au questionnaire.

Références

- Al-Gharaibeh, F. M. (2016). Debating the role of custom, religion and law in 'honour' crimes: implications for social work. *Ethics and Social Welfare*, 10(2), 122-139. <https://doi.org/10.1080/17496535.2016.1155632>
- Bates, L. (2017). *Honor-based Abuse in England and Wales: Who Does What to Whom?* [Thèse de doctorat, The Open University]. Open Research Online. <https://oro.open.ac.uk/68002/>
- Bates, L. (2021). Honor-Based Abuse in England and Wales: Who Does What to Whom? *Violence Against Women*, 27(10), 1774-1795. <https://doi.org/10.1177/1077801220952168>
- Bigaouette, M., Cyr, C., Flynn, C. et Lavoie, I.-A. (2018). *Intervention féministe intersectionnelle : Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/guide_ifi_-_partenaires.pdf
- Blum, E., Braiden, R. et Heinonen, T. (2016). Service Delivery Considerations in Dealing with Honour-based Violence. *Canadian Ethnic Studies*, 48(3), 129-148. <https://doi.org/10.1353/ces.2016.0029>
- Botero, A. (2019). Approche interculturelle dans l'enseigneemnt du français: de la théorie à la praxis. *Voces y silencios: Revista Latinoamericana de Educación*, 10(1). <https://doi.org/10.18175/VyS10.1.2019.11>
- Bouclier d'Athéna – Services Familiaux. (s.d.). *Qui sommes-nous?* <http://shieldofathena.com/fr/qui-sommes-nous>
- Bouclier d'Athéna - Services familiaux. (2015). *Grille d'indicateurs de risque de violence basée sur l'honneur et fiche d'accompagnement*. <http://formationvbh.com/wp-content/uploads/2016/12/grille.pdf>
- Chagnon, R. (2019). Les violences basées sur l'honneur – Aspects juridiques. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 7-12). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Chesler, P. (2010). Worldwide Trends in Honor Killings. *Middle East Quarterly*, 17(2), 3-11. https://www.meforum.org/2646/worldwide-trends-in-honor-killings?utm_source=akdart
- Chesney-Lind, M. (2006). Patriarchy, Crime, and Justice: Feminist Criminology in an Era of backlash. *Feminist Criminology*, 1(1), 6-26. <https://doi.org/10.1177/1557085105282893>

- Cohen-Emerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91. <https://doi.org/10.7202/032248ar>
- Cohen-Emerique, M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social: Théories et pratiques*. Presses de l'EHSEP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.cohen.2015.01>
- Cooney, M. (2014). Family Honour and Social Time. *The Sociological Review*, 62(2_suppl), 87-106. <https://doi.org/10.1111/1467-954x.12193>
- Corbeil, C., Harper, E., Marchand, I., Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et Le Gresley, S.-M. (2018). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle! Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes*. Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/23/rapport_intersectionnalite_corbeil_harper_marchand_fede_final.pdf
- El-Hage, H. (2018). *Intervention en contexte de diversité au collégial: guide à l'intention des intervenants de première ligne*. Équipe de recherche METISS - Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux. https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/Intervention_contexte_diversite_collegial.pdf
- Ertürk, Y. (2009). Towards a Post-Patriarchal Gender Order: Confronting the universality and the particularity of violence against women. *Sociologisk forskning*, 46(4), 61-70. <https://du.diva-portal.org/smash/get/diva2:861991/FULLTEXT01.pdf>
- Etikan, I., Musa, S. A. et Alkassim, R. S. (2016). Comparison of convenience sampling and purposive sampling. *American journal of theoretical and applied statistics*, 5(1), 1-4. <https://doi.org/10.11648/j.ajtas.20160501.11>
- Fondation SURGIR. (2012). *Combattre les crimes commis au nom de l'honneur en Europe*. <https://surgir.ch/wp-content/uploads/2021/04/SURGIR-Brochure-crime-dhonneur-en-Europe.pdf>
- Geadah, Y. (2016). Les crimes d'honneur, comprendre pour agir. *Cahiers de PV - Antenne sur la victimologie*, 10, 3-9. https://aqpv.ca/wp-content/uploads/geadah1_octobre2016.pdf
- Geadah, Y., Miville-Dechêne, J. et Ali-Diabacte, M. (2013). *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action*. Gouvernement du Québec. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>

- Gill, A. (2006). Patriarchal Violence in the Name of Honour. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 1(1), 1-12. <https://ijcjs.com/menu-script/index.php/ijcjs/article/view/371/302>
- Gill, A. K., Begikhani, N. et Hague, G. (2012). 'Honour'-based violence in Kurdish communities. *Women's Studies International Forum*, 35(2), 75-85. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2012.02.001>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial 2023-2032*. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Minister_e/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Previsions-effectif-etudiant-collegial-2023-2032.pdf
- Harper, E., Vallée, C. A. et Tomasso, L. (2014). *Exploration des besoins et des pratiques prometteuses en lien avec la violence basée sur l'honneur*. Centre social d'aide aux immigrants.
- Hirsch, S. et Borri-Anadon, C. (2023). Making diversity in rural areas visible: A changing perspective for rural schools in Québec. Dans C. Banack et D. Pohler (dir.), *Building Inclusive Communities in Rural Canada* (p. 47-72). <https://doi.org/10.1515/9781772126693-004>
- Immigrant Québec. (2023). *Le cégep ou le collège (17-18 ans)*. <https://immigrantquebec.com/fr/reussir-votre-installation/systeme-scolaire/3-l-ecole-apres-16-ans/cegep-college/>
- Jimenez, E. (2022a). Le contrôle excessif dans le contexte des violences basées sur l'honneur au Québec: Analyse juridique et jurisprudentielle d'une violence genrée. *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société*, 37(1), 69-89. <https://doi.org/10.1017/cls.2021.45>
- Jimenez, E. (2022b). Le contrôle excessif des filles issues de l'immigration victimes de violences basées sur l'honneur au Québec. *Revue québécoise de psychologie*, 43(3), 87-110. <https://doi.org/doi.org/10.7202/1094893ar>
- Jimenez, E. et Cousineau, M.-M. (2016). L'état encore embryonnaire de la recherche sur les violences basées sur l'honneur au Québec et le besoin d'une approche interculturelle pour mieux comprendre et intervenir auprès des victimes. *Cahiers de PV -Antenne sur la victimologie*, 10, 11-16. https://aqpv.ca/wp-content/uploads/cousineau_jimenez_octobre2016.pdf
- Jimenez, E., Cousineau, M.-M., Tanguay, È.-M. et Arcand, J. (2017). Les violences basées sur l'honneur au Canada et au Québec: Renforcement des lois afin de venir en aide aux victimes. *Criminologie*, 50(2), 145-166. <https://doi.org/10.7202/1041702ar>

- Kandiyoti, D. (1988). Bargaining with Patriarchy. *Gender and Society*, 2(3), 274-290.
<http://www.jstor.org/stable/190357>
- Lewis, J. L. et Sheppard, S. R. (2006). Culture and communication: can landscape visualization improve forest management consultation with indigenous communities? *Landscape and Urban Planning*, 77(3), 291-313. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2005.04.004>
- Office québécois de la langue française [OQLF]. (1998). *Région administrative*. Gouvernement du Québec. <https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/1299537/region-administrative>
- Olsson, H. et Bergman, A. (2021). From silence to recognition: Swedish social services and the handling of honor-based violence. *European Journal of Social Work*, 25(2), 198-209.
<https://doi.org/10.1080/13691457.2021.1882395>
- Pagé, G. et Pires, R. (2015). *L'intersectionnalité en débat: pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec*. Service aux collectivités de l'UQAM/Fédération des femmes du Québec. <https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/RapportFFQ-SAC-Final.pdf>
- Réseau intercollégial de l'intervention psychosociale [RIIPSO]. (2024). *Qui sommes-nous?*.
<https://riipso.ca/riipso/qui-sommes-nous/>
- Robitaille, A., Swalah Eddine, S. M. et Sánchez Loyola, S. N. (2023). *Portraits sociodémographique et régional des personnes admises au Québec de 2011 à 2020 et présentes en 2022*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence_Personnes_immigrantes_2022.pdf
- Rodríguez-Espartal, N. (2019). Culture of honor, jealousy and distorted thoughts of men imprisoned for violence against women. *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, 49(4), 341-353. <https://doi.org/10.1080/10852352.2019.1664715>
- Uskul, A. K., Cross, S. E. et Günsoy, C. (2022). The role of honour in interpersonal, intrapersonal and intergroup processes. *Social and Personality Psychology Compass*, 17(1). <https://doi.org/10.1111/spc3.12719>
- White, B. (2018). Interculturalité. Dans *Anthropen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.082>
- White, B. W. et Gratton, D. (2017). L'atelier de situations interculturelles : une méthodologie pour comprendre l'acte à poser en contexte pluriethnique. *Alterstice*, 7(1).
<https://doi.org/10.7202/1040612ar>

Chapitre 3 : Discussion et conclusion générale

L'événement de l'affaire Shafia en 2009 a permis de signaler l'émergence des VBH au Québec. Depuis, la problématique est davantage questionnée et étudiée par différent·e·s chercheurs·euses et organisations qui tentent de parfaire leurs connaissances et pratiques à l'égard de ces violences, en plus de sensibiliser la population générale et les intervenant·e·s des différents milieux de l'intervention (Arcand, 2018; Chagnon, 2019; Courchesne et Simard, 2019; El-Hage, 2019; Geadah *et al.*, 2013; Harper *et al.*, 2014; Jimenez 2022a, 2022b, 2022c; Jimenez et Cousineau, 2016; Jimenez et Cousineau, 2017; Jimenez *et al.*, 2017; Jimenez *et al.*, 2019; Jimenez *et al.*, 2022; Kamateros et Nahabedian, 2016; Lys Grenier, 2019; Pontel, 2017; Tanguay, 2020). Tant au Québec qu'ailleurs au Canada et dans le monde, les études en regard des VBH se multiplient. Le portrait de ces violences est de plus en plus détaillé et les pratiques d'intervention sont davantage explorées. Toutefois, la documentation présentant le portrait de ces violences dans le milieu scolaire, particulièrement dans les établissements de niveau collégial, demeure mince.

Ce chapitre du mémoire a pour but d'analyser les résultats obtenus pour témoigner de l'atteinte des objectifs de la recherche : 1) recenser les défis rencontrés en lien avec le dépistage et l'intervention en contexte de VBH et; 2) proposer des interventions efficaces en regard de cette problématique.

Pour y parvenir, les résultats obtenus par le biais du questionnaire et des entrevues seront mis en relation avec des résultats obtenus lors d'autres recherches scientifiques concernant les VBH. Également, nos données de recherche seront analysées à partir de la complémentarité de deux cadres théoriques : l'intersectionnalité et l'interculturalité. En raison de l'absence d'études sur l'intervention en contexte de VBH en milieu collégial, nos résultats seront confrontés à ceux qui émergent des autres milieux de l'intervention. Nous présenterons ainsi les défis que les intervenant·e·s identifient en regard du dépistage de la problématique, recensant ce qu'ils·elles connaissent des VBH. Par la suite, les défis en regard de l'intervention seront analysés, tout comme les besoins des intervenant·e·s qui découlent de ces défis.

Défis au niveau du dépistage de la problématique de VBH par les intervenant·e·s

Le dépistage est une étape qui s'effectue d'entrée de jeu à la suite de la prise de contact avec l'aidé·e. Selon nos résultats, les intervenant·e·s sont quasi unanimes au fait que le dépistage d'une situation de VBH représente un défi pour eux·elles et qu'ils·elles ne sont pas suffisamment aguerris·es pour l'effectuer. Il y a d'ailleurs quelques thématiques saillantes dans nos résultats qui peuvent témoigner de ce défi au niveau du dépistage. D'abord le manque de connaissance de la problématique des VBH est le premier défi de dépistage qu'il est possible de soutirer de nos résultats. En effet, pour être en mesure d'identifier une problématique, il faut connaître ses différentes caractéristiques qui la composent. Sans cela, il est possible de se retrouver avec des faux positifs ou encore des faux négatifs, c'est-à-dire d'identifier une situation comme un cas de VBH alors que ce n'est pas un cas de VBH, ou encore d'identifier un cas de VBH comme une autre problématique. Identifier à tort des cas de VBH pourrait avoir comme effet la stigmatisation de certaines communautés (Jimenez *et al.*, 2019) alors qu'à l'inverse, ne pas identifier un cas de VBH en le confondant avec une autre problématique familiale pourrait influencer l'aide apportée à la victime (Jimenez et Cousineau, 2016). Développer des connaissances en regard des VBH s'avère ainsi primordial pour éviter la stigmatisation de certains groupes, mais également dans l'optique d'effectuer des démarches d'aide et d'offrir des services étant adaptés à la situation de la personne victime.

Il est possible de constater que le manque de connaissances des VBH peut s'expliquer entre autres par un manque d'expériences personnelles et professionnelles des intervenant·e·s psychosociaux·ales en contexte de VBH. Nos résultats soutiennent que peu de personnes ont été en contact avec une situation de VBH, ou que si elles ont été en contact, n'ont pas su l'identifier. Cela est cohérent avec l'Enquête préliminaire sur les crimes dits « d'honneur » au Canada (Muhammad, 2010) et le rapport du Conseil du statut de la femme (CSF) sur les VBH (Geadah *et al.*, 2013), qui rapportent tous les deux moins de 20 cas de VBH étant survenus au Canada dans la décennie au début du siècle. De surcroît, parmi ces cas de VBH, un d'entre eux a été médiatisé davantage que les autres au Québec, celui de l'affaire Shafia où la famille résidait à Montréal. C'est d'ailleurs à cette situation que font référence la majorité des recherches qui concernent les

VBH (Assalih, 2019; Courchesne et Simard, 2019; CSF, 2013; Harper *et al.*, 2014; Jimenez, 2022a, 2022c; Jimenez et Cousineau, 2016; Jimenez *et al.*, 2017, 2019, 2022; Pontel, 2019; Tanguay, 2020). Cet événement, qui a été une porte d'entrée vers les VBH pour la population générale, est présenté sous forme d'un « crime d'honneur », alors que ce sont les quatre féminicides s'étant produits qui sont mis de l'avant par les médias. Toutefois, cela peut créer une idée préconçue au sein de la population selon laquelle les violences se produisant au nom de l'honneur terminent toujours par des meurtres. D'ailleurs les intervenant·e·s ayant pris part à notre étude reconnaissent qu'ils·elles connaissent les formes de VBH les plus « extrêmes », mais pas toutes les autres formes et manifestations pouvant se trouver dans le continuum des VBH. Le terme « VBH », comme mentionné précédemment, fait référence à un plus grand spectre de formes de violence que le terme « crimes d'honneur », qui fait référence aux infractions punissables au sens de la loi. Ceci vient ainsi appuyer notre choix de terminologie ayant été précédemment présenté. Toutefois, Pontel (2019) met en garde face à la terminologie employée pour parler des VBH, alors que le langage lié à l'« honneur » choisi pourrait stigmatiser plusieurs communautés.

Le manque de connaissances face aux VBH peut également entraîner une mauvaise identification de la violence en la confondant avec d'autres violences interpersonnelles, notamment la violence conjugale et les autres violences familiales. Nos résultats montrent d'ailleurs que les intervenant·e·s peuvent avoir de la difficulté à tracer une limite claire entre les VBH et la VC et les autres violences familiales, comme il est rapporté dans l'étude de Jimenez (2022c) réalisée auprès d'intervenant·e·s en maison d'hébergement pour femmes en difficulté. D'ailleurs, ces violences s'inscrivent dans le continuum des VBH (Jimenez, 2022c). Tel qu'illustré précédemment, ces violences partagent plusieurs caractéristiques qui sont communes aux VBH. Entre autres, tel que nommé un·e participant·e, le contrôle excessif peut se manifester tant dans la VC que dans les VBH. Geadah *et al.* (2013, p. 21) soutiennent d'ailleurs qu'un des courants de pensée au Québec faisant surface est que « les crimes d'honneur ne diffèrent pas vraiment des violences familiales », ce qui peut expliquer pourquoi les intervenant·e·s peuvent identifier à tort ces dernières.

Nos résultats illustrent également que les intervenant·e·s associent les VBH aux familles issues de l'immigration. Cela est cohérent avec le fait qu'au Québec, les VBH sont associées aux familles issues de l'immigration (Jimenez, 2022b). Cela est également cohérent avec les statistiques de la prévalence des VBH qui illustrent qu'elles ont lieu dans des familles et communautés de différentes régions de l'Asie et de l'Afrique (Fondation SURGIR, 2012). Certain·e·s intervenant·e·s spécifient même à l'occasion que ce sont des violences qui se déroulent dans des familles de confession musulmane. Toutefois, Olsson et Bergman (2022) soulignent que les intervenant·e·s reconnaissent le piège qu'il y a à identifier les VBH et les associer à un groupe culturel et/ou religieux particulier. Cela risque de stigmatiser ce même groupe. C'est pourquoi pour les intervenant·e·s, tenter d'adopter une approche interculturelle qui passe par l'ouverture à l'autre notamment à ses normes et traditions culturelles peut aider à faciliter sa compréhension de celui-ci (Cohen-Emerique, 2015). Lamboley (2022) soutient d'ailleurs que cette approche est bénéfique en vue de ne pas attribuer systématiquement une problématique à une culture ou communauté en particulier.

Bien que certain·e·s intervenant·e·s n'aient aucune expérience en contexte de VBH et/ou ne connaissent pas ces violences, la plupart croient qu'il s'agit de violences faites aux femmes. Cela va dans le même sens que Geadah *et al.* (2013) et Gill *et al.* (2012), qui soulignent que les VBH sont des violences genrées, alors que les femmes sont davantage victimes. Ceci peut s'expliquer entre autres par la médiatisation des cas de VBH ayant eu lieu dans les familles issues de l'immigration au Québec dans lesquelles ce sont des femmes qui ont été victimes des violences. Puis, en considérant le pays d'origine et la religion des familles dans lesquelles les VBH se produisent, les intervenant·e·s peuvent effectuer une association avec le patriarcat qui, tel que mentionné précédemment, est un système selon lequel les hommes ont le contrôle dans la famille et où les femmes doivent leur obéir (Chesney-Lind, 2006; CSF, 2013; Idriss, 2022; Kandiyoti, 1988; Niaz, 2003; Rodríguez-Espartal, 2019; Uskul, 2022). Ainsi, nous croyons que l'utilisation de l'approche intersectionnelle fait sens, car elle permet d'analyser la situation de chaque individu selon plusieurs éléments identitaires tels son âge, sa culture, sa religion, sa

relation avec les membres de sa famille, son statut migratoire et sa langue en regard des systèmes d'oppression tels le patriarcat et le racisme (Harper *et al.*, 2014; Hong, 2014; Korteweg, 2012; Korteweg, 2014; Sanberg et Janssen, 2018). Cette approche est particulièrement utilisée pour analyser le vécu et la vulnérabilité des femmes victimes issues de l'immigration. L'approche intersectionnelle peut être un outil qui pourrait permettre aux intervenant·e·s d'accroître leur compréhension de la situation de vie des étudiant·e·s en analysant le portrait de l'étudiant·e selon l'interaction de l'ensemble des éléments identitaires de l'étudiant·e et les systèmes d'oppression qui l'entourent. Cette analyse s'avérerait également bénéfique au niveau de l'orientation des services à l'endroit de la victime. Les intervenant·e·s doivent toutefois faire preuve de discernement lorsque vient le temps de dépister une situation de VBH, alors que des hommes peuvent parfois être victimes de ces violences (notamment dans le cas des membres de la communauté 2sLGBTQIA+), bien que cela soit plus rare. Un travail doit être effectué auprès d'eux·elles afin qu'ils·elles connaissent davantage ce que sont les VBH, mais également pour qu'ils·elles puissent faire face aux différents défis pouvant être rencontrés dans le dépistage.

Défis dans l'intervention pour les membres du personnel des établissements de niveau collégial

En ce qui concerne l'intervention, il est rapporté par la quasi-totalité des membres du personnel étant intervenu dans une situation de VBH, qu'il y a un défi quant à l'intervention dans un tel contexte, à commencer par la barrière culturelle. Cette barrière culturelle représente un obstacle tant pour les intervenant·e·s psychosociaux·ales et autres membres du personnel, que pour les étudiant·e·s désirant d'obtenir de l'aide. Nos résultats soutiennent que certains participant·e·s croient que les étudiant·e·s peuvent être réticents d'aller se confier à quelqu'un qui pourrait ne pas comprendre leur réalité et ne pas être en mesure d'apporter de l'aide, et ce, malgré leur besoin de soutien. Dans le même sens que Lamboley (2022), nous croyons que l'implication d'interprètes auprès des étudiant·e·s lors des interventions s'inscrirait bien dans une approche interculturelle. Cela pourrait contribuer à la recherche de services de la part des étudiant·e·s, et à leur sentiment de sécurité en plus de faciliter la communication entre eux·elles et les intervenant·e·s psychosociaux·ales.

Les intervenant·e·s psychosociaux·ales peuvent alors éprouver un sentiment d'imposteur alors qu'ils·elles peuvent être les seules personnes ayant le mandat d'effectuer des suivis pour ce genre de situation, sans toutefois comprendre la réalité culturelle et familiale des étudiant·e·s (Gedah *et al.*, 2013). Cela sous-tend ainsi la pertinence que les intervenant·e·s se dotent de l'approche interculturelle en intervention en contexte de VBH, en cohérence avec Jimenez et Cousineau (2016) qui analysent ce phénomène selon cette approche. En se référant à la *Modélisation de l'interaction interculturelle* de Cohen-Emerique (2007, 2015) dont il a été question précédemment, les intervenant·e·s doivent tenter de se décentrer de leur propre réalité et tenter d'être sensibles à celle des étudiant·e·s en outrepassant les filtres teintant sa perception qu'ils·elles ont des ceux·celles-ci en faisant preuve d'ouverture et de curiosité à leur égard. Ceci, pour ensuite tenter d'atteindre un espace de communication optimal, qui s'avère bénéfique pour l'établissement du lien de confiance, sur lequel les professionnel·le·s doivent miser, et pour entamer un processus d'aide (Cohen-Emerique, 1993; Corbeil et Marchand, 2006; CSF, 2013; Migeon, 2019), mais peut représenter un défi (Harper *et al.*, 2014; Rhodet, 2019).. Lamboley (2022) met toutefois en garde par rapport à la décentration qui peut être difficile, particulièrement pour les étudiant·e·s qui, selon leurs normes familiales et communautaires, peuvent ne pas parler de leurs enjeux familiaux.

Assurer la sécurité des étudiants·e·s aux prises avec une situation de VBH est un autre défi d'intervention identifié par les intervenant·e·s en raison de la multiplicité de personnes perpétrant les violences et les différentes étapes à réaliser afin d'assurer un filet de sécurité autour des victimes. C'est d'ailleurs un défi identifié par les intervenant·e·s dans l'étude du CSF (2013), de Harper *et al.* (2014) et de Jimenez *et al.* (2019). En contexte scolaire, il est possible de transposer l'implantation de la recommandation du CSF (2013) concernant l'absentéisme des élèves des écoles dans les établissements de niveau collégial. Cela étant, les professeur·e·s devraient être assidu·e·s au niveau de la prise de présence des étudiant·e·s pour pouvoir signaler « les absences prolongées ou la disparition sans explication de jeunes élèves vulnérables au mariage forcé ou à d'autres formes de VBH » (Gedah *et al.*, 2013, p. 162). Cela peut s'avérer pertinent dans les cas où l'isolement social, la séquestration et un renvoi dans le pays d'origine à

des fins de mariage arrangé ou forcé sont employés à l'endroit de la victime. Le signalement des absences s'inscrit donc dans une démarche pour assurer la sécurité des étudiant·e·s. Également, à des fins de sécurité, nous appuyons l'adoption du contrôle excessif comme un motif de compromission dans la LPJ au provincial, ainsi que l'instauration de lois fédérales pour contrer des violences faisant partie des VBH, tels le mariage forcé et la polygamie, car ces lois viennent à elles seules encadrer ces formes de violence et contribuent à assurer la sécurité des victimes.

Puis, la mise en place d'un filet de sécurité autour des victimes passant par le travail multidisciplinaire est une solution qui fait sens pour accompagner les étudiant·e·s afin d'assurer leur sécurité. Il importe donc de connaître les ressources et intervenant·e·s outillé·e·s en regard des VBH et de les solliciter dans l'intervention. Nous sommes également d'avis, comme certaines recherches avancent (Geadah *et al.*, 2013; Harper *et al.*, 2014; Lamboley *et al.*, 2014; Van Vossolle et Gilbert, 2011), que les interventions réalisées doivent non seulement favoriser la sécurité des étudiant·e·s, mais également leur sentiment de pouvoir sur leur vie et leur autonomie, c'est-à-dire de les amener progressivement à effectuer des étapes de leur recherche d'aide et de sécurité par eux·elles-mêmes, tout en étant accompagné·e·s.

Vécu et besoins et pistes de solution pour les intervenant·e·s lorsqu'ils·elles interviennent en contexte de VBH

Les défis à l'égard du dépistage et de l'intervention en contexte de VBH nommés par les intervenant·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel ont permis de dégager quelques conclusions quant à leur vécu, mais également leurs besoins en regard du dépistage et de l'intervention. D'abord, les participant·e·s à notre étude ont rapporté de l'information quant à leur vécu émotionnel en intervention. L'impuissance est le sentiment qui est partagé par le plus grand nombre d'entre eux·elles. Ce sentiment évoqué est cohérent avec le fait que plusieurs d'entre eux·elles ne savent pas quoi faire lorsqu'ils font face à une telle situation. L'impuissance vécue par les intervenant·e·s est également mise de l'avant par Assalih (2019), Harper *et al.* (2014), ainsi que Jimenez *et al.* (2019) qui soulignent également que les intervenant·e·s sont dépourvu·e·s de moyens lorsqu'ils·elles se trouvent face à une situation de VBH. Elle se

manifeste notamment pour deux raisons, soit de ne pas maîtriser l'intervention en contexte interculturel et de ne pas maîtriser la VBH. Ce sentiment fait sens lorsqu'on prend en considération les nombreux défis dans le dépistage et l'intervention auxquels les intervenant·e·s font face.

Les résultats de notre recherche soulignent que les intervenant·e·s sont à court de ressources pour les accompagner dans le dépistage et l'intervention de situations de VBH. Pour y pallier, ils·elles ont identifié certains besoins pour les aider dans leur pratique. Entre autres, le besoin d'avoir accès à de la formation dans leur milieu de travail, notamment pour l'étape du dépistage. Ce résultat est d'ailleurs cohérent avec la conclusion de plusieurs autres recherches (Harper *et al.*, 2014; Jimenez, 2022c; Kamateros et Nahabedian, 2016; Van Vossole et Gilbert, 2011) qui soulignent que la formation des intervenant·e·s doit se poursuivre. Cette dernière permettrait, de prime abord, de sensibiliser les membres du personnel face aux VBH en abordant du contenu théorique sur les définitions des VBH, les caractéristiques des VBH à considérer lors du dépistage et les pièges à éviter lors du dépistage, notamment celui d'associer systématiquement les VBH aux familles issues de l'immigration. En réponse à leur besoin d'avoir accès à du contenu le plus concret possible, des vignettes cliniques pourraient être incluses, de sorte que les intervenant·e·s puissent mettre en pratique le contenu assimilé lors de la formation. Cela pourrait ainsi les amener à développer un sentiment de pouvoir d'agir dans l'intervention, plutôt que l'impuissance qu'ils·elles vivent actuellement.

L'émergence des cas de VBH soulève également un autre aspect de la formation, à savoir la formation au niveau scolaire. Les cursus scolaires des programmes inhérents à l'intervention psychosociale abordent peu ou pas du tout le concept des VBH. Une intervenante de l'étude d'Olsson et Bergman (2022) a d'ailleurs mentionné que l'absence de cours sur les VBH contribue directement à ne pas savoir comment dépister cette problématique et intervenir dans un tel contexte. Le cursus scolaire des intervenant·e·s psychosociaux·ales, tant au niveau collégial qu'universitaire, comprend de la théorie sur différentes problématiques liées à la criminalité, à l'intervention en contexte familial et à l'intervention en contexte interculturel. La problématique

des VBH pourrait ainsi être abordée dans le cadre d'un des cours offerts. Nous croyons que cet ajout au cursus scolaire de l'ensemble des programmes d'étude au collège et à l'université en intervention psychosociale permettrait, du moins, à sensibiliser les intervenant·e·s aux VBH pour leur entrée sur le marché du travail.

Dans le but d'avoir un outil simple et leur permettant d'avoir des éléments concrets se fier, l'élaboration d'une affiche informative pouvant être exposée dans les différents établissements et un guide d'intervention remis aux intervenant·e·s a été proposée par ces derniers·ères. L'affiche s'adresserait tant aux intervenant·e·s qu'aux étudiant·e·s des collèges et pourrait comporter les caractéristiques des VBH nécessaires à leur dépistage, mais aussi des directives plus générales sur quoi faire et/ou qui contacter lors d'un cas avéré de VBH. Il a été proposé que le guide comporte une arborescence décisionnelle. Cela illustre d'autant plus la recherche d'outils concrets pour les intervenant·e·s. Toutefois, considérant la variabilité des situations de VBH dans lesquelles une multitude de facteurs interagissent, cette arborescence pourrait suggérer des interventions, mais ne pourrait pas systématiquement s'avérer la marche à suivre dans chaque situation. Elle pourrait donc servir à titre de guide d'accompagnement pour les intervenant·e·s dans leurs interventions.

Ensuite, l'idée d'un guide interculturel a été évoquée. Cette proposition s'inscrit bien dans le contexte interculturel que s'inscrivent les VBH et en considérant le choc culturel et les incompréhensions que les intervenant·e·s indiquent vivre avec les étudiant·e·s issu·e·s avec qui ils·elles interviennent. Ce guide interculturel s'avérerait complémentaire aux outils existants et à la formation et l'affiche pouvant être élaborées. En lien avec l'approche interculturelle, il pourrait offrir des balises aux intervenant·e·s pour qui la difficulté de communication avec les étudiant·e·s est importante et pour qui la décentration et la compréhension du cadre de référence de l'autre représentent un défi. Cohen-Emerique (2015) met toutefois en garde que pour favoriser l'adoption d'une approche interculturelle au sein d'un établissement, ce sont l'ensemble des membres du personnel de l'établissement qui doit avoir un intérêt et une ouverture d'esprit envers l'interculturalité. Ainsi, ces membres du personnel doivent souhaiter

développer leur ouverture face aux autres pour que les changements effectués dans l'établissement perdurent et soient efficaces.

Pour faciliter la création du lien de confiance entre les étudiant·e·s et les membres de l'équipe psychosociale, nous croyons que l'embauche d'intervenant·e·s psychosociaux·ales issu·e·s de l'immigration dans le but d'avoir une équipe psychosociale multiethnique pourrait s'avérer bénéfique. En effet, cela pourrait simplifier la rencontre interculturelle avec les étudiant·e·s, car l'étape de décentration et de compréhension du cadre de référence de l'autre pourrait déjà avoir été faite, étant donné leur vécu et expérience personnels. Les étudiant·e·s pourraient également se sentir plus à l'aise d'aller chercher l'aide, car ils auraient la conviction que la personne pourrait davantage être en mesure de comprendre leur réalité. Nous convenons ainsi que les VBH sont une problématique d'ordre interculturel et intersectionnel à laquelle les intervenant·e·s psychosociaux·ales des établissements de niveau collégial doivent faire face pour assurer la sécurité des étudiant·e·s.

Finalement, les intervenant·e·s nomment le besoin de travailler en multidisciplinarité tant avec des collègues à l'interne (ex. psychologue, psychoéducateur·trice, travailleur·euse social·e [TS], technicien·ne en éducation spécialisée [TES], professeur·e, etc.) qu'avec des ressources à l'externe (ex. DPJ, police, organisme communautaire, etc.) pour obtenir du soutien au niveau du dépistage et de l'intervention en contexte de VBH. En accord avec Harper *et al.* (2014), la mise en place d'une « cellule d'urgence en intervention liée à l'honneur » (p.82) permettrait non seulement de répondre au besoin des intervenant·e·s de travailler en collaboration avec des personnes outillées en matière de VBH, mais également d'offrir un service accessible. De son côté, l'instauration d'un filet de sécurité implique forcément la présence de ressources et d'intervenant·e·s qui savent quoi faire en réponse à une situation de VBH. Ces ressources peuvent entre autres offrir un espace de discussion aux victimes, offrir de l'hébergement au besoin, mais aussi effectuer une évaluation de la dangerosité de la situation dans le cas où l'intervenant·e de l'établissement scolaire de niveau collégial ne soit pas en mesure de la réaliser.

Retombées scientifiques et cliniques de la recherche

Cette recherche contribue à enrichir le corpus de données et de connaissances déjà existantes en matière de VBH, en ajoutant des données quant aux intervenant·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel travaillant dans les établissements scolaires de niveau collégial pouvant intervenir en contexte de VBH. Précédemment, les recherches concernaient davantage les maisons d'hébergement en violence conjugale et la DPJ, sans toutefois s'intéresser au milieu scolaire. Toutefois, la réalisation de notre recherche permet de dégager les défis liés au dépistage et à l'intervention que vivent les intervenant·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel œuvrant dans le milieu de l'éducation. Il est maintenant possible de comparer les défis, le vécu et les besoins des intervenant·e·s des différents milieux d'intervention.

En référence à la question « est-ce qu'un chercheur Homme, Blanc et non-Immigrant est légitimé à étudier les VBH des femmes issues de l'immigration à partir d'une approche féministe? », j'ai réussi à pallier au biais qu'il pouvait y avoir. Ceci a été possible en se collant aux récits fournis par les participant·e·s qui agissaient d'intermédiaire entre moi et les femmes victimes de VBH. Également, l'utilisation conjointe de l'approche intersectionnelle, qui permet l'analyse de l'individu par l'ensemble de ses caractéristiques identitaires qui sont influencées par les systèmes d'oppression qui gravitent autour de lui, et de l'approche interculturelle qui amène une décentration de soi-même pour atteindre une compréhension de l'altérité issue d'une culture différente, permettent d'atteindre une compréhension moins teintée de l'autre et de son vécu. L'utilisation de ces deux approches soutient ainsi la légitimité à un étranger-externe (Banks, 1998) d'étudier un tel phénomène.

Ce mémoire s'inscrit dans un plus grand projet de recherche subventionné qui est chapeauté par ma direction de recherche et qui, lui aussi, permettra de dégager des retombées scientifiques et cliniques en matière des VBH qui seront complémentaires à celles dégagées par ce mémoire. À la lumière de nos résultats, nous prévoyons mettre sur pied une formation sur les

VBH qui concernera le dépistage et l'intervention dans ce contexte. Cette formation, qui aura pour but de sensibiliser et outiller les intervenant·e·s en regard des VBH, sera offerte aux intervenant·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel des établissements scolaires de niveau collégial. Nous entrevoyons également de concevoir un guide et des affiches à vocation informative qui seront adressés aux intervenant·e·s de ces milieux, mais également pour les étudiant·e·s dans le but de les sensibiliser aux VBH. Bien que le BASF ait mis sur pied en 2015 sa *Grille d'indicateurs de risque de VBH* pour accompagner les intervenant·e·s dans le dépistage, très peu d'outils existent pour informer et outiller les intervenant·e·s sur les VBH. Cela est d'autant plus vrai pour le milieu collégial. Le guide et les affiches pourraient ainsi contenir les informations nécessaires à la sensibilisation, au dépistage et à l'intervention en contexte de VBH telles que les formes et manifestations des VBH, l'honneur familial, les personnes perpétrant les VBH, les comportements pouvant être perçus comme déshonorants, les différences avec les autres violences familiales, les pièges à éviter dans le dépistage et les ressources pouvant être impliquées dans l'élaboration d'un filet de sécurité.

Limites et forces de l'étude

Les limites et forces de la présente recherche sont énoncées pour présenter les possibles biais de la recherche aux lecteur·trices. Au niveau des forces, l'utilisation d'une approche mixte à prédominance qualitative a permis l'obtention d'un corpus de données concernant l'entièreté de la problématique des VBH à travers le Québec. Cette approche a été bénéfique en nous permettant d'obtenir davantage d'informations quant à la problématique du point de vue d'intervenant·e·s des établissements de niveau collégial, tel qu'il n'avait jamais été effectué auparavant. Cela apporte une complémentarité aux recherches québécoises questionnant les intervenant·e·s sur les VBH, mais dans d'autres milieux de l'intervention, tels la DPJ (Arcand, 2020; Jimenez et Cousineau, 2016; Jimenez *et al.*, 2019) et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Harper *et al.*, 2014). La diversité composant l'échantillon, en regard des postes occupés par les participant·e·s à l'étude (TS, sexologues, aides pédagogiques individuelles, TES, conseiller·ères pédagogiques, etc.) a permis d'obtenir différentes perceptions et expériences vécues selon leur mandat et leur rôle qu'ils·elles occupent

au sein de leur établissement, mais également selon la région administrative dans laquelle ils·elles travaillent.

Au niveau des limites, l'échantillon au questionnaire ($n = 57$) et aux entrevues ($n = 13$) est somme toute restreint. Il serait possible de croire que cette taille d'échantillon pour les entrevues est trop petite et qu'il n'est pas possible de généraliser ses résultats et conclusions. Il est important de mentionner que la collecte de données s'est entamée en contexte de pandémie, où le milieu de l'éducation avait été grandement. Ce contexte a pu impacter le nombre de personnes prenant part à l'étude. Toutefois, des recherches effectuées par divers auteur·e·s soutiennent que ce n'est pas le cas. Alors qu'il est recensé qu'entre 5 à 50 participant·e·s (Dworkin, 2012) et 15 à 25 participant·e·s (Marshall *et al.*, 2013) peuvent être suffisants en recherche qualitative. Boddy (2016) discute notamment qu'il n'y aurait pas de seuil qui soit plus acceptable, puisque la recherche qualitative s'intéresse au point de vue et au vécu des personnes composant l'échantillon, et qu'il est donc nécessaire d'avoir seulement le nombre de participant·e·s permettant de fournir suffisamment d'information pour montrer une compréhension et une couverture complètes du phénomène étudié. Le nombre d'entrevues peut ainsi varier en fonction notamment de certains paramètres de la recherche s'appliquant à notre projet de recherche: le sujet à l'étude, l'objectif de la recherche, l'information fournie par chaque participant·e et le devis de recherche (Morse, 2000). Le nombre de codes recherchés que comporte la recherche, la probabilité qu'ils soient abordés par les personnes et la fréquence d'apparition de ces codes souhaitée par les chercheurs peut également influencer la taille de l'échantillon recherchée (Fugard et Potts, 2015). La réalisation d'un mémoire implique également une limite de temps pour le dépôt, limitant ainsi le temps prévu pour la collecte de données. L'échantillon demeure toutefois diversifié en ce qui a trait aux catégories de régions administratives, aux titres d'emploi occupés par les participant·e·s et aux années d'expérience à leur poste actuel.

Puis, en ce qui a trait au recrutement de participant·e·s pour le questionnaire, il est important de noter que plusieurs questionnaires ont été jugés comme étant invalides. En effet, dans le cas de certains questionnaires, le·la répondant·e avait seulement répondu aux questions de

la section du « Portrait anonymisé des participant·e·s » et n'ont répondu à aucune question des sections subséquentes qui concernaient le sujet à l'étude. Les personnes ne nous ont pas informés à savoir pourquoi cela avait été le cas, mais des hypothèses peuvent être émises à ce sujet. Notamment, il est possible de croire que les personnes n'ayant aucune connaissance du phénomène des VBH aient cessé de répondre au questionnaire parce qu'elles ne savaient pas de quoi il était question. Cette hypothèse viendrait renforcer le fait que la majorité des intervenant·e·s dans les établissements de niveau collégial manquent de connaissances à l'égard des VBH.

La psychoéducation en contexte des VBH

Étant donné que ce mémoire par article a été produit à la maîtrise en psychoéducation, il s'avère pertinent d'établir des liens entre l'intervention en contexte de VBH et l'intervention psychoéducative. Cette dernière est effectuée par les psychoéducateurs·trices dans différents milieux de pratiques, notamment le milieu scolaire (Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec [OPPQ], 2023b). En 2012, moins de 6% des psychoéducateurs·trices dans le réseau de l'éducation travaillaient dans les établissements de niveau collégial, alors qu'ils·elles étaient du nombre de 65 (Puskas *et al.*, 2012). L'élément central de la psychoéducation et pour lequel elle est le plus reconnue est l'adaptation de l'être humain dans son environnement. D'ailleurs « l'interaction entre les deux deviennent les concentrations premières de l'intervention psychoéducative » (Caouette et Pronovost, 2021, p.75). L'exercice de la psychoéducation permet l'exercice de différents actes professionnels et porte l'adaptation comme concept central tel que montre le *Code des professions*:

Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement.¹⁷

Dans le cadre des VBH, une intervention réalisée par les psychoéducateurs·trices prend son sens, alors que l'OPPQ (2023a) mentionne que ces derniers·ères peuvent être appelé·e·s à

¹⁷ Code des professions, chapitre C-26, article 37. g) (dernière consultation le 26 octobre 2023).

intervenir dans des situations où un individu se retrouve dans une « situation familiale difficile ». Dans notre recherche, cela fait référence aux étudiant·e·s vivant dans un contexte de VBH. Également, le concept de l'adaptation se colle aux étudiant·e·s qui doivent s'adapter dans leur contexte familial, sociétal et scolaire. L'OPPQ énonce également les différentes façons dont un·e psychoéducateur·trice peut intervenir. Parmi celles-ci, les psychoéducateurs·trices peuvent avoir un mandat de rôle-conseil auprès des intervenant·e·s psychosociaux·ales de leur établissement (OPPQ, 2023a). Le rôle-conseil se définit par :

Accompagner un client (un intervenant, un groupe d'intervenants ou une organisation) dans toute situation relevant du champ d'exercice de la psychoéducation, notamment pour l'aider à répondre adéquatement aux besoins manifestés par la cible ultime de l'intervention. L'exercice du rôle-conseil implique de recourir à diverses modalités d'accompagnement appropriées au contexte de pratique et aux obligations professionnelles. (OPPQ, 2022, p.7)

En référence aux VBH, le·la psychoéducateur·trice peut accompagner ses collègues qui interviennent auprès de la cible ultime de l'intervention, les étudiant·e·s victimes des VBH. Dans un tel contexte, ce sont ces mêmes collègues qui sont le client, puisque ce sont auprès d'eux le·la psychoéducateur·trice effectue son intervention.

Avec les étudiant·e·s vivant dans un contexte de VBH, la mission du psychoéducateur·trice, par l'accompagnement psychoéducatif et par l'utilisation de ses savoirs est d'établir un niveau de convenance optimal pour mobiliser l'étudiant·e dans le but qu'il·elle atteigne l'adaptation (Pronovost et Renou, 2013). Le·la psychoéducateur·trice a trois savoirs à sa disposition; savoir-être, savoir-faire et savoir (Gendreau *et al.*, 2001). Le savoir-être, celui qui jette les bases dans la relation intervenant·e/étudiant·e, est celui qui permet le développement de la relation de confiance avec l'aidé·e, dans ce cas-ci les étudiant·e·s des établissements scolaires de niveau collégial, et s'actualise par l'entremise des schèmes relationnels, du nombre de six qui sont listés par Gendreau *et al.* (2001, p. 82) ; « la considération, la sécurité, la confiance, la disponibilité, la congruence et l'empathie ». Ces schèmes relationnels sont modulables selon l'interaction qui a lieu avec l'étudiant·e. Avec le temps, le·la psychoéducateur·trice peut progresser sur chacun de ses schèmes en fonction du contexte d'intervention. Ainsi, les schèmes ne progresseront pas au même rythme, car certaines situations ne les solliciteront pas

nécessairement au même niveau. Dans une démarche d'interculturalité et d'intersectionnalité qui a lieu dans une intervention en regard d'une situation de VBH, l'ensemble des schèmes relationnels de l'intervention psychoéducatrice peuvent être sollicités. Il est notamment possible d'établir un lien entre le schème de l'empathie (Gendreau, 2001) et l'étape de la *compréhension du cadre de référence de l'autre* dans l'intervention interculturelle, alors qu'il s'agit de l'étape où l'intervenant·e tente de se placer dans la lunette de l'aidé·e. Tel que laisse savoir Gendreau (2001), les schèmes se manifestent évidemment du côté de l'intervenant·e, mais également du côté de l'étudiant·e, pour ainsi prendre vie dans l'ensemble de la relation.

Pour ce qui est du savoir-faire, il se qualifie par le fait d'actualiser les connaissances acquises par la théorie en pratique. Il est représenté par les huit étapes de la démarche psychoéducatrice qu'on peut retrouver dans Gendreau *et al.* (2001) et Renou (2005); l'observation, l'évaluation pré-intervention, la planification, l'organisation, l'animation, l'utilisation, l'évaluation post-situationnelle et la communication. Il est possible de transposer la démarche psychoéducatrice à un suivi en contexte de VBH. D'ailleurs, la communication s'effectue tout au long de l'intervention psychoéducatrice et celle qui est dite fonctionnelle permet « d'échanger des informations et à partager une analyse avec les acteurs de la situation d'intervention pour assurer la mise en œuvre cohérente du processus d'intervention » (Gendreau, 2001, p. 158). En considérant l'interculturalité, la communication prend sa place au sein de l'étape de la négociation-médiation, étape associée à la mise en action de l'intervenant·e avec l'aidé·e (Cohen-Emerique, 2015). C'est donc dire que la communication occupe une place prépondérante dans l'approche psychoéducatrice tout comme dans l'approche interculturelle.

Puis, le savoir correspond aux connaissances théoriques et pratiques acquises par le·la psychoéducateur·trice concernant la problématique à laquelle il·elle est confronté·e. Le savoir est donc lié à la formation que les intervenant·e·s vont avoir eue concernant les VBH. Il est probable que, en lien avec les résultats présentés dernièrement, la majorité des psychoéducateur·trices aient un savoir déficitaire en matière de VBH. Les conclusions de cette étude sont donc

pertinentes à transmettre à l'ensemble des psychoéducateurs·trices, voire à l'OPPQ, pour que l'ensemble des membres développent leurs connaissances quant aux VBH.

La structure d'ensemble de la psychoéducation comportant 10 composantes peut faire l'objet de l'organisation de l'intervention psychoéducative. Parmi ses composantes se trouvent la composante « éducateur·trice » et la composante « sujet ». Dans le cas qui nous intéresse, la composante « sujet » concerne la compréhension du sujet, soit les étudiant·e·s. La composante « éducateur·trice », de son côté:

[...] relève autant de la connaissance et de l'appréciation que nous faisons de nous-mêmes que des connaissances, des méthodes d'analyse, des moyens et des techniques d'intervention, etc., transmis par la formation. (Renou, 2005, p. 225)

Ces deux composantes sont également des éléments se retrouvant au cœur de l'approche interculturelle et intersectionnelle, alors qu'elles sont représentées par l'intervenant·e et l'étudiant·e aidé·e. En référence à Puskas *et al.* (2012), le partage de vécu dont les intervenant·e·s seraient les plus susceptibles de vivre avec les étudiant·e·s assujetti·e·s aux VBH serait le vécu rapporté par les étudiant·e·s et les autres membres du personnel, ou encore le vécu observé, ce dernier se rapportant à la première étape de l'intervention psychoéducative. En contexte de VBH en milieu scolaire, ce dernier vécu se limite aux manifestations pouvant être perpétrées à l'école par les membres de la fratrie de l'étudiant·e victime. C'est donc dire que les psychoéducateurs·trices, comme ils·elles le font en regard de différentes problématiques, seraient bien en mesure d'accompagner une victime de VBH dans une démarche psychoéducative.

Perspectives sur les recherches en matière de VBH

En raison de l'émergence des VBH dans la province et plus précisément chez les filles et jeunes femmes issues de l'immigration qui peuvent être en contact avec différents milieux de l'intervention, tel le milieu scolaire, les maisons d'hébergement et la DPJ, il est pertinent de poursuivre les recherches concernant ces violences. Il en découle ainsi une multitude de recherches pouvant s'effectuer. Notamment, à l'inverse de s'intéresser au vécu des membres du personnel, il serait intéressant d'analyser leur perception du vécu des filles et jeunes femmes victimes de VBH, à savoir les émotions qu'elles peuvent vivre, leur perception de leur propre

situation et leur rapport vis-à-vis les intervenants·e·s des milieux qu'elles fréquentent. Bien qu'il serait intéressant de rencontrer directement des filles et jeunes femmes ayant été victimes de VBH pour avoir accès directement à leur vécu dans un tel contexte. Toutefois, tel que mentionné précédemment, plusieurs filles et jeunes femmes sont réticentes de parler de leur situation par crainte d'en subir des conséquences de la part de leur famille qui pourrait percevoir cela comme étant déshonorant (Al-Gharaibeh, 2016; Blum *et al.*, 2016; CSF, 2013; Kamateros et Nahabedian, 2016; Pontel, 2017). Cela peut donc expliquer pourquoi peu d'études québécoises ont été réalisées directement auprès d'elles. Parmi celles réalisées, on peut notamment penser à celle du CSF (Gedah *et al.*, 2013). En complémentarité, le fait d'interroger les intervenants·e·s à ce sujet permettrait tout de même d'obtenir un portrait de ce que les victimes peuvent vivre en rapportant leur vécu et ce, sans compromettre leur sécurité. Cela permettrait d'avoir accès à la perception des intervenants·e·s en regard de situations de VBH dans leur globalité et de potentiellement en soulever des biais.

Ensuite, considérant la trajectoire de l'immigration au Québec telle qu'elle a été présentée précédemment, il serait intéressant de brosser un portrait des VBH dans les différentes catégories de région administratives en se référant à la typologie de Hirsch et Borri-Anadon (2023). Cela permettrait, d'observer l'évolution du phénomène des VBH dans les différentes régions de la province, mais surtout de pouvoir comparer les connaissances et le vécu en intervention des intervenants·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel, allant des régions de la zone métropolitaine aux régions éloignées affichant une présence importante des Premières Nations. Bien que les régions de la zone métropolitaine soient davantage concernées par le phénomène de l'immigration au Québec (Robitaille *et al.*, 2023), nous pourrions vérifier si les intervenants·e·s de ces régions ont une plus grande aisance à dépister une situation de VBH et à intervenir dans un tel contexte que ceux·celles des régions plus éloignées. Cela pourrait permettre de cibler davantage les besoins quant à la sensibilisation et à la formation devant être effectuées dans les établissements de ces régions.

Concernant la barrière culturelle que les participant·e·s ont nommée ressentir entre eux·elles et les victimes ayant bénéficié de leurs services et le fait que les VBH soient associées aux femmes et familles issues de l'immigration (Bates, 2021; Blum *et al.*, 2016; Dyer, 2015), il serait pertinent d'investiguer le marqueur culturel et religieux des intervenants·e·s. Il s'agirait de s'intéresser aux pays d'origine et aux religions qu'ils·elles associent aux VBH. Autrement dit, de voir quelles sont les idées préconçues qu'ils·elles peuvent avoir concernant l'origine ethnique des familles dans lesquelles les VBH ont lieu.

Finalement, ce projet s'avérera bénéfique pour le dépistage et l'intervention en matière des VBH dans les établissements scolaires de niveau collégial au Québec. Les résultats de cette recherche laissent entrevoir la possibilité d'autres recherches avec des objectifs différents sur les VBH dans ces mêmes établissements, mais également de produire une recherche dans d'autres milieux de l'intervention pouvant agir à titre de partenaires aux collèges, comme le milieu policier. Il est prévu que les résultats et les conclusions de la présente recherche soient transmis aux intervenants·e·s psychosociaux·ales et membres du personnel des établissements de niveau collégial au travers de la province, pour qu'ils·elles soient davantage sensibilisé·e·s et outillé·e·s vis-à-vis la problématique des VBH.

Références

- Abji, S., Korteweg, A. C. et Williams, L. H. (2019). Culture Talk and the Politics of the New Right: Navigating Gendered Racism in Attempts to Address Violence Against Women in Immigrant Communities. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 44(3), 797-822. <https://doi.org/10.1086/701161>
- Al-Gharaibeh, F. M. (2016). Debating the role of custom, religion and law in 'honour' crimes: implications for social work. *Ethics and Social Welfare*, 10(2), 122-139. <https://doi.org/10.1080/17496535.2016.1155632>
- Alizadeh, V., Hylander, I., Kocturk, T. et Tornkvist, L. (2010). Counselling young immigrant women worried about problems related to the protection of 'family honour'--from the perspective of midwives and counsellors at youth health clinics. *Scandinavian Journal of Caring Sciences*, 24(1), 32-40. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6712.2009.00681.x>
- Arcand, J. (2018). *Exploration des enjeux liés à l'honneur au sein des conflits intergénérationnels chez les adolescentes et les jeunes femmes sud-asiatiques*. [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/12322/>
- Ashokkumar, A. et Swann, W. B., Jr. (2023, Jun). Restoring Honor by Slapping or Disowning the Daughter. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 49(6), 823-836. <https://doi.org/10.1177/01461672221079106>
- Assalih, K. (2019). Intervenir dans des situations complexes : Les violences basées sur l'honneur. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 103-110). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Audet, M. (2019). Réalités des VBH chez les étudiants du Collège de Rosemont. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 59-64). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Banks, J. A. (1998). The Lives and Values of Researchers: Implications for Educating Citizens in a Multicultural Society. *Educational Researcher*, 27(7), 4-17. <https://doi.org/10.3102/0013189X027007004>
- Bates, L. (2017). *Honor-based Abuse in England and Wales: Who Does What to Whom?* [Thèse de doctorat, The Open University]. Open Research Online. <https://oro.open.ac.uk/68002/>
- Bates, L. (2021). Honor-Based Abuse in England and Wales: Who Does What to Whom? *Violence Against Women*, 27(10), 1774-1795. <https://doi.org/10.1177/1077801220952168>
- Bationo, N. J.-C., Choquette, M., Souissi, S. et Choquette, G. (2018). *Cadre de référence en intervention interculturelle*. Centre multiethnique de Québec.

<https://www.centremultiethnique.com/ewExternalFiles/IPECN%20No6%20Avril%202018.pdf>

Bélanger, M. (2002). L'intervention interculturelle. *Service social*, 49(1), 70-93.
<https://doi.org/10.7202/006878ar>

Bhatia, A. (2009). Honour Killing- A Study of the Causes and Remedies in its Socio Legal Aspect. *International Indexed & Referred Research Journal*, 4(38), 7-8.
https://www.academia.edu/2233603/Honour_Killing_A_Study_of_the_Causes_and_Remedies_in_its_Socio_Legal_Aspect_Dr_Alka_Bhatia

Bigaouette, M., Cyr, C., Flynn, C. et Lavoie, I.-A. (2018). *Intervention féministe intersectionnelle : Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.
https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/guide_ifi_-_partenaires.pdf

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, (1), 70-88.
<https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>

Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9-32.
<https://doi.org/10.7202/1034173ar>

Björktomt, S.-B. (2019). Honor-Based Violence in Sweden – Norms of Honor and Chastity. *Journal of Family Violence*, 34(5), 449-460. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00039-1>

Blum, E., Braiden, R. et Heinonen, T. (2016). Service Delivery Considerations in Dealing with Honour-based Violence. *Canadian Ethnic Studies*, 48(3), 129-148.
<https://doi.org/10.1353/ces.2016.0029>

Boddy, C. R. (2016). Sample size for qualitative research. *Qualitative Market Research: An International Journal*, 19(4), 426-432. <https://doi.org/10.1108/qmr-06-2016-0053>

Bouclier d'Athéna – Services Familiaux. (s.d.). *Qui sommes-nous?*
<http://shieldofathena.com/fr/qui-sommes-nous>

Bouclier d'Athéna - Services familiaux. (2015). *Grille d'indicateurs de risque de violence basée sur l'honneur et fiche d'accompagnement*. <http://formationvbh.com/wp-content/uploads/2016/12/grille.pdf>

Bouclier d'Athéna Services familiaux. (2017). *Violence basée sur l'honneur: définition*.
<http://formationvbh.com/outils/violence-basee-honneur-definition/>

- Boutros, M. (2019, 10 septembre). *Mariage forcé: le courage de dire non à la soumission*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/562256/mariages-forces>
- Brown, R. P., Baughman, K. et Carvallo, M. (2018). Culture, Masculine Honor, and Violence Toward Women. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 44(4), 538-549. <https://doi.org/10.1177/0146167217744195>
- Canto, J. M., Perles, F. et San Martín, J. (2017). Culture of honour and the blaming of women in cases of rape / La cultura del honor y la inculpación de la mujer en casos de violación. *Revista de Psicología Social*, 32(1), 80-107. <https://doi.org/10.1080/02134748.2016.1250488>
- Caouette, M. et Pronovost, J. (2021). L'adaptation comme centration de l'observation psychoéducatrice. Dans J. Bluteau, J. Pronovost et M. Caouette (dir.), *L'observation psychoéducatrice: Concepts et méthodes* (2^e éd.). Béliveau éditeur.
- Carbado, D. W., Crenshaw, K. W., Mays, V. M. et Tomlinson, B. (2013, Fall). INTERSECTIONALITY: Mapping the Movements of a Theory. *Du Bois Rev*, 10(2), 303-312. <https://doi.org/10.1017/S1742058X13000349>
- Chagnon, R. (2019). Les violences basées sur l'honneur – Aspects juridiques. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 7-12). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Chesler, P. (2010). Worldwide Trends in Honor Killings. *Middle East Quarterly*, 17(2), 3-11. https://www.meforum.org/2646/worldwide-trends-in-honor-killings?utm_source=akdart
- Chesney-Lind, M. (2006). Patriarchy, Crime, and Justice: Feminist Criminology in an Era of backlash. *Feminist Criminology*, 1(1), 6-26. <https://doi.org/10.1177/1557085105282893>
- Cohen-Emerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91. <https://doi.org/10.7202/032248ar>
- Cohen-Emerique, M. (2007). L'approche interculturelle dans le travail auprès des migrants. Dans M. Santerini et P. Reggio (dir.), *Formazione interculturale: teoria e pratica*. Unicopli. <http://www.cohen-emerique.fr/medias/files/cohen-emerique-2007-chapitre-1-approche-interculturelle-aipres-migrants.pdf>
- Cohen-Emerique, M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social: Théories et pratiques*. Presses de l'EHSEP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.cohen.2015.01>

- Collins, P. H. (1990). Black Feminist Thought in the Matrix of Domination. Dans P. H. Collins (dir.), *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (vol. 1). Routledge.
- Cooney, M. (2014). Family Honour and Social Time. *The Sociological Review*, 62(2_suppl), 87-106. <https://doi.org/10.1111/1467-954x.12193>
- Corbeil, C., Harper, E., Marchand, I., Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et Le Gresley, S.-M. (2018). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle! Résonance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes*. Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/23/rapport_intersectionnalite_corbeil_harper_marchand_fede_final.pdf
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Courchesne, A. et Simard, C. (2019). Réflexions sur les enjeux de l'intervention sociale en cotexte de VBH. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 111-117). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139-167. <https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf>
- D'Lima, T., Solotaroff, J. L. et Pande, R. P. (2020). For the Sake of Family and Tradition: Honour Killings in India and Pakistan. *ANTYAJAA: Indian Journal of Women and Social Change*, 5(1), 22-39. <https://doi.org/10.1177/2455632719880852>
- Daoud, N. (2018). *Debating the Role of Patriarchy in the Incidence of Gender-based Violence in Jordan – Systematic Review of the Literature*. RTET-2018, ABEMS-18, LEHSS-2018, ELEBM-18 March 27-29, 2018 London (UK).
- Dumont, M. (1994). Des religieuses, des murs et des enfants. *L'Action nationale*, 84(4), 483-508. http://classiques.uqac.ca/contemporains/dumont_micheline/des_religieuses_murs_enfants/des_religieuses_texte.html

- Dworkin, S. L. (2012). Sample Size Policy for Qualitative Studies Using In-Depth Interviews. *Archives of Sexual Behavior*, 41(6), 1319-1320. <https://doi.org/10.1007/s10508-012-0016-6>
- Dyer, E. (2015). *Honour Killings in the UK*. The Henry Jackson Society. <https://henryjacksonsociety.org/wp-content/uploads/2015/01/Honour-Killings-in-the-UK.pdf>
- Eisner, M. et Ghuneim, L. (2013). Honor Killing Attitudes Amongst Adolescents in Amman, Jordan. *Aggressive Behavior*, 39(5), 405-417. <https://doi.org/10.1002/ab.21485>
- El-Hage, H. (2018). *Intervention en contexte de diversité au collégial: guide à l'intention des intervenants de première ligne*. Équipe de recherche METISS - Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux. https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/Intervention_contexte_diversite_collegial.pdf
- El-Hage, H. (2019). Honneur et déshonneur. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 3-6). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Elakkary, S., Franke, B., Shokri, D., Hartwig, S., Tsokos, M. et Puschel, K. (2014). Honor crimes: review and proposed definition. *Forensic Science, Medicine, and Pathology*, 10(1), 76-82. <https://doi.org/10.1007/s12024-013-9455-1>
- Ertürk, Y. (2009). Towards a Post-Patriarchal Gender Order: Confronting the universality and the particularity of violence against women. *Sociologisk forskning*, 46(4), 61-70. <https://du.diva-portal.org/smash/get/diva2:861991/FULLTEXT01.pdf>
- Faucher, P. (2020, 10 septembre). *Crime d'honneur: des accusés devront apprendre les valeurs canadiennes*. La Voix de l'Est. <https://www.lavoixdelest.ca/2020/09/10/crime-dhonneur-des-accuses-devront-apprendre-les-valeurs-canadiennes-82e2cf29d8429321fbc2ca9ec6303d95>
- Flynn, C., Bigaouette, M., Lavoie, I.-A., Cribb, M., Cyr, C. et Gilbert, M. (2019). L'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement pour femmes - Une approche axée sur l'inclusion et le savoir-être. *Les cahiers de la LCD*, 11(3), 145-163. <https://doi.org/10.3917/clcd.011.0145>
- Fondation SURGIR. (2012). *Combattre les crimes commis au nom de l'honneur en Europe*. <https://surgir.ch/wp-content/uploads/2021/04/SURGIR-Brochure-crime-dhonneur-en-Europe.pdf>

- Fortin, L. (2019). VBH en milieu scolaire. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 51-54). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Fugard, A. J. B. et Potts, H. W. W. (2015). Supporting thinking on sample sizes for thematic analyses: a quantitative tool. *International Journal of Social Research Methodology*, 18(6), 669-684. <https://doi.org/10.1080/13645579.2015.1005453>
- Gaudreault, M. M. et Normandeau, S.-K. (2018). *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière. Données provenant du Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) administré aux étudiants nouvellement admis aux études collégiales à l'automne 2016*. ÉCOBES – Recherche et transfert. https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2018/04/Rapport_CaracteristiquesDeLaPopulationEtudianteCollégiale_2018.pdf
- Geadah, Y. (2016). Les crimes d'honneur, comprendre pour agir. *Cahiers de PV - Antenne sur la victimologie*, 10, 3-9. https://aqpv.ca/wp-content/uploads/geadah1_octobre2016.pdf
- Geadah, Y., Miville-Dechêne, J. et Ali-Diabacte, M. (2013). *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action*. Gouvernement du Québec. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Béliveau Éditeur.
- Gill, A. (2006). Patriarchal Violence in the Name of Honour. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 1(1), 1-12. <https://ijcjs.com/menu-script/index.php/ijcjs/article/view/371/302>
- Gill, A. (2009). Honor killings and the Quest for Justice in Black and Minority Ethnic Communities in the United Kingdom. *Criminal Justice Policy Review*, 20(4), 475-494. <https://doi.org/10.1177/0887403408329604>
- Gill, A. K., Begikhani, N. et Hague, G. (2012). 'Honour'-based violence in Kurdish communities. *Women's Studies International Forum*, 35(2), 75-85. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2012.02.001>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial 2023-2032*. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Minister_e/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Previsions-effectif-etudiant-collegial-2023-2032.pdf

- Gratton, D. (2019). Quand répondre aux comportements attendus de notre société crée des dangers dans une société d'origine : Le cas de la violence basée sur l'honneur. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 23-34). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Hadi, A. (2017). Patriarchy and gender-based violence in Pakistan. *European Journal of Social Science Education and Research*, 4(4), 205-212. <https://doi.org/https://doi.org/10.26417/ejsr.v10i2.p297-304>
- Harper, E. (2012). Regards sur l'intersectionnalité. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/pub_06112012_83352.pdf
- Harper, E., Vallée, C. A. et Tomasso, L. (2014). *Exploration des besoins et des pratiques prometteuses en lien avec la violence basée sur l'honneur*. Centre social d'aide aux immigrants.
- Helms, B. L. (2015). Honour and Shame in the Canadian Muslim Community: Developing Culturally Sensitive Counselling Interventions. *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, 49(2), 163-184. <https://cjcrcc.ucalgary.ca/article/view/61037/Honour%20and%20Shame%20in%20the%20Canadian%20Muslim%20Community%3A%20DCSCI>
- Hirsch, S. et Borri-Anadon, C. (2023). Making diversity in rural areas visible: A changing perspective for rural schools in Québec. Dans C. Banack et D. Pohler (dir.), *Building Inclusive Communities in Rural Canada* (p. 47-72). <https://doi.org/10.1515/9781772126693-004>
- Hong, T. (2014). Discourses on Honour-Related Violence in Finnish Policy Documents. *NORA - Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, 22(4), 314-329. <https://doi.org/10.1080/08038740.2014.964648>
- Idriss, M. M. (2022). Abused by the Patriarchy: Male Victims, Masculinity, "Honor"-Based Abuse and Forced Marriages. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(13-14), NP11905-NP11932. <https://doi.org/10.1177/0886260521997928>
- Immigrant Québec. (2023). *Le cégep ou le collège (17-18 ans)*. <https://immigrantquebec.com/fr/reussir-votre-installation/systeme-scolaire/3-l-ecole-apres-16-ans/cegep-college/>
- Jimenez, E. (2022a). Le contrôle excessif dans le contexte des violences basées sur l'honneur au Québec: Analyse juridique et jurisprudentielle d'une violence genrée. *Canadian Journal*

of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société, 37(1), 69-89.
<https://doi.org/10.1017/cls.2021.45>

Jimenez, E. (2022b). Le contrôle excessif des filles issues de l'immigration victimes de violences basées sur l'honneur au Québec. *Revue québécoise de psychologie*, 43(3), 87-110.
<https://doi.org/doi.org/10.7202/1094893ar>

Jimenez, E. (2022c). Les violences basées sur l'honneur des femmes issues de l'immigration : Dépistage et intervention féministe intersectionnelle dans les maisons d'hébergement du Québec. Dans A. Heine, E. Jimenez et C. Bourassa-Dansereau (dir.), *Violences genrées: Enjeux interculturels et féministes* (p. 73-94). Éditions Académia.

Jimenez, E., Arcand, J., Cousineau, M.-M. et Dessureault, S. (2019). Intervention en situations soupçonnées ou avérées de VBH: Le cas des adolescentes sous la protection de la jeunesse au Québec. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 13-22). Collège de Rosemont.
https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf

Jimenez, E., Arcand, J., Rachédi, L. et Cousineau, M.-M. (2022). « Les violences basées sur l'honneur au Québec des filles issues de l'immigration. La prise en compte des trajectoires de vie et des dynamiques familiales des victimes familiales des victimes pour favoriser la compréhension et l'adaptation des modes d'intervention ». Dans C. Boulbesol, M.-M. Cousineau, C. Deraîche, M. Fernet, C. Flynn, S. Genest, E. Jimenez et J. Maheu (dir.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale* (p. 215-240). Presses de l'Université du Québec.

Jimenez, E. et Cousineau, M.-M. (2016). L' état encore embryonnaire de la recherche sur les violences basées sur l' honneur au Québec et le besoin d'une approche interculturelle pour mieux comprendre et intervenir auprès des victimes. *Cahiers de PV -Antenne sur la victimologie*, 10, 11-16. https://aqpvc.ca/wp-content/uploads/cousineau_jimenez_octobre2016.pdf

Jimenez, E. et Cousineau, M.-M. (2017). Intervention interculturelle auprès des victimes de violences basées sur l'honneur (VBH) et leur famille au Québec. Dans H. El-Hage (dir.), *Interventions auprès des jeunes en contexte de diversité : Les actes du colloque* (p. 95-98). Collège de Rosemont. <https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/Interventions-aupr%C3%A8s-des-jeunes-en-contexte-de-diversit%C3%A9.pdf>

Jimenez, E., Cousineau, M.-M., Tanguay, È.-M. et Arcand, J. (2017). Les violences basées sur l'honneur au Canada et au Québec: Renforcement des lois afin de venir en aide aux victimes. *Criminologie*, 50(2), 145-166. <https://doi.org/10.7202/1041702ar>

- Kamateros, M. et Nahabedian, S. (2016). La violence basée sur l'honneur: mythe ou réalité. *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, 10, 45-53. https://aqp.ca/wp-content/uploads/kamateros_nahabedian_octobre2016.pdf
- Kandiyoti, D. (1988). Bargaining with Patriarchy. *Gender and Society*, 2(3), 274-290. <http://www.jstor.org/stable/190357>
- Kardam, F. (2005). *The Dynamics of Honor Killings in Turkey: Prospects for Action*. Population Association. <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/honourkillings.pdf>
- Khan, R. (2018). Attitudes towards 'honor' violence and killings in collectivist cultures: Gender differences in Middle Eastern, North African, South Asian (MENASA) and Turkish populations. Dans J. Ireland, P. Birch et C. Ireland (dir.), *The Routledge international handbook of human aggression: Current issues and perspectives* (p. 216-226). Routledge. <https://clou.uclan.ac.uk/17843/7/17843%20Khan%20%282018%29%20-HBV%20and%20Gender%20-%20Book%20Chapter%20%2816.02.17%29%20Accepted%20-%20CLoK.pdf>
- Korteweg, A. C. (2012). Understanding Honour Killing and Honour-Related Violence in the Immigration Context: Implications for the Legal Profession and Beyond. *Canadian Criminal Law Review*, 16(2), 135-160. https://cdhpi.ca/sites/cdhpi.ca/files/korteweg_cclr-understanding-honour-killing.pdf
- Korteweg, A. C. (2014). 'Honour Killing' in the Immigration Context: Multiculturalism and the Racialization of Violence against Women. *Politikon*, 41(2), 183-208. <https://doi.org/10.1080/02589346.2013.866186>
- Korteweg, A. C., Abji, S., Barnoff, L. et Mattoo, D. (2013). *Citizenship, Culture, and Violence Against Women: Social Service Provision in the South Asian Communities of the GTA*. CERIS. https://www.academia.edu/3428666/Citizenship_Culture_and_Violence_Against_Women_Social_Service_Provision_in_the_South_Asian_Communities_of_the_GTA
- Lahaie, J.-P. (2020). *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal*. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. https://www.cgtsim.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/PORTRAIT_SOCIOCULTUREL2019-11-08B_V2020-07-02.pdf
- Lambole, M. (2022). Les violences basées sur l'honneur à Moncton : les balbutiements néo-brunswickois. Dans A. Heine, E. Jimenez et C. Bourassa-Dansereau (dir.), *Violences générées: Enjeux interculturels et féministes* (p. 95-118). Éditions Académia.

- Lambolely, M., Jimenez, E., Cousineau, M.-M. et Pontel, M. (2014). L'approche intersectionnelle pour mieux comprendre le mariage forcé de femmes immigrantes à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 127-141. <https://doi.org/10.7202/1029266ar>
- Lambolely, M., Jimenez, E., Cousineau, M.-M. et Wemmers, J.-A. (2013). Le mariage forcé au Canada : la criminalisation, une solution ? *Criminologie*, 46(1), 179-198. <https://doi.org/doi.org/10.7202/1015298ar>
- Lowe, M., Khan, R., Thanzami, V., Barzy, M. et Karmaliani, R. (2018). Attitudes toward intimate partner “honor”-based violence in India, Iran, Malaysia and Pakistan. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 10(4), 283-292. <https://doi.org/10.1108/JACPR-09-2017-0324>
- Lys Grenier, J. (2019). Problématique émergente en matière de VBH – Les mutilations génitales féminines au Québec : Un enjeu d'importance méconnu. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 82-84). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Marshall, B., Cardon, P., Poddar, A. et Fontenot, R. (2013). Does Sample Size Matter in Qualitative Research?: A Review of Qualitative Interviews in is Research. *Journal of Computer Information Systems*, 54(1), 11-22. <https://doi.org/10.1080/08874417.2013.11645667>
- Mayeda, D. T. et Vijaykumar, R. (2016). A Review of the Literature on Honor-based Violence. *Sociology Compass*, 10(5), 353-363. <https://doi.org/10.1111/soc4.12367>
- Meetoo, V. et Mirza, H. S. (2010). “There is nothing ‘honourable’ about honour killings”: Gender, violence and the limits of multiculturalism. Dans M. M. Idriss et T. Abbas (dir.), *Honour, Violence, Women and Islam* (p. 50-74). Routledge-Cavendish. <https://discovery.ucl.ac.uk/id/eprint/10002018/1/meetooandmirza2007nothinghonourable187.pdf>
- Merton, R. K. (1972). Insiders and Outsiders: A Chapter in the Sociology of Knowledge. *American Journal of Sociology*, 78(1), 9-47. <https://doi.org/10.1086/225294>
- Migeon, A.-C. (2019). Mariage forcé - Introduction aux dimensions socioculturelles et juridiques à l'intention d'intervenantes en milieu scolaire. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 65-76). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Montgomery, C. et Agbobli, C. (2017). Mobilités internationales et intervention interculturelle: conceptualisations et approches. Dans C. Montgomery et C. Bourassa-Dansereau (dir.),

Mobilités internationales et intervention interculturelle: théories, expériences et pratiques (p. 29-50). Presses de l'Université du Québec.

- Morse, J. M. (2000). Determining Sample Size. *Qualitative Health Research*, 10(1), 3-5. <https://doi.org/10.1177/104973200129118183>
- Muhammad, A. A. (2010). *Enquête préliminaire sur les crimes dits « d'honneur » au Canada*. Ministère de la Justice et procureur général du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/ch-hk/ch_fra.pdf
- Niaz, U. (2003, Aug). Violence against women in South Asian countries. *Archives of Women's Mental Health*, 6(3), 173-184. <https://doi.org/10.1007/s00737-003-0171-9>
- Olsson, H. et Bergman, A. (2021). From silence to recognition: Swedish social services and the handling of honor-based violence. *European Journal of Social Work*, 25(2), 198-209. <https://doi.org/10.1080/13691457.2021.1882395>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2022). *L'exercice du rôle-conseil en psychoéducation. Normes d'exercice*. https://ordrepse.d.qc.ca/wp-content/uploads/2022/10/Ro%CC%82le-conseil_VERSION-VF-20220926.pdf
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2023a). *Quand et pourquoi consulter?* <https://ordrepse.d.qc.ca/les-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices/quand-et-pourquoi-consulter/>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2023b). *Qui sont les psychoéducateurs et psychoéducatrices?* <https://ordrepse.d.qc.ca/les-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices/qui-sont-les-ps-ed/>
- Pagé, G. et Pires, R. (2015). *L'intersectionnalité en débat: pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec*. Service aux collectivités de l'UQAM/Fédération des femmes du Québec. <https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/RapportFFQ-SAC-Final.pdf>
- Payton, J. (2014). "Honor," Collectivity, and Agnation: Emerging Risk Factors in "Honor"-Based Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(16), 2863-2883. <https://doi.org/10.1177/0886260514527171>
- Petrova, M. et Schwartz, S. J. (2018). Developmental Cross-Cultural Considerations in the Study of Well-Being Among Young People. Dans R. Dimitrova (dir.), *Well-Being of Youth and Emerging Adults across Cultures: Novel approaches and findings from Europe, Asia, Africa and America* (vol. 12, p. 3-18). Springer.

- Pontel, M. (2017). La violence basée sur l'honneur: Comprendre pour mieux agir. Dans H. El-Hage (dir.), *Interventions auprès des jeunes en contexte de diversité : Les actes du colloque* (p. 99-102). Collège de Rosemont. <https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/Interventions-aupr%C3%A8s-des-jeunes-en-contexte-de-diversit%C3%A9.pdf>
- Pontel, M. (2019). Les violences basées sur l'honneur: Réflexions et actions. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 35-40). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Pronovost, J. et Renou, M. (2013). Les concepts d'interaction et de convenance. Dans J. Pronovost, M. Caouette et J. Bluteau (dir.), *L'observation psychoéducative: Concepts et méthode* (p. 69-76). Béliveau Éditeur.
- Puskas, D., Caouette, M., Dessureault, D. et Mailloux, C. (2012). *L'accompagnement psychoéducatif. Vécu partagé et partage du vécu*. Béliveau Éditeur.
- Quirion, R.-C. (2021, 26 juillet). *Possible « crime d'honneur » à Sherbrooke : un père accusé*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1811800/menaces-blessures-crime-honneur-coups>
- Reddy, R. (2008). Gender, Culture and the Law: Approaches to 'Honour Crimes' in the UK. *Feminist Legal Studies*, 16(3), 305-321. <https://doi.org/10.1007/s10691-008-9098-x>
- Renou, M. (2005). *Psychoéducation: Une conception, une méthode*. Béliveau Éditeur.
- Rhodet, V. (2019). Loi sur la protection de la jeunesse et violence basée sur l'honneur - Dépistage, enjeux à chaque étape du processus LPJ, cohérence dans l'intervention. Dans H. El-Hage (dir.), *Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement: actes du colloque* (p. 119-124). Collège de Rosemont. https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf
- Robitaille, A., Swalah Eddine, S. M. et Sánchez Loyola, S. N. (2023). *Portraits sociodémographique et régional des personnes admises au Québec de 2011 à 2020 et présentes en 2022*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence_Personnes_immigrantes_2022.pdf
- Rodríguez-Espartal, N. (2019). Culture of honor, jealousy and distorted thoughts of men imprisoned for violence against women. *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, 49(4), 341-353. <https://doi.org/10.1080/10852352.2019.1664715>

- Sadik, N. (2000). *The state of world population 2000: lives together, worlds apart: men and women in a time of change*. United Nations Population Fund (UNFPA).
https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/swp2000_fre.pdf
- Sanberg, R. et Janssen, J. H. L. J. (2018). The spectacle of the feminine Other: Reading migrant women's autobiographies about honour-based violence. *Women's Studies International Forum*, 68, 55-64. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2018.02.002>
- Sedem, M. et Ferrer-Wreder, L. (2014). Fear of the Loss of Honor: Implications of Honor-Based Violence for the Development of Youth and Their Families. *Child & Youth Care Forum*, 44(2), 225-237. <https://doi.org/10.1007/s10566-014-9279-5>
- Sev'er, A. et Yurdakul, G. (2001). Culture of Honor, Culture of Change: A Feminist Analysis of Honor Killings in Rural Turkey. *Violence Against Women*, 7(9), 964-998.
<https://doi.org/10.1177/10778010122182866>
- Sherman, R. (2002). The Subjective Experience of Race and Gender in Qualitative Research. *American Behavioral Scientist*, 45(8), 1247-1253.
<https://doi.org/10.1177/0002764202045008008>
- Shields, S. A. (2008). Gender: An Intersectionality Perspective. *Sex Roles*, 59(5-6), 301-311.
<https://doi.org/10.1007/s11199-008-9501-8>
- St-Cyr-Leroux, B. (2023). *Se voir imposer ou interdire une grossesse*. UdeMNouvelles.
https://nouvelles.umontreal.ca/article/2023/12/06/se-voir-imposer-ou-interdire-une-grossesse/?utm_source=UdeMNouvelles&utm_campaign=79af6bf76c-EMAIL_CAMPAIGN_Quotidienne_2023_12_07&utm_medium=email&utm_term=0_fea04458e5-%5BLIST_EMAIL_ID%5D
- Strid, S., Baianstovu, R. í. et Enelo, J.-M. (2021). Inequalities, isolation, and intersectionality: A quantitative study of honour-based violence among girls and boys in metropolitan Sweden. *Women's Studies International Forum*, 88, 1-9, article n° 102518.
<https://doi.org/10.1016/j.wsif.2021.102518>
- Tanguay, È.-M. (2020). *L'intervention en contexte interculturel des intervenantes oeuvrant auprès des familles pouvant vivre des violences basées sur l'honneur au sein des directions de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du centre-sud-de-l'Île-de-Montréal* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières]. Cognitio. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/9740/>
- Terman, R. (2015). Islamophobia, Feminism and the Politics of Critique. *Theory, Culture & Society*, 33(2), 77-102. <https://doi.org/10.1177/0263276415590236>

- Tillman, L. C. (2002). Culturally Sensitive Research Approaches: An African-American Perspective. *Educational Researcher*, 31(9), 3-12.
<https://doi.org/10.3102/0013189X031009003>
- UNICEF. (2023). *Les mutilations génitales féminines*.
<https://www.unicef.org/fr/protection/mutilations-genitales-feminines>
- Uskul, A. K., Cross, S. E. et Günsoy, C. (2022). The role of honour in interpersonal, intrapersonal and intergroup processes. *Social and Personality Psychology Compass*, 17(1). <https://doi.org/10.1111/spc3.12719>
- Van Vossole, A. et Gilbert, E. (2011). *Étude phénoménologique scientifique de la violence liée à l'honneur en Belgique: Rapport final*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/etude_violence_liee_a_lhonneur.pdf
- Vandello, J. A., Cohen, D., Grandon, R. et Franiuk, R. (2009). Stand by Your Man. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 40(1), 81-104. <https://doi.org/10.1177/0022022108326194>
- Ward, C., Bochner, S. et Furnham, A. (2001). *The Psychology of Culture Shock* (2^e éd.). Routledge. <https://perpus.univpancasila.ac.id/repository/EBUPT181257.pdf>
- World Health Organization. (2012). *Understanding and addressing violence against women*.
https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/77421/WHO_RHR_12.38_eng.pdf?sequence=1

Appendice A

Questionnaire destiné au personnel des établissements d'enseignement collégial au Québec

Projet de recherche :

**Les violences basées sur l'honneur en milieu scolaire au Québec:
portrait, besoins et propositions d'intervention**

Questionnaire destiné au personnel des établissements d'enseignement collégial au Québec

Estibaliz Jimenez, Professeure au Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Marthe Cousineau, Professeure à l'École de criminologie, Université de Montréal

Bilkis Vissandjée, Professeure à la Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal

Lilyane Rachedi, Professeure à l'École de travail social, Université du Québec à Montréal

Corina Borri-Anadon, Professeure au Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Habib El-Hage, Directeur et chercheur à l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)

Bryan Dallaire-Tellier, Assistant de recherche et étudiant à la maîtrise au Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Bonjour,

Ce formulaire a pour but de préciser les conditions de votre participation à la première étape de collecte de données de notre projet de recherche, soit le questionnaire sur les enjeux et les défis de l'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH). Avant d'accepter de participer à ce projet, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Il vous invite à poser toutes les questions que vous jugerez utiles aux responsables de la recherche.

Description du projet de recherche

Cette recherche a pour but de comprendre comment se manifeste et se conçoit le phénomène des violences basées sur l'honneur (VBH) au sein des établissements scolaires québécois du point de vue du personnel y œuvrant afin de mieux saisir comment le repérer et intervenir adéquatement. Il s'agit d'appréhender le phénomène des VBH à partir de la perspective des professionnels de l'éducation et d'identifier, à partir de leur point de vue sur leurs pratiques, les difficultés et les défis liés à l'intervention auprès des filles et jeunes femmes susceptibles de vivre une situation de VBH. Cette recherche a donc pour but d'analyser le mode d'intervention et les défis spécifiques, s'il y a lieu, des différents acteurs du réseau scolaire qui sont déjà intervenus ou pourraient être appelés à intervenir auprès d'élèves en situation soupçonnée de VBH.

Participation attendue au projet

Votre collaboration à ce projet requiert que vous répondiez à un questionnaire d'une durée d'environ 20 minutes. Ceci se déroulera en ligne à l'aide de la Banque interactive de questions BIQ. Les questions seront en lien avec vos connaissances et votre expérience en regard des VBH et de leur dépistage et de l'intervention en regard de celles-ci.

Avantages de la participation au projet

Votre participation à ce projet vous permettra de discuter de votre expérience en lien avec les VBH et, ce faisant, de faire avancer les connaissances sur le sujet et sur l'intervention en contexte de VBH, en vue, ultimement, de proposer des pratiques novatrices favorisant un soutien optimal des personnes aux prises avec ce type de situation.

Risques et inconvénients de la participation au projet

A priori, cette étape de la recherche comporte un risque minimal. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous vivez ou avez vécus et qui sont difficiles. Si vous ressentez un malaise ou de l'anxiété, vous êtes encouragé·e·s à en parler avec la chercheuse ou l'assistante de recherche. Elles pourront vous diriger vers des ressources appropriées.

Confidentialité des données de la recherche

Tous les renseignements recueillis sont entièrement confidentiels. Tous les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer vos réponses à personne. Les renseignements seront conservés dans des ordinateurs privés protégés par mot de passe et dans le dépôt institutionnel Teams de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ils seront seulement accessibles aux chercheurs et membres de leur équipe. Toutes les informations seront anonymisées. Votre nom sera anonymisé, de sorte que les membres de l'équipe de recherche ne sauront pas qui a répondu quoi. Aucune information permettant d'identifier vous ou votre institution ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Les renseignements obtenus dans le questionnaire seront détruits sept ans après la fin du projet de recherche. Les données pourraient être utilisées à d'autres fins que celles énoncées dans ce formulaire, à condition qu'elles respectent les mêmes principes de confidentialité et d'éthique que ceux mentionnés. Les enregistrements audio des entrevues seront conservés jusqu'à la transcription du verbatim, soit un mois tout au plus à la suite de l'entrevue.

Participation volontaire et droit de retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser de participer à l'entretien, refuser de répondre à certaines questions, ou vous retirer complètement en tout temps sans devoir justifier votre décision et sans qu'aucun préjudice n'en découle. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à en aviser un membre de l'équipe de recherche verbalement ; toutes les données vous concernant seront alors détruites. La chercheuse pourrait, elle aussi, décider d'interrompre votre participation ou d'arrêter la recherche.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue pour votre participation à cette recherche.

Communication et restitution des résultats de recherche

Les résultats de l'étude quant aux meilleures pratiques pour le dépistage et l'intervention en regard des VBH seront diffusés en français et en anglais dans des revues professionnelles ou savantes avec comité de pairs touchant différentes disciplines : criminologie, psychoéducation et éducation.

Plusieurs des revues sont diffusées par voie électronique et en accès libre par le biais de plateformes telles Érudit ou Revues.org ce qui facilitera la diffusion et l'échange de connaissances avec le plus le grand nombre de chercheurs et de praticiens. Les résultats seront également diffusés lors de colloques ou de conférences sur la scène provinciale, canadienne ou internationale.

Par rapport à la diffusion des résultats dans chaque institution scolaire, notre objectif sera de mettre sur pied une activité de mobilisation de connaissances coconstruite, guidant les pratiques d'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH), en fonction des besoins différenciés exprimés par chaque CÉGEP ou école secondaire. Nous proposons plusieurs activités de sensibilisation dans l'objectif de réussir une meilleure compréhension, identification et intervention en contexte des VBH auprès des jeunes et leurs familles : Présentation magistrale interactive avec période de questions/réponses et activités d'appropriation de l'intervention interculturelle à partir des cas concrets des familles dans des contextes liés à l'honneur. Le tout sera accompagné d'un aide-mémoire.

Vous ne pourrez pas obtenir une copie des données (parties d'entretien individuel ou de groupe) vous concernant individuellement. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez nous faire parvenir un courriel à une des deux adresses suivantes: Estibaliz.Jimenez@uqtr.ca ou Bryan.Dallaire-Tellier@uqtr.ca.

Responsable de la recherche

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter la chercheuse principale, la professeure Estibaliz Jimenez, au numéro de téléphone 819-376-5011, poste 4007 ou par courriel Estibaliz.jimenez@uqtr.ca.

Surveillance des aspects éthiques de la recherche

Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro CER-19-257-07.28 a été émis le 7 novembre 2019. Ce certificat a été renouvelé le 7 novembre 2020 jusqu'à la même date en 2021. Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte concernant

la tenue de cette étude, vous pouvez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone (819) 376-5011 poste 2129 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : CEREH@uqtr.ca

Consentement à la recherche

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose, tels que présenté dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. J'accepte que l'équipe de recherche puisse me recontacter dans le cadre du présent projet ou d'une étude connexe. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision. Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Section 1: Portrait anonymisé des participants

Q.1.1. Quel est le nom de votre établissement de travail? _____

Q.1.2. Dans quelle région administrative du Québec votre établissement de travail se trouve-t-il? _____

Q.1.3. Quel poste occupez-vous? _____

Enseignant·e

Technicien·ne en éducation spécialisée

Orthopédagogue

Psychoéducateur·trice

Travailleur·euse social·e

Conseiller·ère en orientation

Membre de la direction

Sexologue

Autre

Q.1.4. Combien d'années d'expérience possédez-vous à ce poste? _____

0-2 années

3 à 5 années

6 à 10 années

11 à 15 années

16 années et plus

Section 2 : Identification des violences basées sur l'honneur

Bien vouloir répondre à toutes les questions au meilleur de vos capacités, même si vous n'avez aucune expérience d'intervention avec cette problématique ou si vous ne connaissez pas le sujet. Cela est important pour nous dans le but d'obtenir un portrait global des participants. Merci.

Q.2.1. En quelques mots, que savez-vous des violences basées sur l'honneur?

Q.2.1.01. Selon vous, comment les violences basées sur l'honneur peuvent-elles se manifester? Par quel(s) type(s) de violence(s) peuvent se traduire les VBH? _____

Q.2.1.02. Selon vous, qui peuvent être les auteurs des violences basées sur l'honneur?

Q.2.2. SVP, Veuillez prendre le temps de lire les éléments suivants avant de procéder.

Dans les pays occidentaux, les VBH sont souvent associées aux violences intrafamiliales. Elles se distinguent toutefois, de façon théorique, des « violences domestiques » par des critères spécifiques (Fondation SURGIR, 2012; TCRI, 2014; Harper *et al.*, 2014; Bouclier d'Athéna – Services Familiaux [BASF], 2015) :

- Toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle;
- Motivées par le désir de protéger ou de restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté.
- Elles sont utilisées pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme aux normes, aux valeurs et aux pratiques liées aux traditions ou coutumes d'un groupe donné.
- Elles peuvent aussi être utilisées en guise de sanction ou de correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. » (BASF, 2015, p. 8).

À partir de cet énoncé, dans le cadre de votre travail, seriez-vous en mesure de dépister des signes de VBH, et ce, même si l'élève s'adresse à vous pour un motif d'une autre nature?

Oui Non

Si oui, quels seraient les signes/manifestations de VBH?

Q.2.3. Le contrôle excessif peut s'avérer une manifestation de violence basée sur l'honneur. En quelques mots, que savez-vous de ce contrôle? De quelle façon peut-il se manifester?

Q.2.4. SVP, Veuillez prendre le temps de lire les éléments suivants avant de procéder.

Le contrôle excessif peut être défini comme :

Dynamique de violence grave et continue comprenant un cumul d'obligations, d'interdits, de surveillance, de menaces et de représailles dans un but de maîtriser la vie sociale, sexuelle et scolaire des personnes, particulièrement de jeunes femmes, en

faisant respecter les normes et valeurs de la famille ou de la communauté ou en rétablissant les normes et valeurs ayant été bafouées ou à risque de l'être.

À partir de cet énoncé, dans le cadre de votre travail, seriez-vous en mesure de dépister des signes du contrôle excessif, et ce, même si l'élève s'adresse à vous pour un motif d'une autre nature?

Oui Non

Si oui, quels seraient les signes/manifestations du contrôle excessif?

Q.2.5. Par quel·s moyen·s avez-vous appris à identifier ces signes (formations, lecture d'articles, colloques, discussions avec collègues, etc.)?

Q.2.6. Selon vous, existe-t-il un défi quant au dépistage des VBH?

Oui Non

Si oui, lequel?

Section 3 : Établissement

Q.3.1. À qui vous adresseriez-vous pour obtenir du soutien pour une intervention en contexte de VBH? (Vous pouvez sélectionner plusieurs éléments au besoin)

Police

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

Membre de la direction de l'établissement

Professeur·e

Psychologue

Travailleur·euse social·e

Psychoéducateur·trice

Technicien·ne en éducation spécialisée

Orthopédagogue

Sexologue

Conseiller·ère en orientation

Membre·s de la famille

Autres

Q.3.2. Considérez-vous que l'équipe de votre établissement scolaire est suffisamment formée pour dépister les VBH?

Oui Non

Q.3.3. Quels sont, selon vous, les principaux besoins de votre établissement en regard de l'intervention en contexte de VBH?

Q.3.4. Considérez-vous que l'équipe de votre établissement scolaire est suffisamment outillée pour intervenir auprès des victimes de VBH?

Oui Non

Section 4 : Expérience d'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur

Q.4.1. Avez-vous déjà eu à intervenir auprès d'un ou plusieurs élèves vivant une situation de VBH?

Oui Non

Q.4.2. Quels sont les **types de violences** rencontrées dans les cas de VBH?

oViolences physiques. Exemples : _____

oViolences psychologiques. Exemples : _____

- o Violences sexuelles. Exemples : _____
- o Violences financières. Exemples : _____
- o Violences religieuses. Exemples : _____
- o Autres violences : _____.

Q.4.3. Qui est l'**auteur** de telles violences ?

- o Père
- o Mère
- o Conjoint
- o Fratrie (Spécifier : _____)
- o Famille élargie (Spécifier : _____)
- o Belle famille (Spécifier : _____)
- o Communauté (Spécifier : _____)
- o Autres auteurs : _____.

Q.4.4. À qui vous êtes-vous adressé pour obtenir du soutien dans votre intervention?

Q.4.5. Selon vous, existe-t-il un **défi** quant à l'**intervention** en contexte de VBH ?

Oui o Non

Si oui, lequel? _____

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire et de participer au projet de recherche *Les violences basées sur l'honneur (VBH) en milieu scolaire au Québec : portrait, besoins et propositions d'intervention*. Vous contribuez ainsi au développement des connaissances quant aux VBH, à démystifier le phénomène, et l'identification des besoins au niveau des ressources et de l'intervention en lien avec la problématique.

Commentaires

Appendice B

Guide d'entrevues de groupe VBH – Personnel scolaire

Guide d'entrevues de groupe VBH – Personnel scolaire

But FG : Définition, enjeux de l'intervention et vécu

Entrevue

1 h 35

- ❖ Tour de table (présentation des intervenants)
 - Nom
 - Poste occupé
 - Expérience en gestion d'une équipe d'intervention en maison d'hébergement / dans tout autre poste occupé précédemment (durée)
 - Expérience ou non en contexte VBH

- ❖ **Axe 1 : Compréhension des VBH** **(30 min)**
 - Pourriez-vous me dire dans vos mots ce que sont les VBH?
 - Selon vous, comment se manifestent les VBH?
 - Qu'est-ce que l'honneur pour vous et quel rôle joue-t-il dans ces situations?
 - Qui sont les personnes impliquées dans une situation de VBH?
 - Selon vous, comment les VBH en viennent-elles à se développer au sein d'une famille?
 - Quels sont les déclencheurs?
 - Comment, selon vous, peut-on reconnaître une situation de VBH?
 - Quels sont les facteurs de risque associés?
 - Quels comportements des élèves vous mettraient en alerte?

- ❖ **Axe 2 : Intervention en situation de VBH** **(40 min)**
 - Soupçonnez-vous qu'il y ait des élèves en situation de VBH au sein de votre établissement scolaire et si oui, qu'est-ce qui vous amène à penser ça?
 - Quels types de VBH rencontrez-vous?

- Dans quel genre de contexte les élèves sont-ils plus portés à venir se confier?
- En général, qu'est-ce que les élèves vous racontent de leur situation?
- Quel genre d'aide demandent-ils? / Qu'attendent-ils de vous?
- Existe-t-il un « profil type » des élèves qui dénoncent ce genre de situation?
 - Si oui, comment le décririez-vous?
- Un support aux élèves en situation de VBH est-il disponible au sein de votre établissement scolaire?
 - Si oui, sous quelle(s) forme(s)?
 - Si non, croyez-vous qu'il serait approprié d'en offrir un, et sous quelle(s) forme(s)?
- Si un élève dénonce à un membre du personnel une situation de VBH, est-ce que l'établissement scolaire fait appel à des ressources externes?
 - Si oui, lesquelles?
 - Dans quelles circonstances?
- Les membres du personnel scolaires ont-ils déjà été sensibilisés aux VBH?
 - De quelle manière? (Formation? Sensibilisation?)
- Considérez-vous que le personnel de l'établissement scolaire est assez outillé pour dépister les VBH et intervenir auprès des victimes?
- Si vous aviez à intervenir en situation de VBH, de quoi auriez-vous besoin pour faciliter votre intervention?
- Quels sont les principaux défis et spécificités du soutien à l'intervention en situation de VBH?
 - Différences d'intervention
 - Gestion du risque
 - Réseau : famille proche, famille éloignée, entourage, personnes significatives
 - Partenariat et collaboration lors d'un signalement (Police? DPJ si les enfants sont impliqués?)

❖ **Axe 3 : Vécu et perception des intervenants** **(15 min)**

- Lorsque vous devez intervenir en situation de VBH, qu'est-ce que ça vous fait vivre et comment vous sentez-vous? Ou si vous deviez intervenir, qu'est-ce que ça vous ferait vivre?
- Quels sont, selon vous, les principaux besoins des élèves en situation de VBH?
- Avez-vous eu des formations spécifiques sur la gestion d'intervention en contexte de VBH?

(Si oui) :

- Comment votre perception du phénomène VBH a-t-elle changé? (Perceptions de la victime, de la famille, de l'agresseur)
- Comment ça s'est répercuté dans la manière dont vous soutenez/encadrez votre équipe d'intervenants?

❖ **Conclusion** **(5 min)**

- Retour sur l'entrevue
 - Est-ce qu'il y a des éléments dont nous n'avons pas discuté et que vous aimeriez soulever?
- Remerciements
- Disponibilité pour répondre à d'autres questions s'il y a lieu

Idées de questions en vrac si jamais les intervenants n'ont pas une très bonne compréhension du phénomène

- Avez-vous déjà été témoin de situations parmi les suivantes et si oui, pouvez-vous nous en parler :
- Un élève subit de la pression excessive de la part de sa famille pour obtenir de bonnes notes?
- Un élève se voit interdire de participer aux activités parascolaires?

- Un élève qui se plaint d'avoir une famille ayant des valeurs et modes de vie différents et qui, selon l'élève, le contraint à agir selon leurs standards?
- Un élève surveillé par des membres de sa famille lorsqu'il est à l'école
- Un élève qui s'automutile en raison d'une situation familiale difficile?
- Un élève dit qu'il ne peut pas fréquenter des amis d'une autre religion ou communauté?
- Un élève ne peut pas avoir de fréquentations amoureuses et si oui, elles ne peuvent pas avoir lieu avec quelqu'un d'une autre religion?

Appendice C

Guide d'entrevues individuelles VBH – Personnel scolaire

Guide d'entrevues individuelles VBH – Personnel scolaire

Buts des entrevues individuelles : Comprendre les défis posés par le dépistage et l'intervention en situation de VBH au sein des établissements scolaires et identifier des pistes de solution

Entrevue

1 h 30

❖ Axe 1 : Trajectoire de l'intervenant scolaire (10 min)

- Pour mieux vous connaître, parlez-moi de votre parcours professionnel :
 - Formation
 - Emplois
 - Quel poste occupez-vous présentement ?
 - Pouvez-vous me décrire vos principales responsabilités ?

❖ Axe 2 : Compréhension des VBH (15 min)

- Pourriez-vous me dire dans vos mots ce que sont les VBH ?
- Comment, selon vous, peut-on reconnaître une situation de VBH ?
- Croyez-vous qu'il y a des personnes en situation de VBH au sein de votre établissement scolaire et si oui, qu'est-ce qui vous amène à penser ça ?

❖ Axe 3 : Intervention en situation de VBH (60 min)

- Racontez-moi une situation dans laquelle vous êtes intervenu auprès d'un·e élève qui était, selon vous, en situation de VBH :
 - Comment l'élève vous a-t-il ou elle sollicité·e ?
 - Que vous a-t-il·elle raconté ?
 - Quels détails vous a-t-il ou elle livrés à propos de sa dynamique familiale ?

- Comment définiriez-vous l'état émotionnel dans lequel se trouvait l'élève ?
- Qu'est-ce qui vous a amené·e à soupçonner que c'était peut-être une situation de VBH ? (indices)
- Qu'avez-vous fait ? (démarches et résultat(s) des démarches)
- Qui avez-vous impliqué ? (ressources externes ? internes ?)
- Que s'est-il passé après ?
- Comment vous êtes-vous senti·e ? (pendant et après l'intervention)
- Qu'est-ce qui vous a frappé·e le plus dans cette situation ?
- Aujourd'hui, que reprenez-vous de cette expérience ?
- Que feriez-vous différemment si c'était à refaire ?
- Avez-vous maintenu des liens avec cet·te étudiant·e ? Si on vous donnait le mandat d'aider les jeunes en situation de VBH au sein de votre établissement scolaire, comment vous y prendriez-vous ?
 - Quelles seraient vos premières actions ?
 - Quels seraient les pièges à éviter ?

❖ Conclusion

(5 min)

- Retour sur l'entrevue
 - Est-ce qu'il y a des éléments dont nous n'avons pas discuté et que vous aimeriez soulever ?
- Remerciements
- Disponibilité pour répondre à d'autres questions s'il y a lieu